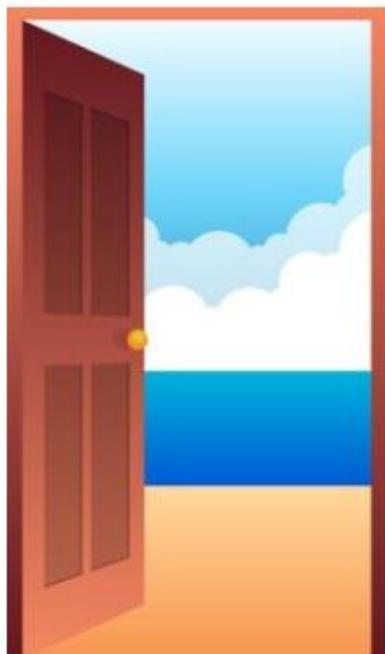


Numérique et liminalité, le cas de la déficiência visuelle

Marina Lourenço

Sous la direction de M. Thierry Bonzon



Master 1 Cultures et Métiers du Web
Université Gustave Eiffel
2019-2020

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de mon mémoire. J'adresse d'abord mes remerciements à mon directeur, Thierry Bonzon qui a veillé au bon déroulement de l'avancement de ce mémoire, mais aussi à toutes les personnes qui m'ont accordées leur temps pour répondre à mes questions et m'encourager : Isabelle Lourenço, Ana Carvalho, Timothée Legent, Eve Auchabie, Rome Servet et Jelena Andrijevic. Je remercie chaleureusement les élèves de l'INJA et les membres de l'AVH pour avoir répondu à mes nombreuses questions.

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Glossaire	5
Introduction	6
Première partie	14
Numérique et déficience visuelle, une porte entrouverte dans le monde des voyants	14
A. Représentation et traitement social de la déficience visuelle	15
1- L’histoire originale et singulière des personnes déficientes visuelles	15
2- Nommer la déficience, un enjeu politique et social	20
B. Les conséquences sociales de la déficience visuelle	25
1- Quantifier des situations très différentes : L’enquête HID	25
2- Le secteur associatif, une prise en charge alternative	30
C. Accessibilité numérique, un processus long et laborieux	34
1- L’accessibilité numérique, un enjeu sociétal	34
2- Accessibilité numérique, des lois pas toujours respectées	37
3- Un cadre matériel limité	41
Deuxième partie	46
Liminalité et sociabilité numérique : Le cas de Facebook	46
A. Facebook, un outil de sociabilité plus ou moins efficace	47
1- Facebook, un fait social total	47
2- Données collectées et méthodologie	51
B. Déficiences et affirmation identitaire	58
1- Stigmatisation et mécanisme de défense	58
2- Les différentes stratégies de présentation de soi	63
C. Déficience visuelle et mise en scène de Soi.	66
1- Contrôler son image pour ne plus la subir	66
2- S’affranchir du regard des autres, un long processus d’acceptation de soi	72
Troisième partie	80
Les limites du numérique comme vecteur d’intégration sociale	80
A- Déficience visuelle et les limites de la séduction 2.0	81
1- Des amours entravées par des peurs	81

2- Contrôler son image pour mieux correspondre aux critères de beauté	85
B- Le manque d'accessibilité numérique, un problème persistant	93
1- Trouver des sites web accessibles, un jeu de hasard	93
2- Trop de sécurité, tue l'accessibilité	98
C- La crise sanitaire mondiale accentue les inégalités	101
1- Être en situation de handicap les premiers temps d'une crise	101
2- Le plan de continuité pédagogique révèle des inégalités sociales et économiques	106
Conclusion	114
Bibliographie	117
Annexes	121

Glossaire

AVH : Association Valentin Haüy

CDES : Commission Départementale de l'Éducation Spéciale. Cette commission était chargée de prendre les décisions adaptées à l'égard des enfants et des adolescents handicapés. Depuis la loi du 11 février 2005, elle a été remplacée et regroupée avec la Cotorep en une seule instance décisionnelle : la CDAPH¹.

COTOREP : Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel.

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

INJA : Institut National des Jeunes Aveugles

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il y a une MDPH par département sous la direction du Conseil général.

¹ BLATGÉ, Marion, *Apprendre la déficience visuelle*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillessement Société », 2012.

Introduction

« Sociologiquement, un aveugle n'est pas seulement un individu qui ne perçoit pas les formes et est contraint de penser et d'agir en conséquence, c'est un être qui, de gré ou de force, incarne l'image que les voyants se font de la cécité et qui est traité conformément à cette représentation² »

Pour l'intellectuel Pierre Henri, la condition sociale des personnes déficientes visuelles n'est pas seulement déterminée par l'altération de leur sens mais aussi par l'ensemble des représentations sociales du handicap.

La notion de représentation est un concept fondamental en sociologie et psychologie sociale. Selon Serge Moscovici, anthropologue et psychologue en sciences sociales, « la fonction première des représentations sociales est d'interpréter la réalité qui nous entoure [...] en lui attribuant des significations » positives ou négatives³. Cette interprétation n'est pas seulement un processus de traitement de l'information, c'est aussi le fruit de consensus durables entre les individus⁴. Jusqu'au milieu du XXe siècle, les personnes déficientes visuelles étaient perçues par la société comme des infirmes inaptes à s'occuper d'eux mêmes.

Malgré l'évolution des représentations sociales et les différentes campagnes de sensibilisation, les personnes déficientes souffrent toujours des préjugés liés au handicap. Les adultes semblent avoir davantage de mal à aborder la question de la déficience que les enfants. C'est ce que j'ai pu remarquer lorsque j'encadrais des sessions de **Torball** avec les **élémentaires** et les collégiens de ma région. Contrairement aux professeurs, les élèves se montraient très curieux à l'égard des personnes non voyantes et malvoyantes qui participaient aussi aux initiations. Certaines questions revenaient très souvent. Est-ce que vous savez à quoi ressemblent les couleurs ? Est-ce que vous voyez vos rêves ? Comment vous regardez des

² HENRI Pierre, *Les Aveugles et la société*, Paris, puf, 1958, p. 32

³ GUIMELLI, Christian. « Les représentations sociales », Christian Guimelli éd., *La pensée sociale*. Presses Universitaires de France, 1999, pp. 63-78.

⁴ MAMONTOFF, Anne-Marie « Dynamique de la fonction identitaire des représentations sociales dans le cas d'une rencontre entre deux cultures », *Anuario de Psicología*, vol. 39, núm. 2, septembre, 2008, pp. 249-268 Universitat de Barcelona.

films ? Comment allez-vous sur internet ? Au fur et à mesure de la journée, la timidité de la majorité des élèves se dissipait, contrairement aux professeurs qui restaient sur la réserve. Ils ne posaient pas beaucoup de questions sans doute par peur d'être maladroits ou malpolis. Cette pudeur limitait les échanges entre les professeurs et les adultes déficients. Une grande majorité des professeurs agissait comme si poser des questions personnelles sur la déficience visuelle était tabou. Or ce n'était pas le cas, les bénévoles répondaient avec plaisir aux questions sans la moindre gêne.

Cette expérience m'a appris différentes choses. D'abord, il est nécessaire de sensibiliser les enfants et les adultes à la question du handicap et de les faire rencontrer des personnes déficientes. En multipliant les interactions, ils vont démystifier le handicap. Ils se feront leur propre avis sur la question et s'affranchiront des stéréotypes sur la déficience visuelle. Dans un second temps, il est primordial de communiquer davantage sur la déficience et ses conséquences sociales. En effet, les personnes déficientes ne sont pas seulement limitées par leur particularité physique mais aussi par l'image que se font les autres de leur déficience.

Pour s'affranchir des stéréotypes liés à la déficience visuelle, il est nécessaire d'analyser la construction sociale du handicap et de nuancer un certain déterminisme biologique. De ce fait, ce mémoire a pour ambition de s'inscrire dans un champs d'étude et de recherche encore peu développé en France, les *Disability studies*.

D'abord considérée d'un point de vue médical, la manière de concevoir le handicap s'est lentement métamorphosée dans la deuxième partie du XXe siècle. Dans les années 1980, l'affirmation identitaire des personnes déficientes et les nombreux débats sur la prise en charge du handicap ont démontré la nécessité de repenser le handicap, notamment en science sociale⁵. Les pays anglo-saxons ont été les premiers à réaliser ce changement de paradigme à travers les *Disability studies*. Ce terme anglophone désigne un courant académique en

⁵ Boucher, Normand, « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées », *Lien social et Politiques*, (50), 2003, p.147-164.

sciences humaines et sociales qui analyse le handicap comme un modèle social, qui est influencé par différents facteurs environnementaux, sociaux, et culturels⁶.

Pour comprendre les enjeux des Disability studies, il est nécessaire de se référer à l'article sur « l'émergence des *Disability studies* » de Gary Albrecht, Jean-François Ravaud et Henri-Jacques Stiker⁷. À travers cet article ils retracent l'histoire de ce champ d'étude et explique son originalité. Selon eux,

« L'originalité des *disability studies* n'est pas seulement dans la place, y compris scientifique, donnée aux « usagers », n'est pas simplement dans l'interdisciplinarité, n'est pas uniquement dans l'existence d'un mouvement de personnes handicapées, bref n'est pas dans la liste des caractéristiques que l'on peut énumérer, mais dans la rencontre, dans l'intrication de ces éléments. [...] L'intérêt des *disability studies* réside en grande partie dans leur confrontation avec d'autres domaines ou des approches qui ont eu une influence prédominante dans un passé récent. »

Il existe différentes approches scientifiques pour analyser la construction sociale du handicap. Les deux principales sont l'approche culturaliste et environnementaliste. La première pense le handicap comme une production sociale et culturelle et la seconde pense le handicap comme une production d'un environnement inadéquat.

Les Disability studies est un courant de recherche encore peu développé en France. Ainsi, j'ai mobilisé une bibliographie assez hétérogène qui ne traite pas forcément de la déficience visuelle. Néanmoins pour comprendre le traitement social de la déficience visuelle, j'ai dû m'appuyer sur les travaux de spécialistes de la question du Handicap comme l'historienne **Zina Weygand**, qui traite de l'histoire des représentations sociales de la déficience visuelle dans son article « Les aveugles dans la société française⁸ ». Je me suis aussi inspirée des travaux de **Marion Blatgé**, « Apprendre la déficience visuelle⁹ », et d'Alain Blanc, « Le

⁶ Boucher, Normand, « Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées », *op cit.*, p.161.

⁷ ALBRECHT Gary., RAVAUD Jean-François, STIKER Henri-Jacques. L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives. In: *Sciences sociales et santé*. Volume 19, n°4, 2001. pp. 43-73.

⁸ WEYGAND, Zina. « Les aveugles dans la société française. Représentations et institutions du Moyen-Âge au xixe siècle », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 256, no. HS, 2009, pp. 65-85.

⁹ BLATGÉ, Marion, *Apprendre la déficience visuelle*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillesse Société », 2012.

handicap ou le désordre des apparences », pour comprendre l'ambiguïté de la position des personnes déficientes dans la société française. C'est d'ailleurs en lisant les travaux d'Alain Blanc que j'ai découvert le concept de liminalité¹⁰.

La thèse d'Alain Blanc sur la perception sociale du handicap s'inscrit au coeur du courant de la liminalité. Ce concept a été introduit en sociologie par l'ethnologue Arnold Van Gennep pour parler d'une situation particulière lors des rites de passage. Selon lui, les rites de passage sont un processus qui se déroule en trois étapes. Les individus concernés sont dans un premier temps isolés du reste du groupe pour représenter leur mort symbolique. Puis ils sont marginalisés et enfin réintégrés au sein de leur groupe, dans lequel ils bénéficient de nouveaux statuts. En résumé, ils sont soumis à trois sortes de rites : les rites de séparation, de marge et d'agrégation. Le deuxième type de rite est celui qui nous intéresse le plus car c'est à ce moment précis que les individus se retrouvent dans une position liminale. Ils sont dans une situation d'entre d'eux, à la fois inclus et exclus du groupe. La liminalité est un terme qui vient du latin, *limen*, qui signifie le seuil. Ainsi, être dans une situation liminale c'est être sur le seuil d'une porte, à la fois dedans et dehors. Ils vivent cette phase dans un état de suspension sociale. Pour illustrer ce concept, Alain Blanc donne différents exemples comme celui des futurs mariés. Ils ne sont plus célibataires car ils se sont fiancés mais ils ne sont pas encore mariés. Ils se trouvent donc dans une situation d'entre deux.

En se référant au processus décrit par Van Gennep, la liminalité serait une phase transitoire vers l'intégration. Or ce n'est pas le cas pour les personnes déficientes visuelles. Leur situation liminale perdure car leur déficience visuelle en tant que telle n'est pas une maladie, ainsi dans la majorité des cas, elle ne peut pas guérir. C'est pour cette raison que l'anthropologue américain Robert F. Murphy affirme que la situation liminale des personnes déficientes est particulière car elle est définitive. Ayant une paralysie progressive, Murphy a pu lui-même expérimenter l'extrême ambiguïté de la situation dans laquelle se trouvent les personnes déficientes. En écrivant sur la déficience et la liminalité, il livre en réalité un témoignage personnel. Pour lui,

¹⁰ BLANC, Alain, *Le handicap ou le désordre des apparences*, Armand Colin, 2006.

« Les handicapés à long terme ne sont ni malades ni en bonne santé, ni morts ni pleinement vivants, ni en dehors de la société ni tout à fait à l'intérieur. Ce sont des êtres humains mais leurs corps sont déformés et fonctionnent de façon défectueuse, ce qui laisse planer un doute sur leur pleine humanité. Ils ne sont pas malades, car la maladie est une transition soit vers la mort soit vers la guérison. En fait, la maladie est un très bon exemple d'un état liminal non religieux et non cérémoniel¹¹. »

En lisant la description de Robert F. Murphy sur les personnes handicapées, on a l'impression qu'il parle de monstres. Ce serait des êtres déformés et défectueux entre la vie et la mort. Tels qu'ils sont présentés, ils pourraient inspirer la peur. C'est justement cela que veut dénoncer Murphy. Souvent, les personnes qui n'ont pas de déficience éprouvent un réel malaise lorsqu'elles rencontrent pour la première fois des personnes déficientes visuelles. Elles ressentent des émotions négatives allant de la peur jusqu'au dégoût. Face à ces émotions, elles ne savent pas comment réagir. Ce genre de situation est courant et peut être dû au manque d'information sur le handicap ou encore à des préjugés fortement ancrés. De ce fait, les relations sociales des personnes déficientes visuelles peuvent être entravées.

Le concept de liminalité tel que l'envisage Alain Blanc serait encadré par une double approche, d'une part la sociabilité des personnes déficientes serait altérée par les représentations négatives du handicap, d'autre part pour pallier à ce manque d'intégration elles bénéficieraient d'une prise en charge spécifique par les pouvoirs publics et les associations.

Partant de ce postulat, je me suis demandée de quelle manière une personne déficiente visuelle pouvait sortir de cette position liminale et sociabiliser sans souffrir des préjugés sur le handicap. Il m'est apparu que le numérique serait un possible moyen de s'affranchir du regard des autres. Toutefois, avant d'approfondir cette hypothèse il faut d'abord définir précisément ce qu'est le numérique car c'est un terme polysémique. D'après le site internet Futura, le numérique ou plutôt la numérisation est la

« transformation d'un signal analogique en un signal numérique. La numérisation comporte deux activités parallèles : l'échantillonnage et la

¹¹ Murphy, Robert, *Vivre à corps perdu*, Presses Pocket, 1993

quantification. L'échantillonnage consiste à prélever périodiquement des échantillons d'un signal analogique. La quantification consiste à affecter une valeur numérique à chaque échantillon prélevé¹². »

Le numérique est la circulation d'informations sous forme de nombre. Ce système de numération est un code binaire qui utilise les nombres 0 et 1. Ainsi, Tous les outils qui fonctionnent de cette manière peuvent être qualifiés de numériques. Voici par exemple une liste non exhaustive de technologies numériques : les appareils photographiques, les téléphones portables, les ordinateurs et le réseau internet. Le numérique peut désigner une multitude de technologies. C'est pour cette raison qu'il est difficile à définir.

Le numérique a révolutionné nos manières d'interagir et d'échanger avec les autres. Il n'est plus nécessaire de se voir pour communiquer, de ce fait la distance physique n'a plus aucune importance. Depuis notre salon, on peut aussi bien parler à nos proches qu'à des inconnus qui se trouvent à l'autre bout du monde. On peut se présenter aux autres de différentes manières et cacher certaines informations qui seraient visibles au premier coup d'oeil. Grâce au numérique, on peut se créer une identité virtuelle qui diffère totalement de notre identité « réelle ». Parfois cette identité virtuelle est « réduite à la seule présence textuelle¹³ ». Ce contrôle de l'information est une sorte de mise en scène de soi. On expose aux autres que ce que l'on veut leur montrer. Dans son article sur le numérique, l'anthropologue Julien Bonhomme expose les aspects positifs et négatifs de l'identité virtuelle. Elle « permettrait de s'émanciper des assignations identitaires et des formes de domination en vigueur dans le monde réel. » Dans l'idéal, les personnes déficientes visuelles pourraient échanger avec les autres sans être stigmatisées pour leur déficience. Elles pourraient ainsi sortir de leur position liminale et s'intégrer pleinement à la société. Cette hypothèse semble toutefois assez utopique. Pour la confirmer ou l'infirmer, je me suis demandée à travers ce mémoire :

De quelle manière le numérique influence-t-il la position liminale des personnes déficientes visuelles ?

¹² Anonyme, « Numérique », Futura, sd. URL :

<https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/informatique-numerique-584/>

¹³ BONHOMME, Julien, « NUMÉRIQUE, *anthropologie* », *Encyclopædia Universalis*, sd. URL :

<https://www-universalis--edu-com.fennec.u-pem.fr/encyclopedie/numerique-anthropologie/>

Pour tenter d'apporter une réponse à cette problématique, j'ai centré mon analyse sur deux terrains : l'Institut National des Jeunes Aveugles et l'Association Valentin Haüy. L'INJA est un « établissement Public National d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour jeunes aveugles et malvoyants », qui est « placé sous la tutelle du Ministère des Solidarités et de la Santé¹⁴ ». Il a été créé en 1785 par Valentin Haüy. C'était la première école gratuite pour les enfants aveugles de naissance. L'Association Valentin Haüy quant à elle est une association créée en 1889 par Maurice de La Sizeranne. Elle prend en charge les personnes déficientes visuelles et a plus de 120 implantations locales en France. Toutefois je me suis concentrée exclusivement sur celle de Paris. Mon analyse aurait été moins pertinente si mes enquêtés venaient de deux zones géographiques complètement différentes. J'ai donc choisi ces deux terrains car ils sont relativement proches.

D'un point de vue historique, ils ont aussi des liens resserrés. En effet, l'Association Valentin Haüy a été créée par un ancien élève de l'INJA et a été pensée comme un relais de celui-ci. Les élèves de l'INJA pouvaient directement après leurs études bénéficier des services de cette association.

Ces deux terrains dispensent des cours en informatique aux personnes déficientes visuelles néanmoins le public auquel elles s'adressent diffère. L'INJA accueille des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans tandis que l'AVH prend en charge des adultes nés ou devenus déficients visuels. Malgré une approche similaire, le processus de sociabilisation est différent selon les tranches d'âge. Ainsi, grâce à ces deux terrains j'ai pu observer différentes phases et manières de socialiser à travers le numérique.

Pour sensibiliser le grand public à la question du handicap, il est nécessaire de libérer la parole des personnes déficientes visuelles. Ainsi, pour nourrir ma réflexion, j'ai mené une enquête qualitative qui s'est déroulée tout au long des mois de mars et avril 2020. Durant cette période, j'ai réalisé 35 entretiens téléphoniques dont 7 auprès des élèves de l'INJA et 28 auprès des membres de l'AVH. Le premier contact avec mes enquêtés s'est toujours effectué par mail ou par téléphone. Je leur présentais l'objectif de mon mémoire et leur demandais de quelle manière ils voulaient répondre à mes questions, soit par questionnaire ou par entretien téléphonique. La grande majorité préférait répondre par téléphone car elle se sentait plus à l'aise de le faire de cette façon. Toutefois, sept enquêtés ont préféré répondre au

¹⁴ <http://www.inja.fr/>

questionnaire. Ainsi, pour réaliser ce mémoire il y a eu deux modes de **recueillement** de données. Enfin, pour avoir un recul nécessaire sur la situation des personnes déficientes visuelles en France, j'ai complété les données qualitatives recueillis par des sources statistiques. En effet, j'ai utilisé les résultats de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance de l'INSEE qui exploite des données nationales sur la déficience visuelle au début des années 2000¹⁵. Ces données statistiques me permettront de relativiser les résultats que j'ai obtenus durant mon enquête. Effectivement, avec 42 témoignages je ne peux qu'émettre des hypothèses et apporter un début de réflexion sur l'influence du numérique sur la position liminale des personnes déficientes visuelles.

Dans une première partie nous aborderons la question des représentations sociales de la déficience visuelle dans la société française du XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Nous nous intéresserons aussi aux conséquences sociales de la déficience visuelle et sa prise en charge par les pouvoirs public et les associations. Nous définirons par la suite le concept d'accessibilité numérique et présenterons ses enjeux politiques et sociaux.

Dans une deuxième partie, nous analyserons les pratiques d'exposition de soi des enquêtés de l'Association Valentin Haüy et de l'Institut National des Jeunes Aveugles sur les réseaux sociaux. Nous nous demanderons comment les enquêtés se mettent en scène sur internet et comment ils contrôlent leur image, si c'est le cas.

Enfin, dans une troisième partie nous verrons les limites du numérique comme vecteur d'intégration social. nous nous demanderons si l'identité virtuelle permet réellement de dépasser la situation liminale dans laquelle se trouvent les personnes déficientes visuelles. Nous ferons ensuite un état des lieux des services en ligne qui ne sont toujours pas accessibles aux personnes malvoyantes et non voyantes en 2020. Nous nous intéresserons aussi aux conséquences du manque d'accessibilité numérique les premiers temps d'une crise sanitaire mondiale.

¹⁵ BLATGÉ, Marion, *Apprendre la déficience visuelle*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillesse Société », 2012, p.42.

Première partie

Numérique et déficience visuelle, une porte entrouverte
dans le monde des voyants

A. Représentation et traitement social de la déficience visuelle

1- L'histoire originale et singulière des personnes déficientes visuelles

Les sciences humaines s'intéressent de plus en plus à la question de la déficience, notamment en sociologie. Toutefois, l'histoire de la déficience sensorielle reste encore un objet d'étude peu exploré. Dans le cas de la déficience visuelle, les travaux de l'historienne Zina Weygand essaient de pallier ce manque avec une étude relativement exhaustive sur l'histoire des personnes aveugles, du Moyen-âge au XIXe siècle.

Son étude tend à faire un parallèle entre l'évolution des perceptions sociales et celle de la prise en charge des personnes déficientes visuelles :

« Ainsi m'est-il apparu que tout l'intérêt d'une étude historique sur la cécité et les aveugles dans la société française serait de démontrer cette influence réciproque – mais non simultanée – entre représentations et traitement social de la cécité.¹⁶ »

Cette histoire croisée permet de mettre en lumière la situation de liminalité que vivent encore les personnes déficientes visuelles, jamais totalement exclues ni incluses.

Une prise en charge précoce

La création des premières institutions dédiées à la prise en charge des personnes déficientes visuelles remonte au XIIIe siècle. Après la septième croisade¹⁷, le roi Louis IX s'attache à réformer en profondeur le royaume et fonde notamment l'hôpital des Quinze-vingts à Paris. Cette institution devait accueillir sous forme de confrérie trois cents¹⁸ aveugles de Paris. Cette minorité formait une communauté privilégiée, placée sous la protection du roi et la tutelle de

¹⁶ WEYGAND, Zina. « Les aveugles dans la société française. Représentations et institutions du Moyen-Âge au XIXe siècle », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 256, no. HS, 2009, pp. 65-85.

¹⁷ La septième croisade commence en 1248 et se termine en 1254.

¹⁸ Le nom des Quinze-vingts fait référence au nombre de personnes déficientes visuelles qui composait la confrérie, quinze fois vingt.

son aumônier¹⁹. En contrepartie, les aveugles avaient des obligations religieuses. Ils devaient prier pour la roi et sa famille, veiller les morts et faire la quête. Pour recueillir l'argent et le pain, les membres des Quinze-vingts devaient revêtir un uniforme particulier qui les distinguait des autres personnes déficientes visuelles de Paris. Cette distinction est renforcée en 1312, lorsque le roi Philippe IV impose à la confrérie de coudre son insigne sur leurs costumes. Faisant de la quête leur principale activité, les institutions ont selon Zina Weygand « cautionné l'association entre cécité et mendicité, déjà bien installée dans les pratiques et les mentalités²⁰. »

Dans l'imaginaire collectif, déficience et mendicité étaient ainsi étroitement liées et les personnes déficientes étaient stigmatisées. Les sentiments éprouvés à leur égard étaient mitigés, allant de la défiance à la compassion.

Dès la création de l'hôpital des Quinze-vingts, les personnes déficientes visuelles souffrent d'une position ambiguë dans la société. Elles ne font d'abord plus réellement partie de la masse pauvre et indistincte que forme la majorité des autres personnes déficientes et handicapées. En effet, la déficience visuelle est dissociée des autres formes de déficience et bénéficie d'un traitement particulier. Toutefois, cette reconnaissance est limitée et seule une minorité de personnes non voyantes peut bénéficier de cette prise en charge. C'est le cas des Quinze-vingts qui accueille une confréries de trois cents personnes. C'est une communauté restreinte, fondée sur des bases identitaires, reconnue par le pouvoir en place et qui bénéficie de privilèges et de statuts particuliers. Les personnes déficientes visuelles sont ainsi divisées en deux groupes, ceux appartenant à la confrérie et les autres. Même si la spécificité de leur déficience est reconnue, ces "autres" sont traités de la même façon que les personnes déficientes qui ne sont pas reconnues. Elles se retrouvent dans une situation d'entre deux avec un statut qui demeure indéfinissable.

¹⁹ « Ecclésiastique dont la fonction ordinaire était de distribuer les aumônes de ceux à qui il était attaché, de leur dire la messe, de faire la prière du soir et du matin, etc. » Définition tirée du CNRTL.

²⁰ WEYGAND, Zina. « Les aveugles dans la société française. Représentations et institutions du Moyen-Âge au xixe siècle », *op. cit.*, p.71.

Un plan général d’instruction

Au XVIIIe siècle, philosophes et scientifiques commencent à montrer un vif intérêt pour les aveugles et leurs capacités d’adaptation ainsi que leur perception du monde. C’est notamment le cas de l’écrivain **Diderot qui en 1749 rédige la *Lettre sur les aveugles à l’usage de ceux qui voient*²¹**. Il décrit “l’aveugle” comme un sujet pensant et tente à travers son récit de comprendre sa perception du monde. Quoi qu’il en soit, la question des aveugles intrigue les philosophes des Lumières et devient un sujet de débat. En 1784, Valentin Haüy présente à la Société Philanthropique un plan inédit d’éducation collective destiné aux enfants aveugles. Il prévoit d’apprendre aux jeunes à lire et à écrire grâce à sa nouvelle méthode pédagogique qui se fonde sur “la suppléance sensorielle”. Grâce à cette méthode, ils peuvent utiliser leurs autres sens pour compenser leur déficience visuelle. Valentin Haüy privilégie le toucher dans ses méthodes d’apprentissage et fait produire par des artisans des livres en relief. Grâce à la mémoire et au toucher, les enfants peuvent apprendre à lire.

Son projet d’éducation collective se concrétise en 1785 avec la création de la première école gratuite pour les enfants aveugles de naissance. L’Institut des enfants aveugles²² marque un tournant dans la prise en charge de la déficience visuelle. Par le biais de l’éducation, les jeunes aveugles peuvent désormais s’intégrer socialement dans la société.

Les personnes déficientes visuelles ne sont ainsi plus perçues comme des mendiants mais comme des personnes pouvant être éduquées. D’ailleurs, à partir de 1780, la mendicité est interdite aux membres des Quinze-vingts, car l’institution bénéficie d’une rente de 250 000 livres²³. Cette rente ne fait pas l’unanimité et les personnes aveugles vont souffrir d’une image encore plus négative, celle de l’aveugle désœuvré et profiteur.

Deux conceptions de l’accompagnement des personnes déficientes visuelles semblent se dégager au XVIIIe siècle, celle de l’assistance et celle de l’éducation.

²¹ DIDEROT, *Lettre sur les aveugles à l’usage de ceux qui voient*, publication anonyme en juin 1749, GF-Flammarion, 2000. [1749].

²² Anciennement connu sous le nom d’institut des enfants aveugles, il s’appelle désormais l’Institut national des jeunes aveugles.

²³ WEYGAND, Zina. « Les aveugles dans la société française. Représentations et institutions du Moyen-Âge au xixe siècle », *op. cit.*, p.76.

Vers une émancipation intellectuelle

Au XIXe siècle, l'élaboration d'un système d'écriture codée va initier un mouvement d'émancipation intellectuelle des personnes déficientes visuelles.

Grâce aux savoirs faire des artisans, Valentin Haüy a pu fournir des livres en relief à ses élèves. Toutefois, cette technique censée pallier la déficience visuelle est relativement chère et limitée dans son application. Par conséquent, les jeunes aveugles utilisent davantage l'oral que l'écrit dans leur vie quotidienne. Cette réalité va changer dans les années 1820, lorsque le jeune Louis Braille, élève de l'Institution royale des jeunes aveugles²⁴, invente une écriture codée et tactile appelée par la suite l'écriture Braille.

Ce nouveau procédé est fondamental dans l'histoire des personnes déficientes visuelles car il révolutionne les méthodes d'apprentissage. En effet, l'utilisation de points saillants permet aux personnes non-voyantes d'utiliser le toucher pour lire mais aussi pour écrire. De cette manière elles peuvent correspondre entre elles et élargir leur cercle de sociabilité. Par la suite d'autres moyens techniques vont être inventés pour pallier à la cécité et s'adapter aux besoins spécifiques qu'elle engendre. L'apprentissage du braille restant limité, Pierre François Victor Foucault²⁵ conçoit en 1841 une machine pouvant tracer des lettres en relief, permettant ainsi aux aveugles de correspondre avec les voyants. Ces procédés permettent aux aveugles de s'émanciper et de s'affranchir de la figure de "l'étranger" dans laquelle ils ont été placés.

Après avoir longtemps été perçus comme des objets d'étude et non comme des sujets pensant, les aveugles s'émancipent progressivement durant la première moitié du XIXe siècle.

Grâce aux nouveaux procédés techniques, une minorité de personnes déficientes visuelles commence à écrire des ouvrages autobiographiques. C'est notamment le cas de Thérèse Adèle Husson qui a écrit vers 1825 un ouvrage de quatre-vingt trois pages sur ses *Réflexions sur l'État physique et moral des Aveugles*. S'exprimant à la première personne, elle apporte un témoignage précieux sur sa vie de femme et d'aveugle. Son opuscule est selon l'historienne

²⁴ Sous la restauration (1814-1830), l'institut des enfants aveugles se nomme Institution royale des jeunes aveugles. Source : www.inja.fr

²⁵

Zina Weygand²⁶ « le premier ouvrage [...] écrit par une femme aveugle sur son expérience proprement féminine de la cécité – du moins dans notre pays. » Pourtant ce témoignage détaillé est resté dans l'oubli jusqu'en 2001, où il a été publié en anglais à la New York University Press puis en français en 2004 par Zina Weygand.

Ces différents récits autobiographiques reflètent l'affirmation d'une identité et d'une émancipation intellectuelle. Les personnes déficientes visuelles ne sont plus perçues comme une masse indistincte et étrangère mais tendent à former une communauté de sujets pensants.

Cette affirmation identitaire est symbolisée en 1889 par la création de l'association Valentin Haüy par un ancien élève de l'Institut national des jeunes aveugles, Maurice de La Sizeranne. Elle a été pensée comme un relais de l'institution et a été reconnue d'utilité publique en 1891. Elle a pour objectif de défendre les droits des déficients visuels mais aussi de leur assurer une formation et un accès à l'emploi. En parallèle de l'association, Maurice de La Sizeranne a fondé deux revues mensuelles appelées respectivement *Le Louis Braille* et *Le Valentin Haüy* en 1883 et 1884²⁷. Ces revues sont accessibles aux aveugles, aux malvoyants et aux voyants. En effet, le *Louis Braille* est imprimé en point saillant pour ceux qui savent lire le braille²⁸. Quant au *Valentin Haüy*, il est publié en caractères noirs ce qui permet aux voyants et à une partie des malvoyants de consulter la revue. L'accroissement des publications pour et par les aveugles et malvoyants témoigne d'une communauté active qui veut s'ouvrir à la culture et bouleverser les représentations sociales.

Malgré ces avancées, les personnes déficientes visuelles subissent toujours au XXe siècle les stéréotypes liés à la cécité que véhiculent les voyants.

²⁶ WEYGAND, Zina. « L'amour aveugle. Un amour sous empêchement ? », *Ethnologie française*, vol. 39, no. 3, 2009, pp. 393-401.

²⁷ Source : <https://www.avh.asso.fr>

²⁸ Pour voir un exemplaire en noir, se référer à l'annexe n°9

2- Nommer la déficience, un enjeu politique et social

D'après Marie-Claude Casper²⁹, « c'est dans la parole elle-même, dans la matérialité de ses formulations, que la réalité se construit. » Le choix des mots pour désigner une réalité n'est alors pas anodin, il reflète plusieurs enjeux à la fois politiques et sociaux. **L'analyse des mots utilisés pour désigner les personnes en situation de handicap est alors primordiale pour comprendre comment le handicap est perçu dans notre société.**

Au cours du XXe siècle, la définition du handicap a subi de nombreuses évolutions. Ce cheminement reflète un bouleversement dans les conceptions et perceptions sociales du handicap.

Une population stigmatisée

Avant la première guerre mondiale, les personnes handicapées sont désignées avec des préfixes privatifs³⁰ qui les stigmatisaient et les mettaient en situation d'infériorité. Inaptes, anormaux, invalides et infirmes sont des adjectifs péjoratifs. Les particules in- et a- sont privatives et marquent l'absence ou la privation d'une chose. Les personnes handicapées étaient donc perçues comme inférieures au reste de la population car elles ne correspondaient pas à la norme établie. De plus, ces termes étaient utilisés pour désigner tous types de handicaps, sans distinction. Ainsi, un malvoyant, un malentendant ou encore un estropié pouvait être qualifié d'inapte ou d'invalides. La spécificité de la déficience n'était pas mise en avant. Les personnes handicapées restaient une minorité presque invisible.

Toutefois, après la première guerre mondiale de 1914-1918 la perception du handicap va progressivement évoluer et de nouvelles formes de solidarité vont émerger.

²⁹ CASPER, Marie-Claude. « Nommer... pour quelle(s) réalité(s) ? », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 87, no. 1, 2012, pp. 15-22.

³⁰ BLANC, Alain, *Le handicap ou le désordre des apparences*, Armand Colin, 2006, p.18.

L'utilisation massive d'artillerie lourde et l'emploi de nouvelles armes comme les mitrailleuses ou les gaz durant la Grande Guerre vont provoquer une hécatombe. En France, 1.4 millions de soldats sont morts à la guerre. Parmi les survivants plus d'1 million sont invalides, dont au moins 42 000 aveugles³¹.

La fin de la guerre en 1918 va poser la question de la réinsertion sociale et professionnelle des invalides de guerre. Le manque de main d'oeuvre après le conflit va rendre nécessaire la réintégration des mutilés sur le marché du travail. Ainsi, le gouvernement instaure en avril 1924 une nouvelle loi sur l'obligation d'emplois des mutilés de guerre. Elle est la première mesure législative d'importance concernant l'emploi des "travailleurs handicapés"³². Néanmoins, les lois de l'entre deux guerres sur la réinsertion professionnelles et sociale ne visaient que les mutilés de guerre et non les personnes nées avec une déficience qui restaient toujours stigmatisées. Ainsi, seulement une partie de la population en situation de handicap bénéficiait d'une prise en charge. Les personnes handicapées se retrouvaient dans une situation d'entre d'eux, jamais totalement exclues ni incluses.

La loi fondatrice de 1957

Malgré la création de la sécurité sociale en 1945, les personnes handicapées dépendaient toujours de plusieurs régimes d'invalidités qui ne leur conféraient pas les mêmes droits. Il faut attendre la loi du 23 novembre 1957, pour qu'elles bénéficient d'un statut unique, celui de "travailleur handicapé". Cette loi introduit dans la législation française le terme de Handicap. Ce statut est défini de façon précise dès l'article 1 :

« Est considéré comme travailleur handicapé pour bénéficier des dispositions de la présente loi, toute personne dont les possibilités d'acquérir, ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales. »

Cette terminologie unique devient un terme universel pour désigner une multitude de personnes aux déficiences diverses. Le vocable de personne handicapée ne fera pas consensus

³¹ LAMBERT, Anne-Sophie, « Les mutilés ou l'envers des médailles », URL :

<http://expositions.bnf.fr/guerre14/pedago/03.htm>

³² ROMIEN, Pierre. « À l'origine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées : la prise en charge des invalides de guerre », *Revue française des affaires sociales*, no. 2, 2005, pp. 229-247.

longtemps. Dès 1980, il va être remis en cause par des chercheurs et des scientifiques mettant d'avantage l'accent sur les **dimensions environnementales du handicap**.

Handicap de situation ou personne en situation de handicap

Le vocable de personne handicapée peut être culpabilisant pour les personnes ayant une ou plusieurs déficiences. Le terme de handicap de situation serait plus politiquement correct et déculpabilisant.

Dès les années 1980, le Dr Philip Wood mandaté par l'OMS propose une classification qui se fait en trois temps, partant de la déficience propre à la personne puis aux **situations d'incapacités résultant de l'interaction avec l'environnement** et enfin les **situations de désavantages sociaux**.

Il a une **approche environmentaliste** du handicap, selon lui c'est l'inadéquation de l'environnement qui pourrait provoquer une situation de handicap. Ainsi, le handicap serait une situation créée par la société³³, et serait donc une cause extérieure à l'individu. Le vocable de handicap de situation met alors l'accent non pas sur la déficience de la personne mais sur son environnement inadapté. De cette façon la déficience n'est pas nommée, ce qui peut éviter à la personne d'être définie et stigmatisée par et pour son handicap.

Toutefois, l'appellation de personnes en situation de handicap va supplanter celle de handicap de situation. En effet, une situation de handicap doit réunir deux facteurs, elle suppose :

« une personne handicapée et un obstacle [environnemental, culturel ou social] : si l'un des deux facteurs manque, il n'y a pas de situation de handicap³⁴. »

Ainsi, l'appellation la plus juste serait celle de personne en situation de handicap car elle met l'accent à la fois sur la personne dite handicapée mais aussi sur son environnement inadapté.

³³ CHABROL, Brigitte. « 1. C'est quoi le handicap ? », Patrick Ben Soussan éd., *L'annonce du handicap autour de la naissance en douze questions*. ERES, 2006, pp. 15-27.

³⁴ BLANC, Alain, *Le handicap ou le désordre des apparences*, Armand Colin, 2006, p.19.

Un consensus remis en question

Si a priori l'approche environnementaliste semble être la plus sûre pour éviter toute discrimination et toute stigmatisation, plusieurs sociologues souhaitent toutefois maintenir l'appellation de déficience ou celle de personne handicapée.

C'est le cas d'Alain Blanc qui dans son oeuvre, *Le handicap ou le désordre des apparences*, remet au coeur de son analyse la notion de déficience.

Selon lui, « mettre l'accent sur la déficience permet de construire les particularités de chacune d'entre-elles : les déficients sensoriels ne vivent par leur déficience de la même façon que les déficients intellectuels. »

Ne pas nommer la déficience, c'est faire abstraction de leurs spécificités. Dans le cas de la déficience sensorielle, la prise en charge va être différente selon qu'on soit malentendant ou malvoyant. Les problématiques vont aussi être différentes mêmes si elles peuvent se rejoindre sur certains points. Le terme de déficience peut être culpabilisant car il nomme un "manque" corporel spécifique. Tandis que le terme de handicap se veut non discriminant mais à tendance à globaliser les différentes expériences vécues par les personnes ayant une déficience.

D'ailleurs, la notion de handicap peut être générique et ne pas s'appliquer à des personnes ayant une déficience comme le rappelle Alain Blanc :

« En effet, parmi les handicapés, catégorie très générale, apparaissent des personnes qui sont devenue inadaptées du fait des évolutions de la société [...] Elles ne sont déficientes que relativement à une situation et non pas de façon absolue. »

L'emploi de ces différents termes peut être critiquable ainsi il est nécessaire dans mon mémoire de justifier mes choix d'appellation.

Nommer les personnes déficientes peut être un exercice délicat qui engendre un sentiment d'embarras ou de confusion. En effet, la peur de stigmatiser ou de culpabiliser est un sentiment répandu lorsqu'on connaît peu ou prou son interlocuteur. Afin de contrer cette gêne

et d'instaurer « un contact heureux avec les personnes aveugles³⁵ », l'association Valentin Haüy a édité un petit guide pour savoir comment s'adresser aux personnes aveugles et malvoyantes :

« En parlant à une personne handicapée visuelle beaucoup de gens n'osent pas employer les mots 'voir', 'regarder' ou 'aveugles'. Ils disent alors 'Mon oncle aussi est... euh... comme ça ', ou 'Ma grand mère a ça, elle aussi'. [...] N'hésitez pas non plus à utiliser les mots 'aveugle' et 'malvoyant' s'ils surviennent dans la conversation. »

Les conversations avec les adhérents de l'association Valentin Haüy ont eu une influence significative sur mes choix d'appellation. En faisant de l'humour sur leur déficience visuelle, ils facilitent le dialogue. Ainsi selon leur sensibilité, certains préfèrent se décrire comme non voyants et d'autres comme aveugles. En conséquence, ces deux termes seront employés tout au long de mon analyse.

A l'instar du guide de l'association Valentin Haüy et d'Alain Blanc³⁶ j'utiliserai la notion de **déficience**. Privilégier ce terme n'a pas pour but de stigmatiser ou de culpabiliser les personnes déficientes visuelles mais de préciser leurs particularités. Elles font face à des problématiques spécifiques que les autres personnes déficientes sensorielles ne connaissent pas. En effet, la majorité des personnes déficientes visuelles peut rapidement se retrouver en situation de handicap lorsqu'elle appréhende le numérique et les nouvelles technologies. Sans les outils nécessaires, lire un texte ou envoyer un mail peut se révéler être une véritable épreuve. Ne négligeant pas l'approche environnementaliste, la notion de **situation de handicap** sera aussi privilégiée, notamment dans le cadre de l'accessibilité numérique. Enfin, le vocable de personne handicapée n'étant pas assez précis sera peu utilisé.

³⁵ Titre du petit guide de l'association Valentin Haüy, adaptée de la brochure *Pas cela, ceci* écrite en 1971 par Herman van Dyck.

³⁶ BLANC, Alain, *op. cit.*, p.22.

B. Les conséquences sociales de la déficience visuelle

1- Quantifier des situations très différentes : L'enquête HID

Même si la notion de déficience est plus explicite que celle du handicap, elle “ recouvre en pratique des situations très différentes³⁷.” Dans l'intention de comprendre la spécificité des besoins des personnes déficientes visuelles, de nombreuses enquêtes ont été menées dans les années 1990. Cependant, l'hétérogénéité des sources ainsi que la diversité des méthodes employées pour recueillir les données n'ont pas permis une évaluation globale et fiable de cette population³⁸. Afin de remédier à cet état de fait, une enquête statistique a été menée par l'INSEE de 1998 à 2001, intitulée enquête Handicap-Incapacité-Dépendance (HID). Ces données nationales ont été exploitées et publiées en 2005 par l'Observatoire régional de la santé des pays de la Loire³⁹. L'objectif de cette étude est de :

« proposer une approche du handicap visuel doublement transversale, à la fois en évaluant l'ensemble des déficiences chez une même personne, et en mesurant leurs conséquences de façon détaillée dans de multiples domaines de la vie quotidienne et sociale.»

L'enquête exhaustive menée par l'INSEE permet pour la première fois de “fournir des données de cadrage couvrant l'ensemble de la population”.

Définir la déficience visuelle

Afin de comprendre les conséquences sociales de la déficience visuelle, il faut d'abord la définir. Le seuil de cécité légale est relatif à chaque pays et peut créer le débat. En France, la cécité légale équivaut à une acuité visuelle inférieure à 1/20, pour le meilleur oeil après correction. Une personne ayant une acuité visuelle entre 4/10 et 1/20 ou un champ visuel

³⁷ Exploitation de l'enquête HID (Handicaps-Incapacités-Dépendance) réalisé par l'INSEE en deux vagues successives :1998 et 1999-2000.

³⁸ MORMICHE, Pierre. « L'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » : apports et limites », *Revue française des affaires sociales*, no. 1, 2003, pp. 11-29.

³⁹ L'observatoire régional de santé est un organisme scientifique indépendant financé par l'Agence régionale de santé (ARS)

compris entre 10 et 20 degrés après correction, sera considérée comme malvoyante⁴⁰. Le seuil de cécité s'appuie sur des données médicales objectives, toutefois sa définition semble arbitraire. En effet, pour la majorité des pays anglo-saxons, la cécité légale correspond à une acuité visuelle inférieure ou égale à 1/10, pour le meilleur oeil après correction. Si elle est inférieure à 5/10 mais supérieure à 1/10, la personne sera considérée comme malvoyante.

Dans le cadre de l'enquête HID, la déficience visuelle n'est pas caractérisée par des données médicales mais par le "ressenti" des personnes enquêtées. Malheureusement, réaliser une enquête déclarative peut biaiser l'étude car les informations recueillies sont subjectives. À cause de cette méthodologie, l'étude publiée en 2005 est fortement limitée :

« Ce type d'enquête ne permet pas toujours de distinguer les personnes malvoyantes et aveugles de celles présentant des déficiences visuelles plus légères, voire des personnes nécessitant seulement une correction optique⁴¹. »

Selon l'enquête, 3 346 000 personnes auraient une déficience visuelle en France métropolitaine. Ces informations se basent sur des données subjectives ainsi ce chiffre est potentiellement plus important que la réalité. Les personnes enquêtées se désignant comme déficientes visuelles sont réparties en quatre catégories⁴² :

- Aveugle complet ou seule perception de la lumière : 62 000 personnes,
- Malvoyant : 1 642 000 personnes,
- Autre trouble de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...) : 869 000 personnes,
- Déficience visuelle non précisée : 773 000 personnes.

Le manque de précision des deux dernières catégories ne permet pas de caractériser les personnes qui s'y trouvent comme étant déficientes visuelles. En conséquence, le nombre de personnes réellement concernées est inférieur au chiffre annoncé. En ne gardant que la catégorie des aveugles complets (ou seule perception de lumière) et celle des malvoyants, le chiffre serait davantage autour de 1 704 000 personnes déficientes visuelles. En arrondissant

⁴⁰ BLATGÉ, Marion, *Apprendre la déficience visuelle*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillesse Société », 2012, p.43.

⁴¹ Exploitation de l'enquête HID, *op. cit.*, p.9.

⁴² Se référer à l'annexe n°8

les effectifs à 1 700 000 personnes, « on obtient une prévalence de 29 pour 1 000 » comme le remarque la sociologue Marion Blatgé. Soit de 2.9 % de la population.

Grâce à l'amélioration des conditions de vie et au progrès scientifiques, ce taux n'a jamais été aussi bas en France. Pourtant, malgré les nombreuses avancées médicales certaines maladies se soignent encore difficilement. C'est notamment le cas du glaucome, une maladie dégénérative du nerf optique ou encore de la cataracte⁴³ qui entraîne progressivement une baisse de la vue. Les personnes de plus de 60 ans sont davantage touchées par ces maladies de l'oeil. De fait, la cataracte atteint près d'une personne sur 5 à partir de 65 ans⁴⁴.

Une population majoritairement âgée et féminine

L'enquête HID confirme que la prévalence de la déficience visuelle s'accroît fortement avec l'âge. Apparemment, 61 % des personnes enquêtées qui se disent déficientes visuelles ont 60 ans ou plus. Soit 6 personnes sur 10. Les personnes de plus de 75 ans⁴⁵ représentent quant à elles 39 %. La déficience visuelle touche ainsi principalement les personnes âgées.

Enfin selon les âges, des inégalités entre les sexes se remarquent. En effet, avant 75 ans et tous degrés de sévérités confondus, les hommes ont plus tendance à déclarer une déficience visuelle que les femmes. Après 75 ans, c'est le contraire. Surtout concernant la malvoyance dite "moyenne"⁴⁶. Statistiquement, les femmes âgées sont ainsi une population à risque.

Même si l'enquête HID se veut exhaustive, ces données statistiques sont obsolètes. De fait, l'enquête a été menée à la fin des années 1990 et ne peut donc pas refléter la situation actuelle. En 2020, les personnes déficientes visuelles représentent vraisemblablement plus de 2.9 % de la population française. Ce pourcentage ne va avoir de cesse que d'augmenter. Effectivement, avec la croissance démographique, l'augmentation de l'espérance de vie et le vieillissement de la population le nombre de personnes déficientes visuelles pourrait tripler

⁴³ La cataracte est l'opacification du cristallin. C'est une maladie qui touche principalement les personnes de plus de 60 ans.

⁴⁴ Source : <https://www.malakoffhumanis.com>

⁴⁵ Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, 2005, p.18.

⁴⁶ Dans l'enquête HID, la malvoyance moyenne est liée à une incapacité visuelle sévère en vision de loin ou en vision de près.

d'ici 2050⁴⁷. Il est alors primordial de fournir des aides techniques et humaines pour favoriser l'autonomie des personnes déficientes visuelles

Des aides visuelles peu utilisées

A priori, on pourrait penser que les personnes non voyantes et malvoyantes utilisent toutes les aides techniques mises à leur disposition pour améliorer leur quotidien. Pourtant les résultats de l'enquête HID montrent que c'est une idée préconçue et que les aides techniques sont peu utilisées. En effet, seulement 15 % des personnes déficientes visuelles ont à leur disposition des aides techniques visuelles, pourtant essentielles à leur autonomie. Les technologies informatiques sont par exemple peu utilisées. En effet, moins de 1 % des personnes déficientes visuelles utilisent des interfaces d'ordinateur à la fin des années 1990, soit environ 8 000 personnes. Les malvoyants "profonds" font partie de ceux qui utilisent le plus la synthèse vocale et l'écran tactile. Néanmoins, ils restent une minorité à utiliser ces différents outils. Leur coût élevé peut être un véritable frein. En effet, la majorité des logiciels pour les non voyants et malvoyants sont payants. C'est notamment le cas de **Jaws For Windows**, un lecteur d'écran coûtant actuellement plus de 1 400 euros⁴⁸. Pour les personnes à faibles revenus ou ne touchant que les allocations, ces dispositifs sont inaccessibles. De plus, il faut savoir installer le logiciel sur son ordinateur et l'utiliser. Ce n'est pas forcément le cas pour tous. Il faut ainsi former de façon pédagogique les personnes déficientes visuelles. Le manque de formateurs sensibilisés à la question du handicap peut s'avérer être un véritable frein. Enfin selon les âges, l'utilisation des aides visuelles diffère. « Les aveugles et malvoyants profonds âgés de 75 ans et plus recourent moins fréquemment aux aides visuelles que les plus jeunes. C'est l'inverse pour les malvoyants moyens.»

Le bon emploi des aides visuelles nécessite un plus ou moins long travail d'apprentissage et d'appropriation des outils techniques. C'est pourquoi les personnes de plus de 60 ans ou ayant

⁴⁷ Bourne RRA, Flaxman SR, Braithwaite T, Cicinelli MV, « Magnitude, temporal trends, and projections of the global prevalence of blindness and distance and near vision impairment: a systematic review and meta-analysis », *The Lancet*, vol. 5, septembre 2017, p. 888-897. Source : <https://www.thelancet.com/action/showPdf?pii=S2214-109X%2817%2930293-0>

⁴⁸ Source : <https://www.ceciasa.com/jaws>

déclaré tardivement une déficience visuelle ont tendance à négliger ces dispositifs. Sans eux, leur intégration à la vie sociale et professionnelle est plus compliquée.

Une restriction de participation à la vie sociale

La déficience visuelle a de multiples conséquences sur la vie des enquêtés. En particulier les personnes âgées qui ont plus tendance à déclarer des incapacités sévères, c'est à dire des difficultés à réaliser des actes essentiels de la vie⁴⁹. Les déplacements peuvent ainsi se révéler être une véritable épreuve au quotidien. En effet avec une déficience visuelle, il est plus difficile de se localiser dans son environnement, surtout si il n'est pas accessible. D'après les résultats de l'enquête, " plus d'un déficient visuel adulte sur deux a des difficultés pour se déplacer à l'extérieur" et 29 % ne peuvent pas se déplacer seuls. Plus le degré de déficience est sévère, plus ces difficultés augmentent. Le manque de mobilité peut ainsi limiter voire réduire fortement la vie sociale.

De plus si la situation de handicap n'est pas reconnue administrativement, la prise en charge sera sommaire et très inégale selon les situations. C'est le cas pour de nombreuses personnes déficientes visuelles car seulement une personne sur cinq obtient une reconnaissance officielle de son handicap⁵⁰. Ce manque de reconnaissance peut empêcher certaines personnes de toucher des aides financières. Malheureusement, seuls 18 % des enquêtés ont une carte d'invalidité et 15 % touchent une compensation financière en raison de leur déficience. Pour la majorité des personnes déficientes visuelles, il est alors impératif de trouver un emploi stable. Pourtant, parmi la tranche active de cette population, seuls 3 % " déclarent bénéficier d'un emploi protégé ou réservé⁵¹".

Le manque de reconnaissance et d'accessibilité sont des facteurs qui restreignent la participation active des personnes déficientes visuelles à la vie sociale. Pour encadrer cette population et combler les besoins insatisfaits, il faut envisager une approche pluridisciplinaire.

⁴⁹Exploitation de l'enquête HID, *op. cit.*, p.44.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 124.

⁵¹ *Ibid.*, p. 120.

2- Le secteur associatif, une prise en charge alternative

La synthèse des résultats de l'enquête Handicap-Incapacités-Dépendance déplore une prise en charge insatisfaisante des personnes déficientes visuelles⁵² :

« si la prise en charge du handicap visuel chez l'enfant est largement développée et répond à l'ensemble des besoins, la situation est beaucoup moins satisfaisante chez l'adulte, et particulièrement chez les personnes âgées.»

Les nombreux besoins insatisfaits par les pouvoirs publics poussent le secteur associatif à intervenir dans la prise en charge des personnes en situation de handicap. Ce phénomène est désigné par Marie-thérèse Join-Lambert comme étant un principe de « subsidiarité inversé⁵³ ». Le secteur associatif n'a pas pour objectif de remplacer la prise en charge des pouvoirs publics mais de la renforcer en proposant des solutions alternatives.

Un travail constant de légitimation

Les associations peuvent être définies comme des groupes d'intérêts au sens large. À savoir des entités désirant représenter les intérêts d'une partie spécifique de la société dans l'espace public⁵⁴. Comme le remarque la sociologue Marion Blatgé, les principes de représentativité et de légitimité sont des enjeux majeurs pour les associations car elles « font appel à l'adhésion du public et, bien souvent, à sa générosité. » Pour encourager les dons, un travail de communication et de sensibilisation auprès du public est nécessaire. La plupart des associations relayent leurs actions sur leurs réseaux sociaux et leur site internet. L'usage des réseaux sociaux se généralise de plus en plus afin de toucher davantage de public. L'Institut

⁵² Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire, op. cit., 2005, p. 124.

⁵³ JOIN-LAMBERT, Marie Thérèse (dir.), *Politiques sociales*, Paris, Presses de Sciences Po-Dalloz, 1997, p. 74.

⁵⁴ SAURUGGER, Sabine. « Groupe d'intérêt », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 309-316.

National des Jeunes Aveugle⁵⁵ a ainsi ouvert sa page facebook en 2017 et relaye différentes informations comme des conférences sur la déficience visuelle et leurs forum des métiers.

Twitter et facebook semblent être les réseaux sociaux les plus utilisés par les associations représentant les personnes déficientes visuelles. Les personnes qui n'ont pas de réseaux sociaux peuvent quand même se tenir informées par le biais de publications et de revues en ligne. L'association Valentin Haüy diffuse en ligne sa revue trimestrielle « Valentin Haüy Actualités » qui est un journal destiné à transmettre les actions menées par l'association. Pour communiquer sur ses services, l'AVH propose aussi un abonnement à une lettre d'information nommée « Valentin Haüy infos ». Enfin, elle offre aussi la possibilité de s'inscrire à sa newsletter qui renseigne et commente toutes les actions menées grâce aux financements des donateurs.

Pour légitimer le bien-fondé de leurs actions, les associations utilisent plusieurs moyens de communication comme internet, la télévision et la radio. Depuis plusieurs années, l'Association Valentin Haüy diffuse une campagne nationale d'information sur la déficience visuelle à la télévision et à la radio. L'objectif de ces campagnes est de « Sensibiliser et mobiliser le grand public sur le handicap visuel et rappeler notre expertise dans l'action que nous menons depuis près de 130 ans auprès des personnes aveugles ou malvoyantes⁵⁶. »

Préciser l'ancienneté de l'association participe à renforcer sa légitimité auprès de l'opinion publique et des autres associations qui prennent en charge les personnes déficientes visuelles. On pourrait penser qu'il existe certaines dissensions entre les associations concernant la prise en charge des adhérents et la manière de répondre à leurs besoins . Cet aspect du monde associatif est mis en avant par le sociologue du travail associatif Matthieu Hély. Les relations entre les associations « obéissent aussi bien à des tactiques d'alliance, quand leurs intérêts convergent, qu'à des antagonismes forts quand ils divergent⁵⁷. » Si le secteur associatif apparaît divisé, sa voix dans les débats publics risque d'être inaudible. Par conséquent, les associations doivent s'allier malgré les divisions internes pour avoir une influence politique. Cette réalité prend forme à des moments charnières comme par exemple la préparation de

⁵⁵ L'INJA n'est pas une association mais un institut. Il est pris pour exemple afin de montrer un usage généralisé des réseaux sociaux, au delà de la sphère associative.

⁵⁶ Source :

<https://www.avh.asso.fr/fr/lassociation/restez-informes/nos-campagnes-de-sensibilisation>

⁵⁷ HÉLY, Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 97-137.

textes législatifs relatifs à la question du handicap. Pendant l'élaboration de la loi du 11 février 2005, les associations se sont formées en un groupement interassociatif pour dialoguer avec les pouvoirs publics. La mise en place d'actions communes a permis de renforcer le travail de sensibilisation auprès du public. La perception du handicap reste toutefois sensiblement la même au début des années 2000.

L'enquête HID a démontré que les pouvoirs publics ne pouvaient pas satisfaire tous les besoins des personnes déficientes visuelles. Les associations sont ainsi une alternative légitime concernant leur prise en charge. Grâce aux nombreux services qu'elles proposent, les adhérents peuvent davantage s'intégrer socialement et professionnellement.

Un apprentissage plus ou moins long

Selon chaque association, les services proposés sont différents. En effet, certaines peuvent se spécialiser dans un seul type d'activité comme par exemple l'accompagnement juridique, alors que d'autres se diversifient davantage. Les grands organismes ont tendance à proposer des formations informatiques car le besoin est réel. Les aides techniques sont une porte ouverte dans le monde des voyants. Grâce à elles, les personnes déficientes visuelles peuvent utiliser internet, qui est un outil de communication et un instrument de travail.

Afin de maîtriser ces outils, il faut d'abord que la personne déficiente réalise un travail d'apprentissage plus ou moins long. Les formations se font ainsi sur plusieurs séances qui durent généralement une heure ou deux heures. Les cours proposés par l'association Valentin Haüy sont individuels. Ce type de format facilite le travail pédagogique que doit entreprendre le formateur auprès de son élève. Avant de commencer, ils établissent ensemble un programme de formation adapté à ses besoins, son niveau de départ et ses objectifs.

Il est important de préciser que les Iphones constituent aussi des aides techniques visuelles. C'est pourquoi certains stages sont dédiés exclusivement à l'apprentissage de VoiceOver sur Iphone. C'est un logiciel lecteur d'écran développé par Apple, qui est destiné principalement aux personnes déficientes visuelles. Il fonctionne à l'aide d'une synthèse vocale qui décrit oralement chaque élément à l'écran. On peut contrôler son utilisation avec des gestes spécifiques. Il suffit par exemple de balayer l'écran avec son pouce pour passer à l'élément

suivant. Ces gestes standards ne peuvent pas être modifiés par l'utilisateur. Il est donc important de les connaître pour naviguer efficacement sur son Iphone.

Enfin, les coûts inhérents aux matériels et à la maintenance impliquent une contribution financière de la part des participants. Pour certains adhérents demander une participation financière est légitime, comme le remarque notre enquêtée Annie⁵⁸ :

« ça n'a pas la même valeur quand on demande une petite participation vis à vis de la personne qui nous donne le cours. Je trouve que c'est un respect, une motivation. Quand les cours sont trop gratuits ... Oh c'est gratuit, bah ça n'a pas d'importance ! »

Demander une participation financière peut influencer la perception sociale des participants. Indirectement, le formateur est perçu davantage comme une figure d'autorité crédible.

La déficience visuelle est difficile à définir car elle recouvre des réalités différentes. Un apprentissage personnalisé permet ainsi aux personnes déficientes visuelles de s'approprier les aides techniques, quelque soit leur degré de cécité. Cette population restreinte est majoritairement composée de personnes âgées qui ne sont pas familières avec ces outils. Il faut donc avoir une approche pédagogique pour ne pas les décourager ni les culpabiliser. Pour les personnes ayant perdues brutalement la vue, ces formations sont un moment charnière dans leur processus d'acceptation de la déficience.

Les grandes associations comme Valentin Haüy et la Fédération des aveugles de France offrent des services complets dans la prise en charge des personnes déficientes visuelles. Leurs différentes actions de sensibilisation et de communication permettent de donner une visibilité accrue aux conséquences parfois douloureuses de la déficience visuelles.

Malgré les différentes formations informatiques proposées par les associations, de nombreuses personnes se trouvent toujours en situation de handicap quand elles utilisent un ordinateur. Le manque d'accessibilité numérique est un véritable facteur d'exclusion sociale.

⁵⁸ Pour consulter l'entretien de cette enquêtée, veuillez vous référer à l'annexe n°1

C. Accessibilité numérique, un processus long et laborieux

1- L'accessibilité numérique, un enjeu sociétal

Les pratiques relationnelles et communicationnelles ont évolué avec l'apparition d'internet et des nouvelles technologies. Les réseaux sociaux, les messageries instantanées ou encore les e-mails permettent d'échanger des données et de communiquer plus rapidement. Le numérique est aussi un outil vecteur d'innovation et de progrès, il a notamment permis de faciliter les démarches administratives et l'accès à l'information.

Fracture numérique et vulnérabilité sociale

Toutefois, l'accessibilité du numérique et du web reste discutable. En effet, en 2019 « une personne sur six n'utilisait pas internet et plus d'un usager sur trois manquait de compétence numérique de base⁵⁹. » La difficulté à manier les outils numériques peut être un véritable facteur d'exclusion dans une société de plus en plus connectée. Cette impossibilité ou incapacité d'utiliser internet au quotidien peut être désignée comme de **l'illectronisme**. Né de la contraction d'illettrisme et d'électronique, ce néologisme désigne la fracture numérique qui touche près d'un quart de la population française, soit environ 11 millions de personnes⁶⁰.

L'analogie avec l'illettrisme peut être stigmatisante et créer le débat. Néanmoins, elle est significative pour montrer la vulnérabilité sociale qu'engendre l'incapacité à accéder aux nouvelles technologies et à les maîtriser. Cette incapacité peut engendrer un sentiment de honte ainsi les personnes concernées peuvent adopter des stratégies d'évitement des outils numériques. Ces stratégies peuvent avoir une incidence sur leur perception du numérique. Le risque est de diaboliser le numérique car on ne comprend pas sa logique ni son fonctionnement. C'est une partie de la population qui est difficilement identifiable. Ce

⁵⁹ LEGLEYE Stéphane, ROLLAND Annaïck, « Une personnes sur six n'utilise pas internet, plus d'un usager sur trois manque de compétence numérique de base », Insee. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4241397#consulter>.

⁶⁰ Anonyme, *Livre blanc contre « l'illectronisme »*, Syndicat de la presse sociale, juin 2019, p.33. URL : https://www.csa.eu/media/1877/livre-blanc_sps_2019.pdf

phénomène toucherait majoritairement les personnes de plus de 75 ans. Toutefois, selon Margault Phélip, directrice adjointe d'Emmaüs Connect, « Il ne s'agit pas d'un problème générationnel qui sera terminé dans vingt ans ». Le frein le plus important à l'accès du numérique serait un manque de moyen financier. Ainsi, les personnes à bas revenus et les personnes handicapées forment un public fragile. Les personnes âgées, handicapées et à bas revenus sont ainsi fortement concernées par l'illectronisme.

Cette disparité d'accès aux outils numériques peut engendrer de nouvelles formes d'exclusions à la fois sociales et professionnelles. Le risque est de se retrouver dans une société à deux vitesses, entre ceux qui maîtrisent le numérique et ceux qui ne le maîtrisent pas.

De ce fait, l'inclusion numérique soulève des enjeux sociaux, économiques et politiques. La transition numérique est au coeur de notre société. Les services publics sont de plus en plus dématérialisés tout comme les démarches administratives qui sont numérisées. Ainsi pour accompagner cette transition l'ancien secrétaire d'Etat chargé du numérique, Mounir Mahjoubi, a mis en place en 2018 un "plan d'inclusion numérique". Ce plan tend à favoriser l'apprentissage du numérique et à développer les usages. L'enjeu est de rendre autonome une partie de la population qui est actuellement en marge de la transition numérique. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Mounir Mahjoubi dans sa stratégie nationale pour un numérique inclusif « chacun doit y trouver les moyens de gagner en autonomie, d'avoir la capacité d'agir, d'entreprendre et de choisir sa vie⁶¹. »

Afin de créer une société numérique innovante et inclusive il est d'abord primordial de repérer les personnes en difficulté, de les diagnostiquer et de les accompagner. Les personnes déficientes sont un public dit "empêché". C'est à dire que même si elles manifestent la volonté d'acquiescer des compétences dans ce domaine, elles sont souvent dans l'incapacité d'accéder aux différentes ressources numériques. Dans le cas de la déficience visuelle, elles peuvent utiliser un synthétiseur vocal pour lire les informations textuelles d'un site web.

⁶¹ Anonyme, « Stratégie nationale pour un numérique plus inclusif », *Société Numérique.gouv.fr*, sd. URL : <https://societenumerique.gouv.fr/strategie-nationale-pour-un-numerique-inclusif/>

Toutefois, si le site web n'est pas accessible, la personne déficiente visuelle ne pourra pas le consulter. Ainsi, dans le cadre du handicap, **l'inclusion numérique passe également par l'accessibilité du web.**

« Un web pour tous »

Selon le WAI⁶²,

« l'accessibilité du Web signifie que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser le Web. Plus précisément, qu'elles peuvent percevoir, comprendre, naviguer et interagir avec le Web, et qu'elles peuvent contribuer sur le Web. [...] L'accessibilité du Web comprend tous les handicaps qui affectent l'accès au web, ce qui inclut les handicaps visuels, auditifs, physiques, de parole, cognitifs et neurologiques. »

La question de l'accessibilité s'est posée dès la création du web en 1989. En effet, Tim Berners-Lee pense le World Wide Web comme un système en théorie universel basé sur un langage standardisé⁶³. Afin de créer des normes communes aux langages du Web, Tim Berners-Lee fonde en 1994 le World Wide Web Consortium, soit le W3C. Grâce à cet organisme de standardisation, la majorité des langages informatiques prévoit désormais le support de synthétiseurs vocaux et plages braille, ce qui n'était pas le cas au début des années 1990⁶⁴. Pour « promouvoir un haut degré d'utilisation pour les personnes handicapées »⁶⁵, le W3C a lancé le projet Web Accessibility initiative (WAI) en 1997. Le WAI est mené par un groupe d'experts qui donne des directives et des recommandations techniques afin de rendre le web accessible aux personnes déficientes.

Depuis 2006, les directives du WAI relèvent du droit universel. En effet, l'adoption de la convention relative aux droits des personnes handicapées par l'Assemblée générale des Nations Unies oblige les 163 pays signataires à promouvoir l'accessibilité :

⁶² « Définition de l'initiative pour l'accessibilité du Web (WAI, Web Accessibility Initiative), groupe de travail du W3C. »

⁶³ ALTINIER, Armony, *Accessibilité Web. Normes et bonnes pratiques pour des sites plus accessibles*, Eyrolles, 2012.

⁶⁴ BOUDREAU Denis, NITOT Tristan, « Pourquoi les standards du W3C? », *Openweb*, 21 mars 2003, URL : https://openweb.eu.org/articles/pourquoi_standards

⁶⁵ DARDAILLER, Daniel, « L'initiative d'Accès au Web », *Web accessibility initiative*, 2000. URL : <https://www.w3.org/WAI/wai-fr-intro.htm>

« Promouvoir d'autres formes appropriées d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées afin de leur assurer l'accès à l'information ; Promouvoir l'accès des personnes handicapées aux nouveaux systèmes et technologies de l'information et de la communication, y compris l'internet⁶⁶. »

Entrée en vigueur en 2008, la convention a pour objectif d'affirmer et de protéger les droits des personnes handicapées à l'échelle internationale. Promouvoir l'accessibilité, c'est aussi permettre à l'individu de participer activement à la vie politique, économique et sociale de son pays.

En France, la participation citoyenne des personnes handicapées est encadrée juridiquement depuis 2005. Néanmoins, il existe un écart entre les textes de loi et leur mise en pratique.

2- Accessibilité numérique, des lois pas toujours respectées

Lors de sa campagne de réélection en 2002, le président de la République Jacques Chirac annonçait vouloir favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la société :

« J'ai souhaité faire de la politique pour les personnes handicapées l'un des grands chantiers du quinquennat. Cette action s'inscrit dans une ambition visant à renforcer notre cohésion nationale par davantage de justice et donc par davantage d'attention aux plus vulnérables⁶⁷. »

Cette ambition se concrétise le 11 février 2005 avec l'adoption de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

⁶⁶ Article 9 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, URL : <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

⁶⁷ Déclaration de M. Jacques Chirac, président de la République, sur l'action gouvernementale en faveur des personnes handicapées, Paris le 3 décembre 2002. Source : <https://www.elysee.fr>

De nouvelles obligations légales

La loi du 11 février 2005 marque une évolution dans la prise en charge du handicap ainsi que sa perception **social**. La personne handicapée est désormais reconnue comme une personne citoyenne bénéficiant de droits et de devoirs comme le stipule l'article 2 :

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

La loi instaure ainsi de nouveaux principes comme le droit à compensation et à l'accessibilité généralisée. Le droit à compensation peut être demandé par une personne dite handicapée "quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie⁶⁸". Selon la spécificité de sa déficience, de ses besoins et de son projet de vie, un plan personnalisé lui sera proposé par une équipe pluridisciplinaire⁶⁹. **Le droit à compensation** repose sur différents types d'aides qui lui permettront de réaliser "les actes essentiels de l'existence". La compensation sera liée à des aides humaines, techniques ou animalières. Si son environnement est inadéquat et favorise les situations de handicap, un aménagement du logement pourra lui être proposé. Toutefois, si la situation de handicap n'est pas reconnue par la loi, la personne ne pourra être éligible pour recevoir des aides compensatoires.

Elle pourra néanmoins bénéficier du principe d'accessibilité généralisé. Il s'applique aux milieux scolaires et professionnels, aux bâtiments recevant du public ainsi qu'aux transports et aux nouvelles technologies. L'article 47 de la loi du 11 février 2005, établit de nouvelles obligations légales concernant l'accessibilité numérique des services publics :

« Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent

⁶⁸ Article 11 de la loi du 11 février 2005. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>

⁶⁹ Article 12 : « L'instruction de la demande de prestation de compensation comporte l'évaluation des besoins de compensation du demandeur et l'établissement d'un plan personnalisé de compensation réalisés par l'équipe pluridisciplinaire dans les conditions prévues à l'article L. 146-8. »

être accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation.⁷⁰ »

Si les services de communication publique en ligne ne respectent pas les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet ni ne les appliquent, ils pourront être sanctionnés. Néanmoins, la loi ne précise pas quelles sont les sanctions encourues ni comment elles vont être mises en oeuvre. Il faut attendre le décret du 14 mai 2009 pour que les modalités de sa mise en application soient décrites. Si les services en ligne ne sont pas conformes au Référentiel Général d'Amélioration de l'accessibilité, ils seront « inscrits sur une liste de services de communication publique en ligne non conformes publiée par voie électronique par le ministre chargé des personnes handicapées⁷¹. »

Le manque de sévérité de cette sanction montre que le gouvernement n'a pas une visée répressive mais pédagogique. De cette façon, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure un cadre juridique en faveur de l'accessibilité numérique. Cependant, la mise en pratique de cette accessibilité reste limitée.

Une sanction financière insuffisamment dissuasive

À l'instar de la loi du 11 février 2005, le décret du 24 juillet 2019 exige un accès équitable des services de communication publique en ligne. Toutefois, il étend son injonction au secteur privé :

« Publics concernés : usagers des services de communication au public en ligne ; personnes morales de droit public ; personnes morales de droit privé déléguataires d'une mission de service public ; personnes morales de droit privé et entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au moins 250 millions d'euros⁷². »

⁷⁰ Se référer à l'annexe n°6

⁷¹ Le RGAA est un " référentiel français , à forte dimension technique, qui offre une traduction opérationnelle des critères d'accessibilité issus des règles internationales ainsi qu'une méthodologie pour vérifier la conformité à ces critères." Source : <http://references.modernisation.gouv.fr>

⁷² Se référer à l'annexe n°7

Le seuil imposé par ce décret semble exclure une grande partie des entreprises privées qui possèdent un chiffre d'affaire annuel inférieur à 250 millions d'euros. C'est malgré tout une avancée qui permet d'inclure dans la loi les entreprises privées. Ainsi, les établissements publics et une partie des entreprises privées doivent se conformer aux exigences relatives à l'accessibilité numérique. Les entreprises privées doivent être conformes "à compter du 1er octobre 2019 pour les sites internet, intranet et extranet créés à compter de cette même date⁷³". Pour les sites créés antérieurement, elles ont jusqu'au 1er octobre 2020 et pour les applications mobiles jusqu'au 1er juillet 2021.

Si ces directives ne sont pas respectées, le décret prévoit des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 20 000 euros. En réalité, cette sanction n'est pas prononcée immédiatement. En effet, avant d'être sanctionnée pour défaut de conformité, ces organismes ou entreprises peuvent se justifier et obtenir "un délai supplémentaire d'une durée maximale de trois mois pour se mettre en conformité". Si ces justifications ne sont pas suffisantes et s'ils ne respectent pas ce délais alors ils sont sanctionnés par une amende qui est fixée à :

« 2 000 euros pour les communes de moins de 5 000 habitants, leurs groupements de moins de 5 000 habitants, les établissements publics exclusivement rattachés à un de ces groupements ou communes, ainsi que pour les opérateurs économiques [...] au titre du service public qu'ils leur délèguent⁷⁴.
»

Pour toute autre structure ne répondant à ces critères, l'amende s'élèvera à 20 000 euros. Le décret du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne marque un véritable tournant dans la loi française. En effet, pour la première fois, le manque d'accessibilité numérique peut être sanctionné par une amende de plusieurs milliers d'euros.

Malgré cette évolution significative, la sanction financière reste insuffisamment dissuasive. Elle n'a pas de réelle conséquence sur les grande entreprises, au prorata de leur chiffre

⁷³ Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne. Source : <https://www.legifrance.gouv.fr>

⁷⁴ Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, Article 8,III.

d'affaire annuel. Si le seuil du chiffre d'affaire annuel était abaissé, la menace d'une sanction financière serait davantage efficace.

Même si les sites web sont de plus en plus accessibles, la majorité des personnes déficientes visuelles doit avoir recours à des outils adaptés afin d'être pleinement autonome. Cependant ces appareils peuvent être inabordables.

3- Un cadre matériel limité

Les personnes aveugles et malvoyantes sont confrontées à différents obstacles quand elles naviguent sur le web. L'une des principales contraintes est liée au fait que les pages web contiennent essentiellement du contenu textuel. Ces informations ne leur sont pas accessibles sans outils appropriés. Pour certains le maniement de la souris peut être un geste difficile à effectuer car ils ne peuvent pas situer la zone cliquable. Dans un second temps, même avec une vision résiduelle leur permettant de lire du texte, les personnes malvoyantes peuvent avoir des difficultés à voir le contenu d'un site. Le manque de contraste entre certaines couleurs et la taille des polices de texte peut rendre inaccessible un site internet. Tous ces paramètres doivent ainsi être pris en compte pour favoriser l'accessibilité du web.

Afin de permettre aux personnes déficientes visuelles d'accéder aux sites internet et aux nombreuses ressources numériques, différents dispositifs basés sur la suppléance perceptive ont été mis au point. Les dispositifs de suppléance perceptive, également appelés systèmes de substitution sensorielle, ont pour objectif de

« remplacer ou assister une ou plusieurs fonctions d'un organe sensoriel à l'aide d'un autre organe sensoriel. [...] Ces dispositifs permettent à des informations venant d'un récepteur artificiel d'être traitées par un organe sensoriel inhabituel pour de telles informations⁷⁵. »

⁷⁵ AUVRAY, M. (2006). Remplacer un sens par un autre: La suppléance perceptive. In P. Fuchs (Ed.), *Le Traité de la Réalité Virtuelle III, Vol.1, L'Homme et l'Environnement Virtuel* (pp. 173-188). Paris: Les Presses de l'Ecole des Mines.
URL : http://nivea.psycho.univ-paris5.fr/Manuscripts/Auvray_2006-a_trv.pdf

Ces dispositifs permettent aux personnes aveugles et malvoyantes, dont la vision résiduelle est fortement réduite, de se servir de leurs autres sens comme l'ouïe et le toucher pour naviguer sur le web.

Les dispositifs de suppléance visuo-auditive

Les systèmes de suppléance visuo-auditive utilisent l'audition pour pallier à la cécité. Ils sont basés “sur le principe d'une conversion image/son”. Les logiciels “lecteur d'écran” disposant d'un synthétiseur vocal fonctionnent avec ce dispositif. Le lecteur d'écran analyse l'information textuelle et le synthétiseur vocal la verbalise. La personne peut ainsi entendre les informations textuelles d'une page internet et son contenu, comme les menus et les boîtes de dialogues. En 2017, l'association américaine WebAim a mené une enquête sur “l'usage et les préférences des utilisateurs de lecteur d'écran⁷⁶.” À l'échelle mondiale, le logiciel de lecteur d'écran JAWS semble être le plus utilisé, avant NVDA et VoiceOver⁷⁷. JAWS est un logiciel pour PC Windows. Il “ n'est pas la synthèse elle-même. Il est l'interface entre l'écran de l'ordinateur et l'utilisateur, via la synthèse ou l'afficheur⁷⁸.” JAWS est le plus souvent combiné avec le navigateur Internet Explorer.

Toutefois, les lecteurs d'écran sont limités car ils ne peuvent “récupérer” que de l'information textuelle. Les images ainsi que les photographies doivent obligatoirement être associées à une alternative textuelle pour être restituées par le lecteur d'écran. Ce texte de remplacement n'est pas la source de l'image mais sa description. Sans lui, les personnes déficientes visuelles ne peuvent pas comprendre l'image donnée. Dans le langage HTML, l'alternative textuelle est introduite par l'attribut *alt*. Néanmoins, elle n'est pas souvent mise en pratique et dans une majorité des cas les informations sont mal renseignées. Pour faciliter leur utilisation, les liens et les boutons devraient être aussi renseignés avec des intitulés explicites.

Il est difficile pour une personne déficiente visuelle d'avoir une “vue” d'ensemble sur le site qu'elle consulte. En effet, les lecteurs d'écran ne vont pas hiérarchiser les informations d'un site. Il est alors primordial de structurer les documents et les pages web, si possible avec des

⁷⁶Anonyme, « Lecteurs d'écran : préférences et principaux problèmes des utilisateurs » , *Weare[wp]*, sd. URL : <https://www.wearewp.pro/utilisateurs-lecteurs-ecran-preferences-et-principaux-problemes/>

⁷⁷Anonyme, « Screen Reader User Survey #7 Results », *WebAim*, 2017. URL : <https://webaim.org/projects/screenreadersurvey7/>

⁷⁸ Anonyme, « Jaws pour Windows », *Acces'solutions*, sd. URL : <http://www.accessolutions.fr/Jaws-pour-Windows.html>

titres, des listes à puces ou numérotées ainsi qu'une table des matières. La personne pourra plus facilement sélectionner l'information qui l'intéresse.

Les dispositifs de suppléance visuo-tactile

L'ouïe n'est pas le seul sens pouvant suppléer la vue. Le toucher peut également permettre à une personne déficiente visuelle de lire des informations.

D'ailleurs, les premiers dispositifs mis en place pour apprendre aux jeunes aveugles à lire étaient des dispositifs de suppléance visuo-tactile. En effet, les livres en relief commandés par Valentin Haüy permettaient de convertir les lettres qui sont des informations visuelles en informations tactiles. Ces systèmes de conversion ont été pensés dès le XIXe siècle comme le précise la chercheuse en science cognitives Malika Auvray :

« Le plus connu et le précurseur des systèmes de conversion visuo-tactile est le système Braille. Les lettres (informations visuelles) sont converties en une combinaison de six points en dominos (informations tactiles). »

Pour les personnes déficientes visuelles qui savent lire le Braille, les logiciels lecteurs d'écran peuvent également être couplés à une plage Braille. Elle permet de reconstituer en Braille les lignes textuelles affichées sur l'écran d'ordinateur. La plage Braille est constituée de différents boutons qui permettent à l'utilisateur de se déplacer dans l'écran.

Néanmoins pour différentes raisons, la plupart des utilisateurs de lecteur d'écran préfèrent le synthétiseur vocal à la plage Braille. En effet, les personnes aveugles ou non voyantes ne connaissent pas forcément le Braille et peuvent donc difficilement utiliser la plage Braille. De plus, selon les modèles elles peuvent avoir un coût conséquent. Pour les plages Braille reliées à un ordinateur ayant entre quarante et quatre-vingts cellules d'affichage le prix peut aller de 4 000 à 10 000 euros⁷⁹. Même si certains employeurs peuvent financer ce matériel, pour les particuliers le prix reste un véritable frein budgétaire.

Les dispositifs adaptés à une vision résiduelle réduite

⁷⁹ Une échelle de prix approximative, résultant d'une comparaison entre différents sites d'achat. Sources : <https://www.ceciasa.com> ; <http://www.eurobraille.fr> ; <https://insidevision.fr>

Certaines personnes malvoyantes, pouvant utiliser leur vision résiduelle pour lire, n'ont pas besoin de lecteur d'écran pour consulter des sites web. Toutefois les logiciels d'agrandissement permettant de modifier la forme du contenu et ceux permettant la modification des couleurs facilitent grandement leur navigation. En effet, les informations textuelles seront plus facilement lisibles si leurs couleurs contrastent fortement avec l'arrière plan. Afin de vérifier si les couleurs sont assez contrastées, l'association Valentin Haüy recommande l'utilisation du logiciel Colour Contrast Analyser. Ce logiciel permet d'analyser les problèmes de contraste d'un site et donne des recommandations pour optimiser l'ergonomie visuelle du site.

Certains sites comme celui de l'INJA donnent la possibilité aux utilisateurs de modifier l'affichage de la page web en fonction du degrés de déficience visuelle. En effet, grâce à l'onglet "accessibilité", la personne déficiente visuelle peut changer la couleur du site ainsi que la police. Le texte peut être affiché en deux couleurs, soit en blanc soit en noir. L'arrière plan, quant à lui, peut être affiché en noir et blanc ou en jaune rouge et bleu. On peut également remarquer que le site l'INJA est particulièrement bien structuré, notamment avec des titres et des listes à puces. Les images et les liens ainsi que les boutons ont des intitulés. Le site de l'INJA est un modèle de ce qui peut être réaliser en terme d'accessibilité. Néanmoins, ce type de site internet reste minoritaire. La majorité n'est pas accessible malgré les directives du WAI et la loi sur l'accessibilité du 11 février 2005.

L'expérience des personnes déficientes visuelles semble a priori très inégale car elle dépend de nombreux facteurs comme l'accessibilité numérique, leur niveau de compétences informatiques et leurs logiciels.

Dans le cadre de la déficience visuelle, le numérique est une porte entrouverte sur le monde. En effet, il permet aux personnes déficientes visuelles de s'intégrer professionnellement et socialement dans la société. Juridiquement, l'accessibilité est un droit en France. Les services publics et certaines entreprises privées doivent ainsi se conformer aux normes internationales mise en place par le World Wide Web Consortium. Ces directives sont en théorie facilement applicables. Par exemple, il faut hiérarchiser le contenu des sites internet et nommer les liens

cliquables et les boutons. En respectant ces normes, le site internet est lisible par les logiciels lecteurs d'écran. Pourtant en pratique, l'application de ces mesures restent encore très inégale. Pour sensibiliser le public aux problèmes d'accessibilité, les associations mènent des actions de sensibilisation et de communication. On retrouve par exemple sur le site internet de l'association Valentin Haüy des articles relatifs à l'accessibilité numérique et sa mise en application. Cette association propose aussi des formations pour aider les personnes déficiente visuelle à s'approprier les différents outils informatiques. Ce processus d'appropriation est plus ou moins long selon l'âge de la personne et son degré de cécité. La population que forment les personnes déficientes visuelles est majoritairement âgée. Ainsi il faut que les formateurs soient pédagogues pour ne pas les décourager.

Deuxième partie

Liminalité et sociabilité numérique :

Le cas de Facebook

A. Facebook, un outil de sociabilité plus ou moins efficace

1- Facebook, un fait social total

Selon le sociologue Dominique Cardon, « le principal usage d'internet est la pratique de l'échange et du partage sur les plateformes des réseaux sociaux du Web⁸⁰.» Depuis le début des années 2000, les réseaux sociaux gagnent en popularité et deviennent de véritables outils de communication. Ces outils peuvent être à la fois vecteurs d'intégration et d'exclusion. Il est ainsi nécessaire d'aborder la question des réseaux sociaux quand on parle de liminalité et de Web. En effet, la socialisation est une des problématiques posées par le concept de liminalité. Alain Blanc considère que « la difficulté qu'elle [la liminalité] pose est cruciale : elle signifie que la socialisation connaît des ratés mais surtout rencontre des impossibilités qu'elle prend soin de contourner⁸¹.» La socialisation semble être a priori une difficulté pour les personnes en situation liminale. Nous allons ainsi nous demander dans cette partie si grâce aux réseaux sociaux en ligne, les personnes déficientes visuelles peuvent sortir de cette situation liminale et se sociabiliser sans utiliser des moyens détournés.

Facebook, un réseau social au succès durable

Au début de l'année 2020, le directeur général de Facebook France Laurent Solly⁸² annonçait avec fierté que Facebook avait « franchit la barre des 37 millions d'utilisateurs à la fin de l'année 2019.» C'est plus d'un million d'utilisateurs en plus par rapport à 2018. À la fin de

⁸⁰ CARDON, Dominique, «Réseaux sociaux, internet», *Encyclopædia universalis* [en ligne].
URL :

<https://www-universalis--edu-com.fennec.u-pem.fr/encyclopedie/reseaux-sociaux-internet/>

⁸¹ BLANC, Alain, le handicap ou le désordre des apparences, *op. cit.*

⁸² DURAND, Mathilde, «“Nous avons franchi la barre des 37 millions d'utilisateurs" sur Facebook en France, révèle Laurent Solly», Europe 1, 10 février 2020. URL :

<https://www.europe1.fr/technologies/facebook-depasse-la-barre-des-37-millions-dutilisateurs-ac-tifs-en-france-en-2019-3948539>

l'année 2019, la France comptait une population de plus de 67 millions de personnes⁸³. C'est ainsi 55 % des français qui utilisent Facebook soit une personne sur deux. Parmi les différents témoignages récoltés pour ce mémoire, Facebook s'est révélé être le réseau social le plus utilisé par les enquêtés déficients visuels. En effet, 73 % d'entre eux⁸⁴ déclarent avoir un compte Facebook et l'utiliser au moins une fois par semaine. Ce réseau social est aussi bien utilisé par les jeunes déficients visuels de l'Institut National des Jeunes Aveugles que par les membres de l'Association Valentin Haüy. Dans cette partie, nous nous intéresserons particulièrement aux aspects sociologiques et psychologiques de l'utilisation de Facebook. Nous nous demanderons si Facebook influence la sociabilité des utilisateurs déficients visuels, et si oui de quelles manières ?

Facebook est un réseau social en ligne créé en 2004 par des étudiants d'Harvard, dont le plus connu est Mark Zuckerberg. Son modèle est inspiré du trombinoscope universitaire. Comme dans les albums photos, les étudiants d'Harvard pouvaient mettre leurs photos, leurs coordonnées ainsi que des citations. Rapidement populaire, son utilisation s'est diffusée dans tout le campus puis dans toutes les grandes écoles nord américaines. D'abord pensé comme un réseau social universitaire, il s'est largement diffusé dans toutes les couches de la société américaine. L'inscription est gratuite et permet à l'utilisateur d'échanger avec d'autres personnes, de créer des groupes et de publier du contenu. Ce réseau social est composé de plusieurs pages dont les deux principales sont le mur facebook et le fil d'actualités. Le mur est un espace personnel, une sorte de journal où l'utilisateur peut poster du contenu comme des photographies, des vidéos ou des articles. Les amis de l'utilisateur peuvent consulter le contenu publié et réagir.

On retrouve sur ce réseau social une double dynamique. Facebook encourage à la fois à diffuser des données personnelles mais aussi à garder le contrôle sur les informations publiées. En effet, tout le monde peut consulter des informations dites publiques, c'est à dire la photo de profil et les noms des utilisateurs ou encore leur section Amis, qui est publique par

⁸³ Bilan démographique 2019, Insee, janvier 2020. URL : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926>

⁸⁴ 31 personnes ont un compte Facebook sur 42 personnes au total.

défaut. Néanmoins, seuls les amis de l'utilisateur peuvent publier directement des informations dans son journal.

Facebook reflète plusieurs ambivalences. On peut l'utiliser à la fois pour garder contact et échanger avec ces proches mais aussi pour interagir avec de nouvelles personnes et élargir son cercle de connaissances. Malgré l'essor de nouveaux réseaux sociaux comme TikTok ou Snapchat, Facebook reste encore très fortement utilisé par les français comme le remarque Laurent Solly.

D'après les économistes Godefroy Dang Nguyen et Virginie Lethiais⁸⁵, « ce réseau social a induit une pratique rapidement devenue un authentique fait social total. » Le fait social est une notion essentielle en sociologie. Emile Durkheim en donne une définition précise dans son ouvrage sur *Les règles de la méthode sociologique*, « est fait social toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ». On retrouve dans ce phénomène un aspect coercitif.

À cette notion s'ajoute celle de fait social total, qui a été introduite en anthropologie par Marcel Mauss dans son Essai sur le don⁸⁶. Sa définition semble un peu plus vague, « Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux [...] Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux et mêmes esthétiques, morphologiques⁸⁷ ». Un fait social total est un phénomène multidimensionnel qui rassemble plusieurs aspects souvent traités séparément.

Facebook est ainsi qualifié par les économistes précédemment cités comme un fait social total car son usage et son influence peuvent être à la fois social, psychologique, économique et politique.

« Liens forts et liens faibles »

⁸⁵ DANG NGUYEN, Godefroy, et LETHIAIS, Virginie. « Impact des réseaux sociaux sur la sociabilité. Le cas de Facebook », *Réseaux*, vol. 195, no. 1, 2016, pp. 165-195.

⁸⁶ MAUSS, Marcel, *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses universitaires de France, Paris, 2012. Essai publié dans l'Année sociologique (1923-1924).

⁸⁷ TCHERKÉZOFF, Serge. *Mauss à Samoa : Le holisme sociologique et l'esprit du don polynésien* [en ligne]. Marseille : pacific-credo Publications, 2015. URL: <http://books.openedition.org/pacific/370>

Avant de comprendre comment un réseau social peut influencer la sociabilité d'un groupe de personnes, il faut d'abord définir précisément ce qu'est la sociabilité et quels sont ses enjeux.

La sociabilité « traite des relations que les individus entretiennent entre eux⁸⁸ ». Ces relations sont de plusieurs types et reflètent un degré différent d'engagement. Les relations sociales dépendent de nombreux facteurs comme l'affirme le sociologue Michel Forsé dans son article sur la sociabilité⁸⁹, « les relations qu'un individu entretient avec autrui varient, en grande partie, selon des facteurs sociaux, économiques ou démographiques. » On peut se demander si elles varient aussi selon le degré de sévérité de la déficience visuelle.

Un réseau social « est un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs⁹⁰ », qu'il soit organisé ou non. D'après le sociologue américain Mark Granovetter, les réseaux sociaux sont constitués de « liens forts » et de « liens faibles ». La force du lien est définie selon plusieurs critères, comme le temps passé avec une personne, l'intensité émotionnelle et la réciprocité de la relation. Ainsi, les liens forts sont ceux que l'on noue avec des membres de notre famille ou nos amis proches. Ils reflètent une confiance et un respect mutuels⁹¹. A contrario, les liens faibles sont des relations qu'entretiennent de « simples connaissances ». Ils sont plus répandus et ne reflètent pas le même degré de confiance que les liens forts. Ce type de lien a une connotation assez négative et sa valeur est souvent sous-estimée.

Néanmoins, Mark Granovetter affirme que les liens dit faibles enrichissent les réseaux sociaux. En effet, il est plus simple et plus rapide de faire simplement connaissance avec une personne plutôt que de nouer une relation de confiance. Ainsi, en multipliant des liens faibles, les informations se diffusent plus facilement au sein du réseau et entre les réseaux. Ce type de lien favorise les rencontres et la circulation d'idées et d'informations. Ils permettent aussi de mettre en relation plusieurs groupes différents qui ne se seraient pas parler autrement. Les liens faibles favorisent les rencontres et les opportunités tout en diversifiant le réseau de sociabilité. On pourrait ainsi décrire la sociabilité comme étant mélange de liens de différentes natures.

⁸⁸ DANG NGUYEN, Godefroy, et LETHIAIS, Virginie, *op.cit.* p.168.

⁸⁹ FORSÉ Michel. « La sociabilité » *Économie et statistique*, n°132, Avril 1981. pp. 39-48.

⁹⁰ FORSÉ, Michel. « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, vol. 147, no. 3, 2008, pp. 10-19.

⁹¹ DANG NGUYEN, Godefroy, et LETHIAIS, Virginie, *op.cit.* p.175.

En s'appuyant sur la théorie de Granovetter, on pourrait classer les liens établis sur Facebook en deux catégories, entre lien faible et lien fort. Néanmoins, la nature des liens sociaux semble plus complexe. Dominique Cardon⁹² nuance cette dualité en introduisant un autre type de lien plus intermédiaire. Selon lui, les liens sur Facebook sont principalement des liens faibles et intermédiaires de la vie sociale. En effet, la majorité des interactions sur ce réseau social ne sont ni « les contacts aventureux avec les inconnus, ni l'échange intime avec les proches » mais « des liens faibles... intermédiaires de la vie sociale : copains de toujours ou d'occasion, collègues, partenaires d'activité, amis d'amis, connaissances lointaines⁹³ ». Ce lien est **établie** entre deux personnes qui ont déjà fait connaissance par le passé mais qui n'interagissent pas ensemble fréquemment. Ainsi, ce ne sont ni des inconnus, ni des proches mais une catégorie intermédiaire.

La sociabilité est un ensemble de liens complexes qui évolue en fonction des interactions entre les individus ou entre des groupes d'individus.

À partir de cette catégorisation, nous allons analyser la sociabilité des utilisateurs déficients visuels de Facebook. Nous allons tenter de déterminer le type de lien qu'ils privilégient.

2- Données collectées et méthodologie

Avant de commencer notre analyse, il est primordial de présenter les données collectées ainsi que la méthode de recueillement.

Allier données qualitatives quantitatives

Dans le cadre de ce mémoire, les données recueillies sur les membres de l'Association Valentin Haüy et les élèves de l'INJA sont déclaratives. C'est à dire que les enquêtés ont

⁹² CARDON, Dominique, « Liens faibles et liens forts sur les réseaux sociaux », *Les Cahiers français*, n°372, 2013.

⁹³ Cardon Dominique, op. cit.

répondu aux différentes questions d'après leur propre ressenti. Durant cette enquête, il y a eu deux modes de **recueillement** des données, qui sont le questionnaire et l'entretien. Ces deux méthodes ont dû être combinées pour plusieurs raisons. D'abord la majorité des enquêtés était plus à l'aise avec l'idée d'un entretien téléphonique plutôt qu'un questionnaire, malgré le fait que celui-ci était diffusé sous plusieurs formats. Ainsi, il y a eu plus d'entretiens téléphoniques que de questionnaires retournés. Soit 35 entretiens téléphoniques et 7 questionnaires. Les entretiens reprenaient les mêmes questions que le questionnaire, qui était composé à la fois de questions ouvertes et fermées.

Néanmoins, ces données déclaratives restent limitées du fait de leur subjectivité. Leur fiabilité ne peut pas être assurée et peut donc compromettre les résultats de cette enquête. De la même manière que l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance, la déficience et le degré de cécité sont fondés sur la perception des enquêtés de leur propre état visuel. Avec ce type d'enquête, le risque serait qu'une personne se caractérise déficiente visuelle alors que sa vue ne correspond pas aux critères qui permettraient de la définir comme telle. Néanmoins, le choix des terrains permet en partie d'éviter cette ambiguïté.

En effet, l'Institut Nationale des Jeunes Aveugles est une institution placée sous la tutelle du ministère de la santé, qui prend en charge les jeunes déficient visuels. Ainsi les élèves doivent remplir certains critères concernant leur déficience visuelle. Le site web de l'INJA⁹⁴ précise par exemple que pour être admis dans l'établissement scolaire « L'enfant ou le jeune adulte doit bénéficier d'une reconnaissance de déficience visuelle délivrée par la MDPH ». Pour demander cette reconnaissance à la Maison Départementale des Personnes Handicapées il faut remplir un formulaire et joindre un certificat médical. Ce certificat est obligatoire selon les articles R.146-26 et D.245 du code de l'action sociale et des familles. De plus, en cas de déficience visuelle avec « un retentissement significatif⁹⁵ » il faut aussi joindre un « compte rendu type pour un bilan ophtalmologique rempli par un ophtalmologiste. » Les enquêtés qui sont élèves à l'INJA ont donc forcément une déficience visuelle qui correspond aux normes légales.

⁹⁴ <http://www.inja.fr>

⁹⁵ Formulaire de demande à la MDPH. URL : <https://handicap.paris.fr/documents/2019/06/1.-Dossier-complet-06-06-2019.pdf>

Concernant les adhérents de l'AVH, la question de reconnaissance du handicap est plus complexe. En effet, ils n'ont pas besoin de fournir un certificat médical pour bénéficier des services proposés. Par exemple, pour s'inscrire à un séjour de vacances il faut remplir un formulaire et simplement cocher les cases si on est non voyant ou malvoyant (voir annexe). Les données sont elles aussi déclaratives et ne permettent pas de définir précisément le degré de déficience visuelle. Finalement, pour éviter toute ambiguïté, les enquêtés ont dû préciser la nature et le degré de leur déficience visuelle. Malgré ces différentes préventions pour s'assurer de la fiabilité des réponses, cette enquête reste limitée du fait de sa nature déclarative. Elle ne se base que sur la perception des enquêtés.

Enfin, le faible nombre de personnes enquêtées peut aussi altérer les résultats de l'enquête. En effet, a été interrogé un échantillon de 42 personnes déficientes visuelles. Sur ce nombre total, neuf sont élèves à l'INJA et trente trois sont adhérents à l'AVH. Malgré les données qualitatives récoltées, cette analyse ne peut pas rendre compte d'une utilisation plus globale de Facebook par les utilisateurs déficients visuels. Ce n'est qu'une première étape qui mériterait par la suite d'être approfondie avec un échantillon plus important.

Les liens faibles « intermédiaires » privilégiés

Cette analyse s'inspire de plusieurs études sociologiques dont celle réalisée par Godefroy Dang Nguyen et Virginie Lethiais⁹⁶. Leur étude s'appuie sur une enquête⁹⁷ effectuée en novembre 2013 par le Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin sur les utilisateurs de Facebook. C'est une enquête déclarative menée auprès d'un « échantillon de 2 000 internautes représentatif de la population française inscrite sur Internet et qui avait un compte Facebook ». Une partie de leurs questions concernant l'influence de Facebook sur la sociabilité des utilisateurs a été reprise dans notre questionnaire afin de réaliser cette enquête⁹⁸ :

«

- Avez-vous plus d'amis (hors ligne) depuis que vous utilisez Facebook

⁹⁶ Dang Nguyen, Godefroy, et Virginie Lethiais. « Impact des réseaux sociaux sur la sociabilité. Le cas de Facebook », *op. cit.*

⁹⁷ Dang Nguyen, Deporte, Huiban, Enquête Facebook : premiers résultats, 2014. URL : https://www.marsouin.org/IMG/pdf/facebook_premiers_resultats.pdf

⁹⁸ Dang Nguyen, Godefroy, et Virginie Lethiais. *op. cit.* p.177.

- Communiquez-vous plus souvent avec vos proches ?
- Avez-vous repris contact avec d'anciennes connaissances ?
- Voyez-vous plus souvent vos amis depuis que vous utilisez Facebook
- Avez-vous élargi votre cercle de connaissances grâce à Facebook »

Ces questions permettront de savoir si le réseau social Facebook a eu une influence sur leur sociabilité « hors ligne ».

À l'instar de l'étude de Godefroy Dang Nguyen et Virginie Lethiais, les réponses **fournis** seront synthétisées sous forme de tableau et seront détaillées dans cette sous partie⁹⁹. Il est nécessaire de préciser que ces deux enquêtes n'ont pas été faites dans les mêmes conditions ni sur les mêmes personnes. L'échantillon des deux chercheurs est largement plus grand que celui des personnes déficientes visuelles. Ainsi, il n'est absolument pas étonnant que les résultats soient différents. Cette enquête n'est qu'une première étape pour approfondir une réflexion sur la sociabilité en ligne des personnes déficientes visuelles.

Facebook ne semble pas avoir de réelle influence sur la sociabilité « hors ligne » des utilisateurs déficients visuels. En effet, seulement 16 % des enquêtés déclarent avoir plus d'amis depuis qu'ils utilisent Facebook. Ce pourcentage se réduit davantage lorsqu'il est question de se déplacer pour les voir. Seul 12 % des enquêtés affirment voir plus souvent leurs amis, soit quatre personnes sur 31. Ce faible chiffre peut s'expliquer par le fait que les personnes déficientes visuelles ont pour une grande partie des problèmes de mobilité. Pour rappel, les résultats de l'enquête Handicap-Incapacité-dépendance¹⁰⁰ **montre** que « plus d'un déficient visuel sur deux déclarent une incapacité sévère concernant la mobilité et les déplacements. » Plus les enquêtés sont âgés, moins ils déclarent voir davantage leurs amis depuis qu'ils ont Facebook. On peut ainsi se demander si ce pourcentage reflète le faible impact de Facebook sur la sociabilité des enquêtés de plus de 40 ans ou si il met surtout en lumière un problème de mobilité. L'influence de Facebook sur la sociabilité des enquêtés semble limitée, toutes tranches d'âge confondues.

⁹⁹ Se référer à l'annexe n°11

¹⁰⁰ Enquête HID, Insee, *op. cit.*

Concernant la nature des liens tissés sur ce réseau social, les résultats montrent que les liens faibles intermédiaires sont privilégiés. Apparemment, 83 % des enquêtés ont utilisé Facebook pour reprendre contact avec d'anciennes connaissances. C'est le cas de l'ensemble des personnes interrogées qui ont entre 15 et 40 ans. Pour la plupart, leur compte Facebook leur permet de garder contact avec d'anciens amis. C'est notamment le cas de Marie une élève de l'INJA¹⁰¹,

« j'ai décidé de l'avoir pour suivre ma famille, pour retrouver certains amis aussi. [...] J'ai réussi à retrouver des amis d'avant que j'avais perdu de vu parce que j'ai déménagé. Maintenant je suis à l'INJA alors qu'avant j'étais en intégration scolaire donc voilà j'ai fait ça aussi pour suivre mes amis. Ceux avec qui j'étais au collège. »

À travers son témoignage on comprend qu'elle utilise Facebook à la fois pour préserver des liens forts avec sa famille mais aussi pour tisser des liens faibles intermédiaires avec ses anciens amis. Elle est interne à l'INJA ainsi elle n'est avec sa famille que les weekends. Facebook lui permet donc de communiquer plus facilement avec ses proches. Même si les liens faibles intermédiaires sont privilégiés, Facebook permet aussi aux enquêtés de renforcer les liens fort déjà établis. En effet, 77 % des personnes interrogées affirment qu'avec ce réseau social ils communiquent davantage avec leurs proches.

Enfin, 74 % des personnes déficientes visuelles reconnaissent que Facebook a élargi leur cercle de connaissances. Au regard de ce pourcentage, on pourrait penser que la sociabilité des enquêtés est largement influencée par ce réseau social. Seulement, ils créent peu de nouveaux liens avec des inconnus. Au total, 25 % ont fait connaissance avec des inconnus, soit 8 personnes sur 31.

La principale raison qui pousse les enquêtés à créer des liens faibles est professionnelle. Ils essaient d'élargir leur réseau professionnel en interagissant avec de nouvelles personnes. C'est ce qu'affirme Alain, un professeur de musique à Paris et membre de l'AVH,

« Non ça m'arrive pas souvent de faire connaissance avec de nouvelles personnes. Enfin je sais pas. Je suis sur des groupes de musique. Quand je parle à de nouvelles personnes c'est pour leur montrer mon travail, pour me créer du réseau tu vois. J'ai déjà travailler avec certaines personnes que j'ai rencontrées

¹⁰¹ Annexe n°5

sur Facebook. Mais à part ça je ne parle pas à des personnes que je connais pas. C'est pas par timidité mais voilà je préfère ne pas trop étaler ma vie sur Facebook¹⁰². »

Son témoignage apporte de nouvelles pistes de réflexion sur la question des nouvelles rencontres. En effet, il déclare vouloir limiter ses interactions avec des inconnus pour préserver sa vie privée. Cette volonté est partagée par de nombreux enquêtés qui éprouvent une certaine méfiance vis à vis des nouvelles rencontres.

D'ailleurs, cette défiance est surtout éprouvée à la fois par les plus jeunes enquêtés et par les plus âgés. Parmi les 15-20 ans, seul 1 enquêté sur 6 a fait connaissance avec des inconnus sur Facebook. Cette personne est majeure et à l'habitude d'échanger avec des inconnus sur un groupe de conseil destiné aux déficients visuels¹⁰³. Pour les autres comme Marie, la question est plus délicate :

« Non je parle pas à des gens que je connais pas du tout. Mes parents m'ont dit de faire gaffe. Il y a des gens qui ont harcelé mon frère sur Facebook alors je fais très attention. En plus je suis pas trop à l'aise quand je parle sur Facebook. Je mets beaucoup de temps à répondre et parfois quand j'ai un problème je suis obligée de demander de l'aide, ça me saoule¹⁰⁴. »

À travers son témoignage, on comprend que la sociabilité en ligne de Marie est influencée par sa famille et par l'expérience qu'a vécu son frère. Les enquêtés mineurs peuvent être ainsi influencés par leurs proches. Bien évidemment, à l'instar de tous les adolescents qui n'ont pas de déficience, certains peuvent cacher à leurs parents ce qu'ils font sur Facebook et ceux à qui ils parlent. Toutefois, pour les jeunes déficients visuels qui ne sont pas familiers avec Facebook et qui ont besoin d'aide pour l'utiliser, il reste difficile de cacher leurs interactions avec les autres.

Le facteur générationnel a effectivement une influence dans la perception qu'ont les enquêtés de Facebook. Les personnes de plus de 60 ans, ont davantage de mal à s'approprier ces outils de sociabilité que sont les réseaux sociaux. Sur 8 enquêtés de plus de 60 ans, seulement 2 ont un compte Facebook. À l'inverse sur 9 enquêtés qui ont entre 15 et 20 ans, 6 ont un compte

¹⁰² Se référer à l'annexe n°3

¹⁰³ DV_Conseil est un groupe public qui a été créée en 2014 et qui compte plus de 2.500 membres.

¹⁰⁴ Se référer à l'annexe n°5

Facebook. Les élèves de l'INJA, surtout les lycéens, sont plus à l'aise avec cette forme de sociabilité. Néanmoins, tous ne partagent pas le même intérêt pour Facebook. Les trois élèves qui n'ont pas de compte précisent simplement qu'ils ne sont pas intéressés et qu'ils préfèrent utiliser d'autres réseaux sociaux comme Instagram, Twitter, Snapchat. Ils les trouvent plus divertissants. Les enquêtés de plus de 60 ans invoquent quant à eux un problème d'accessibilité numérique et un manque de compétence en informatique. Pour Annie, une adhérente de 63 ans, utiliser facebook est à la fois fatigant et complexe,

« oh non moi je ne vais pas du tout sur ce genre de site. Je sais pas faire. On avait essayé de m'expliquer mais je trouve ça trop compliqué. Il y a trop d'informations. C'est très fatigant. Je préfère téléphoner ou voir mes amis, c'est plus rapide¹⁰⁵. »

Le réseau social Facebook a une influence relative sur la sociabilité des enquêtés déficients visuels. En effet, la majorité affirme que Facebook leur a permis d'élargir leur cercle de sociabilité. Cependant en approfondissant la question lors des entretiens, **Facebook semble davantage renforcer les liens forts et les liens faibles intermédiaires plutôt que d'en créer de nouveaux**. Les résultats de cet échantillon diffèrent de ceux obtenus par Godefroy Dang Nguyen et Virginie Lethiais. Néanmoins grâce aux données qualitatives récoltées, on s'aperçoit que ces deux enquêtes se rejoignent sur un point, Facebook n'est pas perçu pour la majorité des enquêtés comme un « substitut » de leur sociabilité « hors ligne » mais plutôt comme un moyen de communication en plus.

Facebook est un réseau social qui permet de renforcer la sociabilité de la majorité des enquêtés déficients visuels. C'est un réseau social qui fixe une manière de faire, une manière de sociabiliser. Pour l'utiliser, les personnes déficientes visuelles ont besoin d'un certain temps d'adaptation pour se familiariser avec sa structure. Ce temps d'apprentissage est aussi un temps d'appropriation. Selon l'âge, ce temps est plus ou moins long ainsi le facteur générationnel peut influencer la perception qu'ont les enquêtés sur Facebook.

La comparaison entre ces deux enquêtes **à** de nombreuses limites car notre échantillon, contrairement à l'autre, est composé de personnes qui ont une déficience visuelle et qui doivent apprendre à vivre avec au quotidien.

¹⁰⁵ Se référer à l'annexe n°1

La déficience visuelle est aussi un facteur qui peut influencer la perception des enquêtés sur leur usage de Facebook et sur leur sociabilité. Nous allons ainsi nous éloigner des autres enquêtes sociologiques précédemment citées et nous concentrer sur l'influence de la déficience visuelle sur la perception de soi, à travers l'utilisation de Facebook.

B. Déficiences et affirmation identitaire

Il n'est pour l'instant pas possible d'affirmer ou d'infirmer que Facebook permet aux enquêtés déficients visuels de s'affranchir de leur position liminale. En effet, il faut d'abord comprendre de quelle manière les utilisateurs déficients visuels perçoivent leur déficience et comment ils se présentent aux autres sur Facebook et les réseaux sociaux en général. Dans cette partie, nous allons ainsi analyser leurs pratiques d'exposition de soi sur Facebook, en comparant différents groupes Facebook sur la déficience mais aussi en interrogeant directement nos enquêtés.

1- Stigmatisation et mécanisme de défense

Selon Alain Blanc¹⁰⁶, « les mondes de la déficience sont le lieu et le moment d'une réaffirmation communautaire, laquelle se construit [...] autour d'une affirmation identitaire ». Il prend pour exemple les personnes déficientes auditives qui forment en France une communauté rassemblée autour d'une même langue, celle de la Langue des Signes Française. Certaines personnes sourdes comme Patrick Belissen¹⁰⁷ revendiquent même une **culture sourde**. Cette communauté est très présente sur les réseaux sociaux notamment au travers des groupes et des pages Facebook. On peut prendre l'exemple des Pages « **Fier-e d'être Sourd-e** », « **Sourds en colère** » ou encore « **Sourdscope** ».

La « surditude »

La mise en avant du sentiment de fierté est particulièrement intéressante. En effet, la surdité n'est pas perçue comme un stigmate mais comme une identité distincte de la maladie. En

¹⁰⁶ Blanc Alain, *op. cit.* p.38.

¹⁰⁷ Beudon Nicolas, « Pourquoi parle t-on d'une culture sourde ? », Bpi. URL : <https://balises.bpi.fr/sociologie/pourquoi-parle-t-on-de-culture-sourde>

médecine, le stigmate est une « marque durable que laisse sur la peau une maladie ou un accident¹⁰⁸ » néanmoins en sociologie cette notion est plus complexe. Pour le sociologue Erving Goffman¹⁰⁹, « le stigmate est ce qui, lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu.» Il existe une grande diversité de stigmates possibles comme la maladie, la déficience, l'orientation sexuelle ou encore l'appartenance à un groupe donné. Selon cette définition, la société serait scindée en deux groupes entre celui des personnes «normales» et celui des personnes stigmatisées. Les personnes stigmatisées vivraient davantage des situations de rejet et d'exclusion que les personnes de l'autre groupe. Ce rejet a de nombreuses conséquences sociales et psychologiques, notamment sur leur perception de soi.

Face à ce possible rejet, la personne stigmatisée adopte différentes stratégies pour contrôler son image selon son stigmate et sa situation sociale. Certains sociologues dont Camilleri Carmel ont réalisé une typologie des différentes stratégies utilisées. Spécialiste en psychologie sociale et culturelle, il a proposé une typologie des différentes stratégies d'affirmation identitaire des personnes immigrées en France à la fin du XXe siècle. Il n'a pas travaillé sur la question du handicap mais sur celle de l'interculturalité. Ainsi, il est naturel de questionner le lien entre ces deux thématiques a priori complètement différentes. Le handicap et l'appartenance ethnique peuvent être perçus comme étant des stigmates qui seraient sources de rejet et de discrimination. Certaines stratégies décrites par Camilleri Carmel sont aussi utilisées par les personnes déficientes auditives et visuelles. C'est pour cette raison que nous faisons un parallèle entre ces deux thématiques, bien qu'elles soient dissemblables.

La typologie¹¹⁰ de Camilleri Carmel met en avant le « groupe des identités réactionnelles » qui est composé de « l'identité-défense » et « l'identité polémique ». Ces deux identités sont dites réactionnelles « parce qu'elles paraissent nettement induites par la réaction à un élément de l'environnement isolé du reste et majoré¹¹¹ ». Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce groupe est « l'identité polémique ». Elle se construit par opposition au groupe non

¹⁰⁸ Source : <https://www.larousse.fr/>

¹⁰⁹ Plumauzille, Clyde, et Mathilde Rossigneux-Méheust. « Le stigmate ou « La différence comme catégorie utile d'analyse historique » », *Hypothèses*, vol. 17, no. 1, 2014, pp. 215-228.

¹¹⁰ Camilleri, Carmel. « Chapitre III. Identité et gestion de la disparité culturelle : essai d'une typologie », Carmel Camilleri éd., *Stratégies identitaires*. Presses Universitaires de France, 1998, pp. 85-110.

¹¹¹ *Ibid.*, p.90.

stigmatisé. La personne utilisant cette stratégie d'affirmation identitaire se protège du rejet des autres en se distinguant et en se « sur affirmant ». Cette stratégie consiste à revendiquer et à mettre en avant son stigmaté au lieu de le cacher.

S'appropriier son stigmaté en partie un mécanisme de défense. Pour les amateurs de la série *Game of Thrones*, on peut d'ailleurs citer Tyrion Lannister qui est un personnage stigmatisé pour son nanisme, « n'oublie jamais ce que tu es. Le reste du monde ne l'oubliera pas. Porte-le comme une armure, et cela ne pourra jamais être utilisé pour te blesser¹¹². » Cette stratégie est une sorte de retournement de stigmaté et peut être une arme politique.

Le concept de négritude datant des années 1930 en est un exemple significatif. La négritude vient du mot nègre qui est un mot extrêmement péjoratif pour désigner une personne noire. Seulement, Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor ont détourné cette insulte de son sens premier pour en faire un courant littéraire qui revendique une appartenance à la culture « noire ». Selon Aimé Césaire, la négritude est « la simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, de notre destin de noir, de notre histoire et de notre culture¹¹³. » La reconnaissance et l'acceptation de son histoire font parties d'un processus nécessaire pour avoir une image positive de soi. En 2020, certains artistes comme Kery James s'inspirent toujours de ce concept pour se révolter contre la discrimination et le racisme¹¹⁴.

Le concept de négritude a inspiré de nombreuses communautés qui étaient stigmatisées. C'est notamment le cas de certaines personnes déficientes auditives qui parlent de « **Surditude** ». L'affirmation identitaire des personnes sourdes commence dès l'enfance comme l'explique Cécile Salmon¹¹⁵. Leur déficience serait leur identité et non une caractéristique secondaire, « pour les Sourds, c'est leur état, leur identité avant la nationalité, avant le sexe, pour certains. Le S majuscule marque cette identité¹¹⁶. » La surditude est la revendication politique d'une communauté longtemps opprimée et infantilisée.

¹¹² *Game of thrones*, Saison 1 épisode 1.

¹¹³ CÉSAIRE, Aimé, *Liberté* 3, pp.269-270.

¹¹⁴ Kery James est un rappeur, réalisateur et acteur français qui fait du rap politique. Il a notamment sorti en 2016 une musique intitulée « Musique de nègre » en réponse à des propos racistes émis par Henry de Lesquen.

¹¹⁵ SALMON, Cécile. « Sourds : les Invisibles », *Sens-Dessous*, vol. 8, no. 1, 2011, pp. 44-54.

¹¹⁶ *Ibid.*,

Une communauté longtemps opprimée

L'histoire des personnes déficientes auditives est intimement liée à l'histoire de la langue des signes. Même si elle est reconnue dès le XVIIIe siècle par l'Abbé de l'épée, elle n'a pas toujours été tolérée ni utilisée pour instruire les enfants sourds. En effet en 1880 lors du congrès de Milan, la langue des signes a été proscrite car elle n'était pas considérée comme une véritable langue. Ainsi le gouvernement français a suivi les recommandations du congrès de Milan et a remplacé les enseignements de la Langue des Signes par un enseignement oral.

L'oralisme était une méthode devant permettre aux enfants sourds d'apprendre à s'exprimer verbalement. De nombreux livres ont été publiés à la fin du XIXe siècle pour diffuser cette méthode dans toute la France. L'ouvrage de Ludovic Goguilot, *Comment fait-on parler les sourds-muets*, en est un parfait exemple. Il est destiné aux enseignants et décrit toutes les étapes de la méthode oraliste tout en dénigrant la Langue des Signes. Il qualifie même cette langue comme étant nuisible, « dans le cas où il aurait appris quelque part le langage des signes, on ne devra pas l'autoriser à en faire usage. La méthode orale pure les bannit absolument comme nuisibles¹¹⁷. »

Pour empêcher les enfants ou les jeunes sourds de signer, on leur attachait les mains ou on les punissait sévèrement. Ces différentes mesures ont eu de réelles conséquences néfastes sur la communauté sourde. Les professeurs sourds ont été exclus des établissements nationaux et les enfants qui n'arrivaient pas à verbaliser ont été exclus du système éducatif¹¹⁸. Ce changement de méthode a été vécu comme un réel traumatisme par beaucoup de personnes déficientes auditives. Ainsi, tout au long du XXe siècle une grande partie des personnes sourdes a été exclue de la société. On les percevait comme des malades inaptes à émettre une opinion sur leur propre éducation.

La Langue des Signes Française n'a été réhabilitée qu'en 1977. Elle a ensuite été autorisée pour l'éducation des enfants sourds en 1991, grâce à la loi Fabius. Les enfants ont désormais le droit de pratiquer une communication bilingue, combinant à la fois le français et la Langue

¹¹⁷ GOGUILLOT, Ludovic, *Comment on fait parler les sourds-muets*, Masson, 1889

¹¹⁸ ENCREVÉ, Florence. « Sourds et médecins au XIXe siècle : deux regards opposés sur la surdité », *Empan*, vol. 83, no. 3, 2011, pp. 26-31.

des Signes Française. Malgré ce droit, « seulement 1% des élèves sourds avaient accès à des structures bilingues » en 1998¹¹⁹. De plus, la Langue des Signes n'a été reconnue officiellement qu'à partir de 2005 avec la loi du Handicap du 11 février.

Les personnes sourdes ont longtemps souffert d'un manque de reconnaissance et d'un sentiment d'infériorité. Ainsi en 2020, beaucoup prônent leur différence et se servent des réseaux sociaux comme Facebook pour affirmer leur identité.

L'affirmation identitaire est un processus complexe qui dépend de nombreux facteurs à la fois historiques, politiques et sociaux. Les personnes déficientes visuelles ont été reconnues et prises en charge par les pouvoirs publics bien avant les autres personnes déficientes. Ainsi, on peut se demander comment elles affirment leur identité sur Facebook et si elles emploient les mêmes stratégies que les personnes sourdes pour contrôler leur image.

Une « cécitude » très peu revendiquée

Il existe de nombreux groupes Facebook sur la déficience visuelle et les différentes maladies pouvant provoquer la cécité. Sans prendre en compte les groupes créés par des associations spécialisées dans la prise en charge des personnes déficientes visuelles, la plupart des groupes est consacrée à l'échange de conseils et d'informations. On peut prendre l'exemple des groupes « DV_Conseil », « Parents Aveugles » ou encore « Clin d'oeil ». Le groupe DV Conseil est très populaire auprès des jeunes de l'INJA. S'ils ont un problème informatique, ils vont sur ce groupe pour poser leurs questions.

Contrairement aux groupes sur la déficience auditive, il y a peu de groupes sur la déficience visuelle qui affichent leur revendication identitaire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de revendication au sein de cette communauté mais plutôt qu'elle n'est pas mise en avant sur Facebook. Toutefois, certains groupes valorisent le partage d'expériences sur la déficience visuelle. C'est le cas du groupe Facebook « Tu sais que t'es déficient visuel si... » Ce groupe parle des nombreuses situations que peuvent rencontrer les personnes déficientes visuelles au quotidien. La plupart ne sont pas positives et révèlent une certaine lassitude comme par exemple : « tu t'es déjà senti embarrassé, voire infantilisé par des personnes qui voulaient trop en faire pour t'aider » ou « on te donne une pièce quand on te croise alors que tu n'as rien

¹¹⁹ Source : Fédération Nationale des Sourds de France

demandé ». À travers ces témoignages, on constate que l'image des personnes déficientes visuelles est encore étroitement liée à la figure du pauvre et de l'infirmes idiot. Néanmoins, les personnes de ce groupe partagent aussi des expériences positives et essayent de faire de l'humour quand ils parlent de sujets sérieux. Ils se présentent souvent de manière originale pour dédramatiser leur déficience, « je découvre la mal voyance, sans boule de cristal. »

Malgré ce partage d'expérience, il n'y a aucune référence à une culture ou une histoire commune. Les utilisateurs semblent cultiver leur individualité. D'ailleurs dans l'onglet à propos, l'administrateur du groupe précise « que les déficients visuels n'ont en commun que le handicap visuel. Que chacun a sa propre histoire, qu'il y a une différence entre un aveugle complet et un malvoyant, entre un aveugle de naissance et un aveugle tardif, et que chacun vit son handicap différemment. »

En observant et analysant les différents groupes Facebook relatifs à la déficience visuelle, on se rend compte que la « cécitude » est très peu revendiquée. Au contraire, les utilisateurs semblent assez pudiques concernant leur rapport à la déficience visuelle. Ils ne sont pas fiers de leur déficience mais ils l'acceptent. C'est un processus plus ou moins long qui dépend de leur degré de déficience et de leur âge. Certaines personnes qui ont perdu brutalement la vue ont même honte de leur état. Ils se servent des groupes Facebook pour partager leurs peurs et trouver du soutien auprès des autres membres. Poster son témoignage sur Facebook peut aider les utilisateurs déficients visuels à accepter leur différence.

2- Les différentes stratégies de présentation de soi

Une manière différente de se présenter selon les groupes Facebook

La plupart des groupes sont privés ainsi les membres se sentent plus en confiance. Dans ces groupes privés, les utilisateurs déficients visuels se présentent avant de poster du contenu ou des messages. Ils se décrivent brièvement en indiquant leur nom, leur âge et leur degré de déficience visuelle. Cette présentation est une sorte de rite de passage auquel se soumettent les nouveaux membres du groupe. Les utilisateurs ont davantage tendance à se présenter quand le groupe est privé et restreint. On peut prendre pour exemple le groupe privé « Des femmes avant tout ». Il a été créé le 8 mai 2020 et est destiné aux femmes déficientes

visuelles qui souhaitent échanger avec d'autres femmes. Il est très récent ainsi il ne compte que 62 membres pour l'instant¹²⁰. Le 13 mai 2020, 34 membres ont publié un message uniquement pour se présenter, soit plus d'une personne sur deux. Historiquement, la parole des femmes déficientes visuelles a souvent été déconsidérée. Ainsi, ces groupes Facebook permettent aux femmes de s'exprimer librement sur leur ressenti et leur expérience de la déficience visuelle.

Se présenter aux autres membres du groupe permet de nouer plus facilement du lien. Néanmoins, cette pratique n'est pas partagée par tous les groupes Facebook. En effet, sur les groupes publics les utilisateurs sont plus réservés. Par exemple sur DV Conseil, les membres ne spécifient pas leur degré de déficience mais posent simplement leurs questions. Le contenu du groupe ainsi que la liste de ces membres est visible par tous les utilisateurs de Facebook. C'est sans doute pour cette raison que les membres du groupe ne donnent pas d'informations personnelles sur leur déficience visuelle.

Les membres des groupes Facebook dédiés à la déficience visuelle ne cachent pas leur déficience. Au contraire, ils partagent leur doutes, leurs expériences en tant que personne déficiente visuelle. Sur ces groupes, les malvoyants et non voyants forment une communauté relativement soudée. La plupart se présentent aux autres en décrivant la nature de leur déficience visuelle. Toutefois, en dehors de ces groupes, ils ne parlent pas systématiquement de leur déficience.

Contrôler son image à travers son profil Facebook

Le profil Facebook est un lieu stratégique. En effet, c'est l'endroit où les utilisateurs se présentent aux autres et où ils renseignent des informations personnelles. Pour comprendre comment les utilisateurs déficients visuels se présentent, nous avons interrogé directement nos enquêtés sur leurs pratiques. Nous leur avons dans un premier temps demandé s'ils marquaient sur le profil Facebook qu'ils avaient une déficience visuelle.

Sur 31 enquêtés seulement deux personnes ont inscrit sur leur profil qu'ils avaient une déficience visuel. Ainsi, ce n'est pas une pratique très répandue parmi nos enquêtés. La plupart des enquêtés sont mêmes mal à l'aise à cette idée. C'est le cas d'Alain professeur de

¹²⁰ Le 13 mai 2020, soit 5 jours après la création du groupe, ce groupe compte 62 membres

musique qui est assez catégorique sur la question, « Non pas du tout. Je vois pas l'intérêt de le dire en fait. Ça va juste me mettre une grosse étiquette sur le front. Je trouve ça inutile de l'écrire juste comme ça, gratuitement.¹²¹» Sa réaction est assez vive néanmoins elle reflète une certaine peur du jugement. En effet, il ne veut pas être étiqueté « déficient visuel ». Il ne veut pas que ses interactions avec les autres soient biaisées par des stéréotypes liés à la déficience et au handicap. À l'instar d'Alain, la majorité des enquêtés partage la peur d'être stigmatisée.

Même s'ils ne l'indiquent pas directement dans leur profil, ils ne cachent pas non plus leur déficience visuelle sur Facebook. Par exemple, la plupart des élèves de l'INJA indiquent dans l'onglet « emploi et scolarité » de leur profil qu'ils vont à cet institut. En donnant le nom de leur école, ils disent implicitement qu'ils sont déficients visuels. Ainsi, 80 % des enquêtés indiquent que grâce à leur mur et profil Facebook on peut savoir qu'ils ont une déficience. Les liens qu'ils partagent ou les photos qu'ils publient sont autant d'éléments qui peuvent indiquer leur déficience visuelle. Certains membres de l'Association Valentin Haüy ont notamment l'habitude de relayer les informations de l'association ou de partager des campagnes de sensibilisation.

En observant attentivement le contenu qu'ils publient, on comprend rapidement qu'ils ont une déficience. Toutefois, il existe une grande différence entre se présenter aux autres via son profil et par message. En effet, il peut être délicat d'informer directement ses amis Facebook car ils vont forcément réagir à cette information. Le fait de ne pas réagir peut être aussi considéré comme une réaction. Informer directement ses amis peut engendrer beaucoup de stress et d'appréhension. On a ainsi demandé aux enquêtés s'ils avaient déjà informé leurs amis Facebook qu'ils étaient déficients visuels.

Globalement, cette pratique semble peu répandue. Seulement 6 enquêtés sur 31 affirment avoir déjà informé directement leur amis Facebook sur leur déficience visuelle. Sur ces 6 enquêtés, un est élève à l'INJA et les cinq autres ont entre 40 et 60 ans. Ces personnes ont aussi répondu positivement à la question sur les nouvelles rencontres avec des inconnus. Ils ont déjà fait connaissance avec des inconnus ainsi s'ils deviennent des amis, les enquêtés concernés vont avoir tendance à parler de leur déficience visuelle. Toutefois, cette confiance n'est pas systématique et selon les cas, les enquêtés ne vont pas divulguer cette information.

¹²¹ Se référer à l'annexe n°3

Concernant les autres enquêtés, la plupart n'informent pas leurs amis car ils sont déjà au courant. En effet comme nous l'avons vu précédemment, les enquêtés interrogés privilégient les liens faibles intermédiaires. Ainsi, ils ont déjà rencontré ou interagit avec leurs amis en dehors de Facebook. Ils n'ont pas besoin de se présenter une deuxième fois si ce n'est pour parler de leur évolution professionnel ou de leur famille.

L'affirmation identitaire des utilisateurs déficients visuelles reste relativement faible. En effet, ils se présentent rarement aux autres comme étant des déficients visuels. Ils mettent en avant d'autres caractéristiques ou traits de caractère avant de parler de leur déficience. Quand ils ne sont pas sur les groupe dédiés à la déficience, ils semblent davantage réservé sur la question. Ils vont garder le contrôle sur certaines informations car ils ne veulent pas être stigmatisés. Ce contrôle s'exerce surtout sur leur image.

C. Déficience visuelle et mise en scène de Soi.

Dans son article sur « l'identité comme stratégie relationnelle¹²² », Dominique Cardon affirme que « se publier sous toutes ces facettes sert à la fois à afficher sa différence et son originalité et à accroître les chances d'être identifié par d'autres. » Publier des informations personnelles serait d'après lui une manière de contrôler son image. Cette hypothèse peut sembler paradoxale. En effet, comment peut on contrôler son image en diffusant des données personnelles sur un réseau social ? Il y a toujours un risque que d'autres utilisateurs, amis ou non, détournent ces informations. Cette ambivalence fait en partie débat comme le rappelle Dominique Cardon. Néanmoins, ce qui nous intéresse n'est pas le débat ni le contrôle effectif des données mais plutôt la perception des enquêtés sur leur contrôle de leur image sur les réseaux sociaux.

1- Contrôler son image pour ne plus la subir

Chaque jour plus de 350 millions de photos sont postées sur Facebook¹²³. Ce Chiffre exponentiel reflète la place importante accordée aux photographies sur ce réseau social. Les utilisateurs se servent des photos pour s'exprimer mais aussi pour se présenter aux autres. En

¹²² Dominique, Cardon. « L'identité comme stratégie relationnelle », *Hermès, La Revue*, vol. 53, no. 1, 2009, pp. 61-66.

¹²³ COEFFÉ, Thomas, « Chiffres Facebook - 2020 », BDM Media, 2019.

effet, sur son profil Facebook on est fortement invité à mettre une photo de profil et de couverture. Il y a beaucoup d'homonymes sur Facebook ainsi les photos servent à identifier rapidement les utilisateurs.

Le selfie, un jeu de regard inédit

Une grande partie de ces photographies sont des selfies. Ce terme est un dérivé du mot anglais « Self » qui signifie soi. Il désigne une personne qui se photographie elle-même et qui publie sa photo sur internet. D'après une enquête sur la pratique du selfie datant de 2019, un selfie sur deux serait posté sur les réseaux sociaux par des personnes qui ont entre 20 et 39 ans¹²⁴. Le selfie est souvent perçu comme une pratique adolescente narcissique. Néanmoins, il serait réducteur de ne la **considéré** que comme une pratique purement esthétique. En réalité, elle révèle de nombreux enjeux identitaires.

Selon Pauline Escande-Gauquié, le selfie est un « jeu de regard inédit » entre les « regardants » et les « regardés ». Ce jeu se déroule en plusieurs étapes. D'abord, une personne va se prendre en photo avec son téléphone. En le faisant, elle se regarde elle-même à travers son téléphone. Dans un second temps, lorsqu'elle poste son selfie sur les réseaux sociaux, elle va être regardé par les autres utilisateurs. Enfin, la personne regardée va observer les réactions des personnes qui regardent son selfie. Cette phase est totalement inédite car la personne qui prend le selfie n'est pas la seule à être observée. Ainsi, le selfie ne doit pas être confondu avec l'autportrait car il implique un échange et un partage entre la personne qui le prend et les autres. Généralement, ceux qui publient leur selfies sur les réseaux sociaux attendent un commentaire ou un like sous leur photo. Ils espèrent avoir des retours positifs. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent être très déçus et avoir une mauvaise opinion d'eux-même. Par conséquent, la pratique du selfie permet souvent aux amateurs de se rassurer sur leur apparence physique. Les commentaires positifs sur leurs selfies participent à renforcer leur estime de soi.

¹²⁴ DEMEURE, Yohan, « infographie : 13 statistiques intéressante sur les selfies », *SciencePost*, 2019. URL : <https://sciencepost.fr/infographie-13-statistiques-interessantes-sur-les-selfies/>

D'après le psychiatre et docteur en psychologie, Serge Tisseron, « le désir de se montrer est fondamental chez l'être humain et il est antérieur à celui d'avoir une intimité¹²⁵. » On retrouve dans la pratique du selfie ce désir d'être vue et reconnu. La barrière entre le privé et le public s'amenuise à chaque selfie. En effet, les personnes qui se prennent en photo et qui les publient sur les réseaux sociaux exposent une partie de leur intimité sur internet. Cette pratique est ambivalente. Elle allie à la fois intimité et exposition de soi. Afin de comprendre comment ces deux aspects s'articulent, Serge Tisseron introduit la notion **d'extimité** qu'il définit comme étant « le *processus* par lequel des fragments du soi intime sont proposés au regard d'autrui afin d'être validés¹²⁶. » Autrement dit, l'estime de soi dépend de nombreux facteurs comme le besoin d'intimité et le désir d'extimité. Si ce besoin d'intimité est satisfait, la personne aura tendance à vouloir exposer une partie de sa vie privée. En définitive, « c'est parce qu'on sait pouvoir se cacher qu'on désire dévoiler certaines parties privilégiées de soi. » Par conséquent, les parties de la vie privée qui sont exposées sont le résultat d'un choix mûrement réfléchi. En choisissant la façon dont elle va s'exposer, la personne maîtrise son image et se met en scène.

Le mouvement Body positive

Au delà de simplement s'exposer pour être approuvé par ses **paires**, le selfie peut être aussi considéré comme un acte militant. En effet, à travers la mise en scène de soi, les personnes qui se prennent en photo peuvent aussi véhiculer un message ou une idée. Pour étayer cette thèse, Pauline Escande-Gauquié prend l'exemple du « brelfie » soit le selfie des femmes qui allaitent leurs enfants¹²⁷. L'allaitement est un acte naturel et intime entre la mère et son enfant. Pourtant en choisissant de s'exposer sur les réseaux sociaux, les femmes font de l'allaitement un acte militant. En effet, depuis de nombreuses années l'allaitement en public est jugé comme un acte inapproprié. En dévoilant leur intimité, ces femmes luttent contre la stigmatisation de l'allaitement en public. Le selfie est à la fois un moyen d'affirmer son identité et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination.

¹²⁵ TISSERON, Serge. « Intimité et extimité », *Communications*, vol. 88, no. 1, 2011, pp. 83-91.

¹²⁶ TISSERON, Serge. « Intimité et extimité », op cit., p.84.

¹²⁷ Breastfeeding selfie.

D'ailleurs en 2017, un hashtag *#disabled and cute* est devenu viral sur Twitter¹²⁸. Il a été lancé par Keah Brown, une adolescente américaine atteinte de paralysie cérébrale. À travers ce hashtag elle voulait célébrer les personnes handicapées. L'objectif était qu'elles prennent un selfie et le publient sur Twitter pour renforcer leur estime de soi et s'affranchir des stéréotypes. Sur Twitter, Keah Brown prône le mouvement « body positive » qui se fonde sur l'acceptation de soi et de son corps. Néanmoins, pour beaucoup de personnes handicapées, accepter son corps et sa différence est un processus long et difficile. Par conséquent, prendre un selfie n'est pas un acte anodin car c'est s'exposer aux regards des autres et subir d'éventuelles critiques.

La déficience peut provoquer une véritable fêlure dans l'estime de soi, surtout à l'adolescence¹²⁹. Durant cette période, les jeunes déficients ont tendance à se comparer aux autres et à se construire par rapport au regard des autres¹³⁰. D'après le psychologue et psychothérapeute Christophe Pernet, en se comparant avec les autres, les adolescents handicapés ont tendance à ressentir de la honte et de la culpabilité. Certains d'entre eux essaient même de dissimuler leur déficience pour ne pas être rejeté par les autres.

La plupart des personnes déficientes visuelles éprouvent elles aussi cette peur du rejet. Cette peur peut être provoquée par une mauvaise estime de soi. Une récente étude menée dans le cadre d'une thèse de doctorat en psychologie par Ansab Charrouf démontre que la déficience visuelle a une incidence négative sur l'estime de soi¹³¹. En effet, les personnes non voyantes et malvoyantes seraient plus enclines à développer un complexe d'infériorité que le reste de la population sans déficience. Ce sentiment d'infériorité serait partagé par de nombreuses personnes déficientes visuelles, qu'importe leur sexe et leur culture.

Le complexe d'infériorité un véritable fléau. Ce n'est pas simplement un manque d'estime de soi, c'est être profondément persuadé de son infériorité. Ce complexe se développe sur le long terme et peut provoquer de nombreux symptômes néfastes comme le manque de confiance en

¹²⁸ Traduction française : handicapé et mignon

¹²⁹ PERNET, Christophe, et SAVARD, Dominique, « 2. Construction identitaire et handicap », , *Travailleurs handicapés en milieu ordinaire. Des outils pour mieux les accompagner*, sous la direction de Pernet Christophe, Savard Dominique. ERES, 2009, pp. 35-91.

¹³⁰ *Ibid.*, p.59

¹³¹ ANSAB Charrouf, Incidence de la déficience visuelle sur l'estime de soi : étude comparative du complexe d'infériorité chez des sujets malvoyants syriens et français

soi, l'anxiété et la dépression. À un stade plus avancé, le complexe d'infériorité peut engendrer la peur des autres et des phobies diverses.

Se prendre en selfie n'est pas un acte dénué de sens. C'est échanger avec les autres et parfois faire passer des messages politiques. C'est aussi un moyen de se réapproprier son image et de s'accepter. Par conséquent, la pratique du selfie relève de nombreux enjeux à la fois psychologiques, sociologiques et politiques. Nos enquêtés ont été ainsi directement interrogés sur leur pratique du selfie. Toutefois, avant d'analyser leurs réponses nous allons déconstruire un mythe profondément ancré, celui qui affirme que les personnes déficientes visuelles ne peuvent pas prendre de photographies.

Prendre des photographies « à l'aveugle »

De nombreux stéréotypes entourent encore la déficience visuelle. La méconnaissance de la déficience peut engendrer des croyances erronées. Par exemple, beaucoup sont persuadés que les personnes déficientes visuelles ne peuvent pas faire de la photographie. Cette affirmation est complètement fausse. Les personnes déficientes visuelles peuvent bel et bien faire de la photographie. En effet, grâce à des logiciels de grossissement, les malvoyants peuvent prendre des photos et des vidéos. Pour les non voyants, cette tâche est plus difficile mais pas impossible. Ils peuvent procéder de différentes manières. Soit ils téléchargent des applications soit ils apprennent à faire les bons gestes et les reproduisent.

Il existe différentes applications qui permettent aux personnes non voyantes de prendre des photographies. Une des plus utilisées par nos enquêtés est **TapTapsee**. C'est une application gratuite destinée principalement aux personnes déficientes visuelles. Elle fonctionne sur mobile et tablette et peut être utilisée avec une synthèse vocale. Elle permet d'identifier tous les objets photographiés. Par exemple, si un utilisateur aveugle veut prendre une photographie de sa tarte aux pommes, il pointe son téléphone vers la tarte, attend qu'il l'identifie puis la photographie. Une fois prise, l'application analyse la photographie et la décrit à l'utilisateur. Par contre, si au moment de prendre la photographie la mise au point n'est pas faite ou si

l'objet sort du cadre, TapTapSee prévient l'utilisateur à l'aide d'indications sonores. Grâce à ce procédé, les utilisateurs peuvent même faire des selfies.

Toutefois, certains prennent des photographies sans l'aide de ces applications. Pour cela, ils apprennent à faire les " bons" gestes. Ils s'entraînent avec leurs proches pour bien placer leur téléphone. C'est de cette manière que Samantha, élève de seconde à l'INJA prend des selfies:

« Oui je prend des selfies mais pas trop souvent non plus. Avant je n'y arrivais pas, le rendu n'était pas beau du tout. Je demandais à ma soeur de me prendre en photo mais ça m'énervait de ne pas pouvoir le faire seule, alors elle m'a appris. [...] Pour prendre des selfies, c'est toujours le même geste. Je tend le bras, je le place un peu de côté et je prend plusieurs photos. Au début, je demandais à ma soeur si c'était bien pris. Mais maintenant je n'ai plus besoin parce que je refais toujours la même chose [le même geste]. Si je veux faire un selfie un peu différent je demande toujours à ma soeur et après je le fais seule¹³². »

À travers son témoignage, Samantha explique qu'elle a dû apprendre et s'entraîner à faire des selfies. Grâce à sa soeur, elle a appris à faire le bon geste pour faire une photographie "réussie". Sa description rappelle indirectement une notion majeure de la sociologie, celle de technique du corps de Marcel Mauss. Il a introduit cette notion sociologique lors d'une conférence donnée en 1934 devant la Société française de psychologie¹³³. Il appelle technique « un acte traditionnel efficace [...] il faut qu'il soit traditionnel et efficace. Il n'y a pas de technique et pas de transmission, s'il n'y a pas de tradition. C'est en quoi l'homme se distingue avant tout des animaux : par la transmission de ses techniques et très probablement par leur transmission orale¹³⁴. »

Selon ces critères, on peut supposer que prendre un selfie fait partie des techniques du corps. En effet dans le cas de Samantha, elle a appris à prendre des selfies seule grâce à sa soeur.

Elle a appris et imité les gestes de sa soeur. Ce processus est qualifié par Marcel Mauss d'imitation prestigieuse. Samantha imite les actes de sa soeur car elle a confiance en elle. Sa soeur est une personne très suivie sur Instagram ainsi elle fait figure d'autorité en matière de

¹³² Se référer à l'annexe n°2

¹³³ MUNIER Jacques, « Les techniques du corps de Marcel Mauss, revue Le diable probablement » *L'essai et la revue du jour*, France Culture, Paris, 2012.

¹³⁴ MAUSS, Marcel. « Chapitre premier. Notion de technique du corps », , *Sociologie et anthropologie*. sous la direction de Mauss Marcel. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 363-372.

selfie¹³⁵. Ses selfies sont jugés réussis par de nombreux instagramers, ce qui renforce sa crédibilité auprès de Samantha. Désormais, elle prend des selfies toute seule et les poste sur Facebook et instagram.

Samantha n'est pas un cas à part, de nombreuses personnes déficientes visuelles prennent des selfies. Parmi les enquêtés de moins de 40 ans, plus d'une personne sur deux déclare avoir pris un ou plusieurs selfies au cours de l'année. Les utilisateurs déficients visuels sont ainsi relativement habitués à cette pratique. **Néanmoins, quand il s'agit de publier leurs selfies sur Facebook les enquêtés sont plus réticents. Seulement 40 % le font¹³⁶.**

2- S'affranchir du regard des autres, un long processus d'acceptation de soi

Les enquêtés prennent davantage de selfie qu'ils n'en publient sur les réseaux sociaux. La principale raison avancée est la peur du regard des autres. Cette peur est ressentie surtout par les personnes de moins de 30 ans dont la déficience se voit. En effet, certaines maladies oculaires se remarquent plus que d'autres. Dans le cas où la déficience visuelle est due à un accident, les stigmates peuvent être étendus sur une partie plus ou moins grande du visage. C'est le cas d'un enquêté qui était soudeur en 2007 et qui a perdu la vue lors d'un accident de travail. Il a mis du temps avant de se montrer aux autres et ne supporte plus d'être pris en photo.

Se dissimuler derrière un masque idéalisé

Les enquêtés les plus jeunes ont tendance à cacher leur déficience visuelle sur leur selfie. Pour le faire, ils ont de nombreuses techniques. Ils peuvent retoucher leur selfie et mettre des filtres. Ils peuvent aussi dissimuler leur déficience en ajustant l'angle de leur photo ou en travaillant les couleurs. Ces modifications peuvent prendre du temps, surtout si on n'est pas à l'aise avec les outils de retouche photos. Ainsi, les enquêtés peuvent aussi ne pas poster de selfie par manque de temps. C'est la deuxième raison avancée par les enquêtés de moins de

¹³⁵ Voir Annexe n°2

¹³⁶ Ce pourcentage est relatif aux enquêtés de moins de 40 ans.

20 ans. Néanmoins, certains élèves de l'INJA sont aussi très à l'aise avec ces outils de retouche. C'est encore le cas de Samantha qui a appris à retoucher ses selfies avec sa soeur :

« j'aime bien retravaillé mes photos. Sur téléphone c'est assez facile, je mets souvent des filtres, c'est plus jolie. Parfois je mets aussi des filtres anti yeux rouge. C'est ma soeur qui m'a conseillé parce que comme ça, ça se voit moins que j'ai un problème aux yeux. Après je ne le fais pas tout le temps. Sur Snap, je ne mets pas de filtre pour les yeux¹³⁷. »

Samantha utilise les filtres pour dissimuler sa déficience visuelle. Elle n'aime pas qu'on puisse remarquer son « problème » aux yeux. Il est intéressant de noter que Samantha ne se perçoit qu'au travers du regard de sa soeur. C'est elle qui lui a conseillé de retoucher ses yeux sur les selfies. En théorie, ce conseil se voulait sûrement bienveillant mais en pratique il peut la faire complexer. Ce n'est pas la première fois que Samantha parle de la couleur de ses yeux comme étant un défaut. Au début de son entretien, en parlant de sa déficience elle a précisé que le blanc de ses yeux était plus rouge que la moyenne. Cette différence est apparemment source de complexe. Ainsi en retouchant ses selfies, elle crée une version idéalisée d'elle-même. Ce moi « idéal » est une sorte de masque derrière lequel elle se cache. De cette manière, en retouchant ses photographies elle a l'impression de ne s'exposer que partiellement.

Selon le réseau social où elle publie, elle ne retouche pas ses selfies de la même manière. En effet, sur ses Snaps elle ne met aucun filtre qui modifie la couleur de ses yeux. Un Snap est un mot dérivé de la langue anglaise qui désigne un message photographique ou vidéographique publié sur Snapchat. C'est une application gratuite développée en 2011 par deux étudiants de l'Université de Stanford¹³⁸. La particularité de cette application est qu'elle permet de partager des photos éphémères. Le contenu diffusé s'efface automatiquement au bout d'un certain temps. Ce concept a fait le succès de ce réseau social néanmoins l'aspect éphémère des photos est relativement limité. Si un utilisateur fait une capture d'écran, la photo sera enregistrée et pourra être de nouveau partagée. De ce fait, le risque de Snapchat est de penser que le contenu partagé restera privé car ce n'est parfois pas le cas. Toutefois, l'aspect momentané des photos séduit beaucoup d'adolescent dont Samantha. Elle ose davantage se dévoiler sur Snapchat.

¹³⁷ voir annexe n°2

¹³⁸ Coëffé, Thomas « Snapchat : l'illusion de l'éphémère », BDM Media, 2014. URL : <https://www.blogdumoderateur.com/snapchat-illusion-ephemere/>

Elle ne retouche pas ses yeux car elle pense que son selfie sera temporaire. De plus, elle n'utilise ce réseau social qu'avec ses proches amis, dont la majorité connaissent sa déficience visuelle. Elle s'expose ainsi plus facilement de cette manière que sur Facebook ou Instagram. Sur ces deux réseaux sociaux, elle sait que ses selfies vont être vus par d'autres personnes que ses amis proches et être potentiellement commentés. Ces détails poussent Samantha à se soucier davantage de son apparence lorsqu'elle prend des selfies.

La manière qu'a Samantha de se présenter aux autres révèle la manière dont elle se perçoit. En effet, quand elle pense avoir le contrôle sur son image, elle se montre plus aisément. Au contraire, quand elle n'a pas cette sensation de contrôle, elle se dissimule derrière les filtres et les outils de retouche photographiques. Sa déficience visuelle la complexe, alors elle utilise le selfie comme un moyen de se réappropriier son corps et sa déficience. La sensation de garder le contrôle la rassure et lui permet d'agir sur son image et non de la subir.

Parmi nos enquêtés, **les adolescentes ont pour la plupart un rapport conflictuel avec leur image.** Cette information n'est pas surprenante lorsque l'on sait qu'en moyenne seulement 69 % des jeunes filles déclarent aimer leur corps¹³⁹. Cette perception négative ne diminue pas avec l'âge. En effet, selon un sondage TODAY/AOL, « 60% des femmes adultes se sentent mal par rapport à leur apparence au moins une fois par semaine, contre seulement 36% des hommes¹⁴⁰. » Ces chiffres montrent que les femmes sont généralement moins à l'aise avec leur corps que les hommes. Cet écart est moins flagrant chez nos enquêtés pourtant il existe bel et bien.

Un complexe qui transcende les générations

Les adhérents de l'association Valentin Haüy publient moins de selfies que les élèves de l'INJA. Toutefois, ils ont un meilleur rapport avec leur corps¹⁴¹. En effet, 80 % affirment être

¹³⁹ Enquête Fondation Pfizer/Ipsos Santé réalisée auprès de 801 adolescents âgés de 15 à 18 ans. URL : <https://www.ipsos.com/fr>

¹⁴⁰ « The survey found that 60 percent of adult women have negative thoughts about themselves weekly. That's compared to 36 percent of men. TODAY/AOL Body Image Survey. » URL : <https://www.today.com/health/stop-obsessing-women-waste-2-weeks-year-their-appearance-to-day-2D12104866>

¹⁴¹ Cette partie concerne les enquêtés qui ont un compte facebook.

à l'aise avec leur physique, soit 20 personnes sur 25. Les 5 enquêtés qui ont répondu négativement sont majoritairement des femmes de plus de 40 ans. La principale raison qu'elles avancent n'est pas liée à leur beauté mais à leur mobilité. En effet, trois d'entre elles confient ne pas se sentir bien dans leur corps car elles ont l'impression d'en perdre le contrôle. En vieillissant, elles ont développé des problèmes de mobilité et ont dû apprendre à utiliser des aides pour se déplacer. Ces aides, comme la canne blanche¹⁴², sont particulièrement voyantes. Pour ces enquêtées, la canne est synonyme de handicap. C'est pourquoi, devoir l'utiliser a été vécu comme une réelle défaite car elles ne se pensaient pas handicapées.

Le port de la canne blanche peut être vécu comme un réel stigmat. En l'utilisant, les enquêtés ont l'impression que les « autres » les place directement dans la catégorie handicapé. Ce sentiment est partagé par de nombreuses personnes déficientes visuelles, hommes et femmes confondus. L'écrivain aveugle, Luc Fortin, a même consacré un article à cette appréhension d'utiliser la canne¹⁴³ :

« Utiliser la maudite canne blanche. Le dernier combat que l'on livre avant de baisser les bras et de se dire, « Fuck j'suis vraiment aveugle...j'ai pu l'choix. » et de rendre les armes qu'étaient l'orgueil, l'obstination et le déni. [...] Vous risquerez de choisir de rester enfermé chez vous et manquer de belles occasions, à moins que ce soit absolument nécessaire de sortir. »

Se montrer avec sa canne peut être vécu comme un moment difficile pour les personnes déficientes visuelles. De ce fait, se prendre en photographie avec et la poster sur les réseaux sociaux n'est pas un acte anodin. C'est le symbole de tout un processus d'acceptation de soi et de sa déficience. Sur les groupes facebook relatifs à la déficience visuelle, on retrouve quelques photographies de ce type. Par exemple, sur le groupe Clin D'oeil, une femme déficiente visuelle a publié une photographie d'elle même avec sa canne à la main. En légende, elle relate qu'elle a longtemps hésité à s'en servir,

« il y a plusieurs années on m'a parlé de la canne jaune pour les personnes malvoyantes et j'ai dis "Non j'en veux pas !". Pourquoi j'ai refusé cette aide ?

¹⁴² Elle peut être aussi jaune mais dans le cas de nos enquêtées, elle est de couleur blanche.

¹⁴³ Fortin, Luc « La canne blanche, un stigmat lourd à porter pour un non-voyant ? », *Urbania*, 2018. URL : <https://urbania.ca/article/la-canne-blanche-un-stigmat-lourd-a-porter-pour-un-non-voyant/>

Tout simplement parce que je ne me considérais pas comme tel. Je voulais être considéré comme une personne "normale"»

Poster cette photographie sur Facebook lui a permis de s'affranchir du regard des autres. C'est un pas de plus pour retrouver son estime de soi. La photographie peut dans certains cas être utilisée comme un moyen thérapeutique pour s'accepter et avoir confiance en soi. C'est une façon de s'approprier son corps et de s'affranchir du regard des autres. D'une manière générale, ce sont les adultes qui postent ce type de photographie.

Malgré la perte de mobilité de certains enquêtés, les membres de l'Association Valentin Haüy sont relativement à l'aise avec leur corps. Toutefois, beaucoup complexent sur leur déficience visuelle. En effet, 36 % affirment que leur déficience visuelle peut être source de complexe. Pour les élèves de l'INJA, ce pourcentage s'élève à 67%. La déficience visuelle semble être un complexe qui transcende les générations. Cependant, peu d'enquêtés ont voulu se confier sur ce sujet. Ils ont été relativement évasifs lorsqu'on abordait cette question. Durant son entretien, Alain a admis avoir longtemps complexé sur ses yeux. Pourtant il n'en a jamais parlé avec ses amis déficients visuels. Selon lui, ce sujet est délicat bien qu'il ne soit pas tabou, « c'est difficile de répondre car on n'en parle pas beaucoup entre nous. ce n'est pas tabou mais je pense que nous ne souhaitons pas l'évoquer ensemble. Comme les pathologies sont différentes, les complexes sont différents à mon avis¹⁴⁴.» Même s'il ne complexe plus sur sa déficience visuelle, Alain ne prend pas beaucoup de selfies. Il préfère se faire photographier en faisant du piano. Sur sa photo de profil Facebook, on le voit jouer du piano la tête penché de telle sorte qu'on ne voit pas ses yeux. La photographie semble avoir été prise sur le vif ainsi on ne peut pas savoir s'il a détourné la tête délibérément ou si c'est juste sa façon de jouer.

Au final, les adolescents déficients visuels ne sont pas les seuls à avoir des complexes vis à vis de leur corps ou de leur déficience. En réalité, les adultes ont eux aussi peur du regard des autres. Cette peur s'intensifie lorsqu'ils doivent utiliser des aides comme la canne. Ils peuvent hésiter longtemps avant de l'utiliser car ils la perçoivent souvent comme un lourd stigmaté. Malgré cet embarras, ils publient quand même des selfies et des photographies d'eux même

¹⁴⁴ Se référer à l'annexe n°3

sur les réseaux sociaux. Cette pratique n'est pas anodine. Elle s'inscrit dans un processus plus ou moins long d'acceptation de soi. En se prenant en photographie, la personne s'approprie son corps déficient et a la sensation de contrôler son image. Cette sensation va influencer la façon dont la personne va s'exposer sur internet. Plus elle va penser maîtriser son image plus elle va partager des informations personnelles sur les réseaux sociaux.

Selon les enquêtés, les pratiques d'exposition de soi diffèrent. En effet, elles dépendent de nombreux facteurs comme l'âge, le sexe et le degré de déficience visuelle. L'endroit où ils s'exposent a aussi une importance. Ils vont davantage se présenter sur les groupes privés que sur les groupes publics. Surtout si ces groupes sont relatifs à la déficience visuelle. D'après les résultats de notre enquête et l'observation de différents groupes Facebook, l'affirmation identitaire et communautaire semble relativement faible. Aucun enquêté n'a affirmé être fier de sa déficience visuelle ni la revendiquer. Au mieux ils l'acceptent et dans le cas contraire ils en ont honte. Cet embarras est surtout éprouvé à l'adolescence néanmoins les adultes sont aussi concernés.

Une sociabilité renforcée mais souvent détournée

Il est difficile d'affirmer qu'un réseau social comme Facebook puisse permettre aux personnes déficientes visuelles de sortir de leur situation liminale. La réponse est complexe et doit être nuancée. En effet, les premiers résultats tendent à montrer que Facebook renforce la sociabilité des enquêtés déficients visuels. Depuis qu'ils ont un compte Facebook, la majorité affirme avoir élargi leur cercle de sociabilité. Ils communiquent davantage avec leurs proches et leur famille. Ils renouent aussi contact avec d'anciennes connaissances perdues de vue. Certains d'entre eux font même connaissance avec des inconnus. Ces nouvelles rencontres leur permettent de diversifier leur réseau social et professionnel. Grâce à Facebook, les personnes déficientes visuelles peuvent renforcer les liens forts qu'ils avaient déjà noués auparavant mais peuvent aussi tisser des nouveaux liens plus faibles. Cet entrelacement de liens enrichit leur sociabilité. Ainsi, ils perçoivent Facebook comme un moyen de communication efficace. Néanmoins, malgré ces résultats relativement positifs, les personnes déficientes visuelles ne peuvent s'extraire que difficilement de leur situation liminale. Une des principales raisons est qu'ils ont du mal à s'affranchir du regard des autres.

La majorité des enquêtés ne cachent pas leur déficience visuelle sur Facebook mais ne l'exposent pas non plus, sauf dans des groupes dédiés. Effectivement, les rares fois où les enquêtés se présentent directement comme étant déficient, c'est sur des groupes privés dédiés à la déficience visuelle. Dans ce contexte particulier, ils relatent et décrivent plus ou moins explicitement leur parcours et leur maladie oculaire qui a provoquée la déficience. Hormis ces groupes, les enquêtés restent relativement discrets sur leur état. En général, ils ne mettent pas dans leur profil Facebook qu'ils sont déficients. Toutefois, si on analyse le contenu qu'ils publient ou partagent sur leur mur, on peut tout de même le savoir. Ils relaient souvent des informations concernant la déficience visuelle comme par exemple des campagnes de sensibilisation ou des forums sur le handicap.

La majorité des enquêtés essayent de garder au maximum le contrôle sur les informations qu'ils publient sur Facebook. Ce contrôle est renforcé notamment lorsqu'il s'agit de poster des selfies. Beaucoup d'enquêtés, surtout les adolescents, essaient de dissimuler leur déficience visuelle sur leur photographie. À cette fin, ils emploient différentes stratégies. Ils retouchent leur selfie avec des filtres, adoptent un angle particulier ou utilisent des lunettes de soleil. Ils cachent leur déficience surtout par peur du regard des autres. Ils ne veulent pas être stigmatisés sur Facebook même si la plupart de leurs amis sont au courant. Ainsi, même si Facebook renforce leur sociabilité, ils adoptent toujours des stratégies pour contrôler leur image et masquer certaines informations. Ils ne veulent pas être perçus par les autres comme des handicapés. En définitive, une grande partie des utilisateurs déficients visuels de Facebook se trouvent encore dans cette situation d'entre deux, entre intégration et exclusion. Même s'ils désirent s'intégrer en utilisant des moyens détournés pour paraître « normaux¹⁴⁵ », ils empêchent parfois leur propre intégration en se pensant différents des autres utilisateurs.

Enfin, 11 enquêtés ont été exclus de cette enquête car ils n'avaient pas de compte Facebook ou ne l'utilisaient que très rarement. Parmi ces enquêtés trois sont élèves à l'INJA et huit sont adhérents à l'association Valentin Haüy. Ils invoquent deux raisons pour justifier qu'ils n'utilisent pas Facebook. En premier lieu, une minorité d'entre eux ne trouve pas d'intérêt à

¹⁴⁵ Ce terme est souvent revenu durant les entretiens. Beaucoup d'enquêtés ne s'estiment pas être normaux.

utiliser ce réseau social. Ils préfèrent communiquer par téléphone et ne se créent donc pas de profil Facebook. Dans un second temps, ceux qui ont tout de même utilisé Facebook au moins une fois on vite été découragés. En effet, ils ont rencontré des problèmes d'accessibilité numérique. D'après eux, ce réseau social est trop dense. Ils ont des difficultés à trouver les informations souhaitées et se fatiguent très vite. Les personnes de plus de 60 ans se découragent plus facilement que les autres. Elles se disent qu'elles ne vont pas y arriver avant même de créer un compte. On retrouve dans leur témoignage une certaine appréhension à utiliser les réseaux sociaux et internet en général. À cause d'une méconnaissance des réseaux sociaux et de certains problèmes d'accessibilité numérique, une partie des utilisateurs déficients visuels est dans l'incapacité d'utiliser Facebook et se sent donc exclue.

Le numérique est une porte entrouverte sur le monde des voyants. Il permet aux personnes déficientes visuelles de communiquer, de sociabiliser, de s'informer et de travailler. Il leur permet de s'intégrer et d'élargir leur cercle social et professionnel. Néanmoins, le numérique reste limité. En effet, malgré les lois sur l'accessibilité numérique et l'évolution de la représentation sociale du handicap, les personnes déficientes visuelles sont encore dans une situation liminale. Non seulement, elles ne peuvent pas utiliser certains sites web mais elles sont toujours stigmatisées. Au travers du numérique, elles connaissent encore certaines formes d'exclusion.

Troisième partie

Les limites du numérique
comme vecteur d'intégration sociale

A- Déficience visuelle et les limites de la séduction 2.0

1- Des amours entravées par des peurs

Un intérêt tardif

La sexualité des personnes déficientes a longtemps été considérée comme un tabou. Ce sujet n'a été abordé que très tardivement par les sciences sociales françaises. Les premiers ouvrages relatifs à cette question n'ont été publiés qu'en 2014. Le *Dictionnaires des sexualités* en est un parfait exemple. Écrit par une centaine de personnes dont des sociologues, des historiens, des démographes et des anthropologues, ce dictionnaire est novateur car il s'attache à démontrer qu'il n'existe pas une seule forme de sexualité, bien au contraire. La sexualité est un vaste champs d'étude transversal à de nombreux sujets de recherche. Les sciences sociales anglophones ont approfondi ce sujet dès le début des années 2000, notamment à travers les *Disability Studies* mais aussi les *Sexuality Studies*. En effet, la majorité des dictionnaires anglais sur le genre et la sexualité contiennent une notice sur la sexualité des personnes handicapées ou la fétichisation du handicap¹⁴⁶. Ainsi, la sexualité des personnes handicapées est un sujet encore trop peu développé dans les sciences humaines et sociales françaises. Pourtant, il existe une interdépendance entre la sexualité et la vie sociale et relationnelle des individus. Selon le psychologue Vincent Fries, cette interdépendance se manifeste surtout entre la vie affective et sexuelle d'une personne et son inclusion sociale¹⁴⁷ :

« La vie affective, relationnelle et sexuelle est un facteur indispensable d'épanouissement et d'équilibre tant individuel que social. Elle constitue une dimension essentielle de la qualité de vie et est en interdépendance avec l'inclusion sociale : celle-ci favorise la vie affective, relationnelle et sexuelle et, inversement, cette dernière facilite l'inclusion sociale »

¹⁴⁶ BRASSEUR, Pierre. « Handicap », Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. La Découverte, 2016, pp. 293-305.

¹⁴⁷ BERREWAERTS Joëlle et FRIES, Vincent, « Handicap, sexualité, citoyenneté », *Eurozine*, 29 juin 2016. URL : <https://www.eurozine.com/handicap-sexualite-et-citoyennete/>

La vie sociale enrichit de différentes manières la vie affective. Statistiquement, plus une personne va avoir une vie sociale dense plus elle aura de chance de rencontrer de nouvelles personnes et d'entamer une ou plusieurs relations amoureuses. Ainsi, pour savoir si une communauté s'intègre pleinement dans la société, il faut, non seulement, l'interroger sur sa vie sociale mais aussi sur sa vie affective et sexuelle. Précédemment, nous avons interrogé la sociabilité numérique de nos enquêtés. Par conséquent, pour comprendre comment le numérique intègre ou exclut les personnes déficientes visuelles, nous devons aussi les questionner sur leur pratiques d'exposition de soi lorsqu'ils veulent séduire d'autres personnes sur internet. Dans cette sous-partie nous nous intéresserons particulièrement aux sites de rencontres mais aussi aux forums de discussions, qui sont des espaces d'échanges propices aux nouvelles rencontres.

Avant d'exploiter les résultats de notre enquête, il faut rappeler que la vie affective et sexuelle des personnes déficientes visuelles a longtemps été entravée par les pédagogues responsables des établissements d'aveugles. De fait, leur sexualité a véritablement souffert des représentations négatives du handicap.

Des liaisons dangereuses

L'infantilisation des personnes déficientes a participé à les déposséder de leur corps et de leurs désirs. Toutefois parmi les personnes déficientes, les aveugles et malvoyants forment une catégorie à part. Leur vie sociale et affective a été socialement admise dès le XIV^e siècle. En effet, le règlement instauré par Michel de Brache après 1350 dans l'hôpital des Quinze Vingt, reconnaissait aux pensionnaires le droit de se marier¹⁴⁸. Toutefois, les membres de l'institution ne pouvait pas se marier entre eux car les mariages entre aveugles étaient proscrits. Ils étaient jugés dangereux¹⁴⁹ et sévèrement critiqués. La politique matrimoniale de l'hôpital des Quinze vingt était diamétralement opposée à celle menée à l'Institution des Jeunes Aveugles. De fait, Valentin Haüy autorisait et encourageait les mariages entres

¹⁴⁸ WEYGAND, Zina. « L'amour aveugle. Un amour sous empêchement ? », *Ethnologie française*, vol. vol. 39, no. 3, 2009, pp. 393-401.

¹⁴⁹ Il y avait au sein de l'institution une réelle peur des incendies accidentels.

personnes déficientes visuelles. Selon lui, la vie affective de ces élèves était un facteur essentiel à leur épanouissement personnel. Dans ses notes sur son institution, il a encensé plusieurs fois leur amour :

« Oui, nous avons la satisfaction de marier nos Élèves à la fin de leur éducation car l'aveugle aussi a besoin, et même plus que tout autre, d'un confident de ses peines ; eh ! Qui plus que des époux sont dignes de remplir ce précieux ministère¹⁵⁰ ? »

Pour Valentin Haüy, se marier était un droit fondamental dont pouvait bénéficier les personnes déficientes visuelles. Toutefois, ses successeurs n'ont pas montré la même tolérance à l'égard de la vie conjugale et affective des jeunes aveugles, surtout celle des femmes.

Au XIXe siècle, les femmes déficientes visuelles étaient infantilisées et considérées comme incapables de fonder une famille. Elles étaient perçues comme des êtres asexués et défailants. La littérature française a participé à renforcer ce stéréotype de la femme aveugle chaste et éthérée. Dans son oeuvre *L'Homme qui rit*, Victor Hugo offre une vision angélique de la jeune fille aveugle¹⁵¹. Lorsqu'il décrit le personnage de Déa, une jeune orpheline aveugle, il emploie une métaphore filée pour la comparer à un ange, « dans ses épaules peut-être invisiblement ailées, [...] dans sa blancheur qui était presque de la transparence, [...] dans l'innocence sacrée de son sourire, un voisinage exquis de l'ange ».

Les anges n'ont pas de sexe et ne peuvent donc pas se reproduire. Ainsi, comparer la femme déficiente visuelle à un ange n'est pas anodin. Cela participe à nier sa sexualité. Historiquement, la vie affective et relationnelle des personnes déficientes visuelles a suscité de nombreux débats au sein de la communauté pédagogique qui les prenait en charge. Ceux qui étaient opposés à ces mariages prétendaient s'inquiéter du bien commun des pensionnaires. Bien qu'en réalité, ils ne voulaient pas que de ces unions naissent des enfants aveugles à leur tour.

¹⁵⁰Valentin Haüy, brumaire an IX : 13-14. Note tirée de l'article scientifique Z. Weygand, « L'amour aveugle. Un amour sous empêchement ? » *op cit.*, p.397.

¹⁵¹ HUGO, Victor, *L'homme qui rit*, Bibebook, 2016, p.295. [1869]. URL : http://www.bibebook.com/files/ebook/libre/V2/hugo_victor_-_l_homme_qui_rit.pdf

La vie affective des personnes déficientes a souvent été déconsidérée voire empêchée. Néanmoins, depuis 2006 les personnes déficientes bénéficient du même droit de se marier que les autres citoyens. En effet, l'article 23 de la convention relative aux droits des personnes handicapées stipule que « soit reconnu à toutes les personnes handicapées, à partir de l'âge nubile, le droit de se marier et de fonder une famille sur la base du libre et plein consentement des futurs époux ».

En reconnaissant aux personnes déficientes le droit de se marier et de procréer, la convention reconnaît implicitement leur droit à une sexualité épanouie. Malgré cette avancée juridique tardive, les personnes déficientes souffrent toujours des stéréotypes liés au handicap. En effet, la désinformation et les préjugés liés au handicap ont une influence néfaste sur leur vie affective et sexuelle. Une grande partie de la population éprouve encore un sentiment de malaise vis à vis des personnes déficientes. Cette réaction, bien que souvent maîtrisée et dissimulée, ne passe pas inaperçue. Les personnes clairvoyantes sont parfois déstabilisées lorsqu'elles rencontrent pour la première fois des personnes aveugles ou malvoyantes. Habituellement, les premiers échanges sont visuels. Or, dans ce cas précis elles ne peuvent pas établir un contact visuel avec l'autre personne, ce qui peut les troubler voire les bloquer.

C'est pourquoi, les rencontres sur internet sont complètement différentes. Il n'est pas nécessaire de voir la personne pour lui parler ou pour la séduire. C'est pour ces raisons, que certaines personnes déficientes préfèrent faire des rencontres sur Internet.

Internet, un moyen d'intégration sexuelle

Avant l'avènement d'internet, une partie des Français utilisait déjà les messageries instantanées pour faire de nouvelles rencontres amoureuses. En effet, le Minitel rose était le service qui a eu le plus de succès sur la plateforme. Développé dans les années 1980, le Minitel est le premier terminal d'accès au réseau français. Dès la première année, « 30 % des connexions étaient dirigées vers les services libertins et messageries de rencontres¹⁵². » Ce succès a été tellement retentissant que les premières années du Minitel sont plus connues sous

¹⁵² BOUBEKEUR, Nacer « Le Minitel rose : un objet oublié du numérique », *France Inter*, 2016.
URL : <https://www.franceinter.fr/societe/minitel-rose>

le nom « d'années rose¹⁵³ ». Lorsque Internet s'est démocratisé dans les années 1990 et 2000, les Français connaissaient déjà le concept de messagerie instantanée et de flirt en ligne.

Selon Marcel Nuss, Internet serait non seulement un moyen d'intégration sociale et professionnelle mais aussi un moyen d'intégration sexuelle pour les personnes handicapées¹⁵⁴. En effet, Internet offre de nouveaux espaces de sociabilité et « apporte une nouvelle liberté d'action aux personnes handicapées physiques dans le champ de la rencontre et [...] dans l'expression d'une sexualité épanouie¹⁵⁵ ». Ils peuvent trouver dans cet outil, un moyen de s'affranchir de leur corps et de communiquer avec les autres sans subir directement leur regard. Néanmoins, certains sont toujours réticents à l'idée de rencontrer l'amour sur Internet et d'échanger avec des inconnus.

2- Contrôler son image pour mieux correspondre aux critères de beauté

Parmi nos enquêtés, seulement trois personnes ont reconnu aller sur des sites de rencontres. Durant les entretiens, les questions relatives aux rencontres amoureuses sur Internet ont plusieurs fois suscité de la confusion chez les enquêtés. Les plus gênés étaient majoritairement des membres de l'association Valentin Haüy. Ces personnes avaient plus ou moins deux types de réaction. Soit les enquêtés se fermaient et esquivait les questions, soit au contraire ils se montraient un peu trop enthousiastes et expliquaient qu'ils n'en avaient pas du tout besoin pour faire des rencontres. Les élèves de l'INJA, quant à eux, étaient relativement plus à l'aise avec ces questions. Il est important de noter que la nature de cette enquête limite fortement notre analyse. En effet, étant déclarative, les enquêtés ont très bien pu rester discrets sur certains de leurs usages. Toutefois, nous pouvons quand même exploiter leurs témoignages pour apporter un début de réflexion sur leurs pratiques d'exposition de soi sur les sites et applications de rencontres.

¹⁵³ Cette période s'étend des années 1983-1987

¹⁵⁴ NUSS, Marcel. « Sexualité virtuelle (nouvelles technologies, Internet, téléphonie...) », Marcel Nuss éd., *Handicaps et sexualités*. Dunod, 2014, pp. 175-182. Marcel Nuss est un essayiste français atteint d'amyotrophie spinale

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.176

Site de rencontre et accessibilité numérique, un oxymore ?

Les enquêtés qui ont admis faire des rencontres amoureuses sur Internet sont tous des hommes qui ont entre 19 et 27 ans. Deux sont adhérents à l'AVH et le troisième est élève à l'INJA. Pour faire des rencontres amoureuses, ils utilisent principalement les sites et applications de rencontre *Tinder* et *Badoo*. *Tinder* est une application de rencontres en ligne lancée en 2012 par Sean Rad. Son mode de fonctionnement ne semble a priori pas très accessible pour les personnes déficientes visuelles. En effet, *Tinder* a un usage principalement visuel et tactile. Les photographies constituent l'essentiel du profil *Tinder*. Bien sûr, les utilisateurs peuvent aussi faire une courte description d'eux-même et indiquer leur position géographique et leur sexe. Néanmoins, la plupart ne regarde dans un premier temps que les photographies.

Le mode de fonctionnement de *Tinder* est plutôt instinctif. L'utilisateur doit faire défiler les profils d'une manière différente s'il aime la photographie ou non des autres utilisateurs. Si un profil lui plaît, il doit faire glisser la photo vers la gauche et dans le cas contraire vers la droite. Si les deux personnes sont intéressées, elles « match », c'est à dire qu'elles vont pouvoir discuter via *Tinder*¹⁵⁶. Avant d'arriver à cette étape, la personne doit aimer les autres profils. Or si l'on est déficient visuel, cette première étape semble difficile car beaucoup d'images n'ont pas de texte alternatif. Pour celles qui en ont, le texte est trop général. En effet, si l'utilisateur se retrouve face sur une photographie d'une jeune femme, le texte alternatif mentionnera simplement le fait que c'est une photographie qui représente une femme. Il n'y aura aucune description d'elle ou de l'environnement dans lequel elle se trouve. Ces éléments peuvent paraître anecdotiques mais ils peuvent empêcher les personnes déficientes visuelles d'utiliser *Tinder*.

¹⁵⁶ Source

[:https://www.help.tinder.com/hc/fr/articles/115003341583-Envoyer-un-message-%C3%A0-un-Match](https://www.help.tinder.com/hc/fr/articles/115003341583-Envoyer-un-message-%C3%A0-un-Match)

Les photographies sont aussi très importantes sur Badoo. C'est par ce moyen qu'un utilisateur peut authentifier son profil¹⁵⁷. Badoo est un site de rencontre connu pour son nombre important de faux profils et d'arnaques. Sur les forums de discussions, de nombreux messages dénoncent ces fraudes¹⁵⁸. À cause de ce manque de fiabilité, Badoo souffre d'une mauvaise réputation. Ainsi, obtenir un profil avec un statut vérifié permet de prouver son identité aux autres utilisateurs et de les rassurer. Pour avoir ce statut, l'utilisateur doit reproduire le geste montré en exemple sur le site et se prendre en photographie. De cette manière, le site vérifie que les utilisateurs sont bien ceux qu'ils prétendent être. Vérifier son profil n'est pas obligatoire sur Badoo. Toutefois, obtenir ce statut est stratégique car les utilisateurs qui ont un compte vérifié ont plus de visibilité et d'échanges avec les autres. De cette manière, les utilisateurs sont fortement incités à faire vérifier leur profil.

Ce processus d'authentification a pourtant des limites car il n'est pas accessible aux personnes déficientes visuelles. Comment peuvent-elles reproduire un geste si elle ne peuvent pas le voir ? Sur le site Badoo.com, dans la section « Aide », il n'y aucune mention de ce cas de figure. L'exemple photographique n'a pas d'alternative auditive ni textuelle. C'est pourquoi, même avec une bonne volonté, les utilisateurs aveugles ne peuvent pas reproduire l'exemple montré. De plus, les critères de la photographie d'identification sont assez strictes. Elle doit être nette et avoir le bon angle et une bonne luminosité. Si ces critères ne sont pas respectés, la photographie est automatiquement refusée. Evidemment, les utilisateurs déficients visuels peuvent employer des moyens détournés pour faire cette photographie. Il leur suffit de faire appel à des amis qui peuvent les prendre en photographie. Seulement, cette façon de faire n'est pas une solution adéquate. Surtout lorsque les utilisateurs ont envie que leur démarche reste privée. Un de nos enquêtés n'a pas fait vérifier son profil pour ces raisons. Il refuse de demander de l'aide à ses proches car il ne veut pas dépendre d'eux pour des affaires aussi privées.

Badoo et Tinder ont de gros points faibles concernant l'accessibilité numérique. Le manque d'alternative textuelle et auditive empêche toute une partie de la population d'utiliser ces sites

¹⁵⁷ Source : <https://badoo.com/fr/help/?section=265>

¹⁵⁸ Source : <https://forums.commentcamarche.net/forum/affich-26927699-arnaque-sur-badoo-site-rencontres>

de rencontres. D'un point de vue entrepreneurial et commercial, le manque d'accessibilité numérique engendre un manque à gagner considérable. En effet, le nombre de personnes déficientes visuelles est en constante augmentation. C'est ainsi un public de plus en plus important au sein de la société. Pourtant, dans ce cas précis, les entreprises ne le considèrent pas comme une cible commerciale. Ce sont donc des milliers d'utilisateurs potentiels complètement oubliés.

Les sites de rencontres handi-valide, des avis mitigés

Non seulement, le manque d'accessibilité numérique renforce l'exclusion des personnes déficientes visuelles au sein de la société mais c'est aussi une perte de bénéfice pour les entreprises.

Fortes de ce constat, certaines sociétés se sont spécialisées dans les sites de rencontre pour personnes en situation de handicap. Le plus connu est *Idylive*, un site de rencontres « handi-valide » développé en 2010 et comptant plus de 240 000 utilisateurs¹⁵⁹. La mention « handi-valide » signifie que le site est à la fois ouvert aux personnes « handicapées » et aux personnes dites valides. Ce site de rencontres prône la tolérance et le respect des autres. Il essaye aussi de garantir au maximum la sécurité des utilisateurs. C'est d'ailleurs la principale préoccupation des fondateurs d'Idylive, comme ils le rappellent sur leur page d'accueil :

« Nous nous engageons également à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre les escroqueries en ligne type brouteurs et arnaques aux sentiments. »

Cette promesse se veut rassurante pourtant elle soulève un problème crucial, celui des arnaques en ligne. Sur les sites de rencontre spécialisés, les arnaques financières sont courantes. Des personnes malveillantes font des faux profils pour séduire les autres utilisateurs et leur extorquer leurs coordonnées bancaires. Pour l'instant, aucune donnée statistique nous permet d'affirmer qu'il existe un lien entre les représentations sociales du handicap et le nombre d'arnaques que l'on trouve sur ces sites. Pourtant, il semblerait que les personnes déficientes soient davantage perçues comme des cibles vulnérables contrairement au reste de la population.

¹⁵⁹ <https://www.idylive.fr/> Cette information n'est pas datée.

Sur les forums en ligne, de nombreux utilisateurs d'Idylive font ce même constat¹⁶⁰. Le nombre croissant de faux profils a tendance à décourager les utilisateurs de faire de nouvelles rencontres sur ce genre de site. C'est le cas de notre enquêté n°3, un jeune malvoyant. Après plusieurs semaines sur Idylive, il s'est désabonné pour aller sur Tinder. Il a préféré se confronter à des problèmes d'accessibilité numérique de Tinder plutôt que de recevoir constamment des messages de faux profils Idylive.

Les arnaques et faux profils ne sont pas les seules raisons pour lesquelles nos enquêtés ne vont pas sur les sites de rencontres spécialisés pour les personnes déficientes. Pour les deux autres enquêtés, il est absolument hors de question de s'inscrire sur ce genre de site car ils ne veulent pas avoir de relations amoureuses avec d'autres personnes déficientes. Cette réaction peut surprendre. En effet, pourquoi rejeter une personne qui nous ressemble et qui peut comprendre les difficultés rencontrées au quotidien ?

La réponse à cette question est complexe et dépend du vécu des enquêtés et de leur perception sociale du handicap. Le premier enquêté a perdu la vue à 16 ans. Il a grandi et sociabilisé principalement avec des personnes clairvoyantes. Quand il a perdu la vue, il a continué ses études en intégration scolaire. C'est à dire qu'il allait dans un lycée non spécialisé avec d'autres camarades clairvoyants. Ce n'est qu'à partir de la vingtaine qu'il a noué des liens avec d'autres personnes déficientes visuelles de l'Association Valentin Haüy. Il ne désire pas avoir de relation amoureuse avec des personnes déficientes visuelles car il aime être regardé et plaire physiquement. Ce désir d'être regardé n'est pas narcissique ni frivole. Il révèle un besoin de reconnaissance. Quand il plaît à une personne clairvoyante, il se sent rassuré sur son physique et se sent « validé » par les autres.

Pour le deuxième enquêté, la réponse est plutôt d'ordre pratique. Il pense la déficience comme un frein. Il préfère se mettre en couple avec des femmes clairvoyantes car il les juge plus autonomes. Il aime les femmes indépendantes, ainsi c'est très important pour lui qu'elles aient leur permis. C'est même un critère de sélection. En effet, il adore voyager et faire des road

¹⁶⁰Sources : Trustpilot, URL : <https://fr.trustpilot.com/review/www.idylive.fr> et Avis-site.com, URL : <https://www.avis-site.com/annuaire/site/idylive/780>

trip en Europe avec ses amis¹⁶¹. Il aimerait partager cette passion avec sa conjointe. Ces deux témoignages mettent en évidence deux éléments importants. D'abord, les personnes déficientes visuelles n'ont pas forcément envie de rencontrer d'autres personnes déficientes. Ensuite, les personnes déficientes peuvent elles aussi avoir des préjugés sur le handicap. En effet, présumer qu'une personne déficiente visuelle est forcément moins autonome est une idée préconçue.

Mise en scène et perception de soi

Sur Badoo et Tinder, la photographie tient une place cruciale. En effet, les profils des utilisateurs sont composés principalement de selfies. La photographie est non seulement une façon de se présenter aux autres mais c'est aussi le moyen par lequel les utilisateurs vont faire leur choix. La façon de se prendre en photographie est donc stratégique car il faut à la fois plaire et se démarquer des autres. À travers ces photographies, ils se mettent en scène pour montrer ce qu'ils estiment être la meilleure version d'eux. Analyser les pratiques d'exposition de soi sur les sites de rencontre permet de savoir quels critères de beauté sont mis en avant par les utilisateurs.

Il est commun d'affirmer que la beauté est subjective, seulement d'un point de vue sociologique, les critères de beauté sont fortement influencés par le contexte social. Selon Gérôme Barry, la beauté est « socialement construite car elle doit faire l'objet d'un consensus auprès d'un groupe d'individus afin d'être appréciée. La beauté désigne un ensemble de normes [...] qui sont imposées aux individus de manière collective¹⁶² ».

Il pense la beauté comme un fait social. Les individus intériorisent un ensemble de normes qui influence leur perception de la beauté. Ce processus d'appropriation commence très jeune. Toutefois, certaines personnes se construisent en opposition à ces normes. Ainsi, on ne peut

¹⁶¹ Il compte sur ses amis pour conduire durant les voyages en voiture.

¹⁶² BARRY Gérôme, *Le vrai et le beau. Les usages sociaux des normes esthétiques*, Sciences Politiques Toulouse, 2007. URL : http://www.sciencespo-toulouse.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=4601

pas prévoir à l'avance ce que sont leurs critères de beauté. Pour comprendre comment nos enquêtés se perçoivent et se présentent aux autres, nous les avons interrogé sur leurs façons de se prendre en photographie et sur leurs critères de sélection.

Deux enquêtés sur trois choisissent de publier des photographies sur lesquelles on ne voit pas leur déficience visuelle. Ils estiment qu'ils ont plus de chance d'échanger avec des femmes si on ne la remarque pas. En effet, ils pensent que leur déficience visuelle repousse les autres. L'enquêté n°2 a même fait une expérience pour prouver que sa déficience le dessert auprès des femmes. Il a fait deux comptes sur *Badoo*. Un avec des selfies où l'on voit sa déficience et un autre où on ne la voit pas. Dans ces deux comptes, il a mis les mêmes informations pour ne pas biaiser son expérience. D'après lui, il a eu plus de succès auprès des femmes quand on ne voyait pas sa déficience sur son profil. Les résultats de cette expérience l'ont convaincu qu'il était nécessaire de dissimuler cette particularité pour pouvoir séduire les femmes. Cependant il est important de rappeler que cet enquêté avait déjà, avant cette expérience, des préjugés sur le handicap. Comme nous l'avons dit précédemment, cet enquêté pense que les femmes déficientes sont moins autonomes que les autres. On peut se demander s'il a intériorisé d'autres préjugés sur la déficience visuelle qui pourraient influencer son estime de soi et sa manière de s'exposer sur *Badoo*.

L'enquêté n°1 n'a pas eu besoin de faire ce genre d'expérience pour constater que la déficience visuelle est toujours stigmatisée par une grande partie de la population. Il a décidé de ne pas montrer sa déficience visuelle sur *Tinder* car il ne veut pas être défini par sa déficience. Il veut d'abord être considéré comme un homme et non un aveugle. Il prétend ne pas avoir de réelles difficultés pour "matcher" sur *Tinder*. Toutefois, lorsqu'il prévoit de rencontrer les personnes avec qui il échange, la situation se complique. Pour les premières rencontres « hors ligne », il a pris l'habitude d'annoncer sa déficience à la personne quelques jours avant. Un peu comme une sorte "coming out". Il le fait car sa première rencontre avec une utilisatrice de *Tinder* a été compliquée. Il ne l'avait pas annoncé avant, ainsi la femme n'était pas au courant de sa singularité.

Lors du premier rendez-vous, quand la femme s'est aperçue qu'il était déficient visuel, elle lui a serré la main puis est partie. Pour éviter de revivre cette situation de rejet, il annonce systématiquement sa déficience. Lorsqu'il le fait, il est confronté à plus ou moins deux types

de réactions. Soit la personne réagit positivement et se montre curieuse soit elle coupe court à la conversation et ne lui répond plus par la suite. Heureusement, le premier cas de figure est plus fréquent que le second. Néanmoins, si une personne l'intéresse vraiment, il va mettre du temps avant de la rencontrer car il redoute une possible réaction de rejet.

Enfin, le troisième enquêté ne cache pas sa déficience visuelle car d'après lui elle ne se remarque pas sur les photographies. Celles que l'on retrouve sur son profil sont prises par ses amis. Ils jouent un rôle important dans sa vie. S'il ne voit pas bien le profil d'une femme, il leur demande leurs avis pour savoir s'il doit « liker » ou non. Leurs conseils sont très importants pour lui. Dans son cas, aller sur Tinder n'est pas uniquement une pratique solitaire.

Les sites et applications de rencontres renforcent la position liminale de nos trois enquêtés déficients visuels. En effet, leurs différents témoignages montrent qu'ils sont à la fois inclus et exclus lorsqu'ils utilisent ces plateformes. Grâce aux sites de rencontres, ils peuvent multiplier les **échangent** avec les autres utilisateurs. Toutefois, le manque d'accessibilité numérique et les préjugés sur la déficience visuelle les empêchent de s'intégrer pleinement.

Le contenu des profils sur Tinder et Badoo est principalement constitué de photographies. Or, celles-ci n'ont pratiquement pas d'alternatives textuelles ou auditives. Même s'il y en avait, ce format ne serait pas très utile car il faudrait écrire une description détaillée et objective. Sinon l'utilisateur risquerait de se retrouver avec des centaines de photographies qui indiquent des termes génériques, comme par exemple “photographie de femme”. Ce type de description n'aide pas l'utilisateur déficient visuel à faire son choix. A l'instar de notre enquêtés n°3, certaines personnes doivent demander de l'aide à leurs proches pour utiliser Tinder. Si elles dépassent les problèmes d'accessibilités numériques, les personnes déficientes sont alors confrontées au regard des autres. La déficience visuelle est encore trop souvent stigmatisée.

Pour éviter de revivre des situations de rejet, la majorité de nos enquêtés ont décidé de dissimuler leur déficience sur leurs photographies. Ainsi, ils n'exposent pas leur déficience visuelle sur les sites et application de rencontres. Certains enquêtés ont intériorisé les préjugés liés à la déficience visuelle et s'autocensurent pour correspondre aux critères de beauté actuels. Ils se mettent parfois eux même dans une situation liminale.

D'après l'Institut français d'opinion publique, l'utilisation des sites de rencontres est une pratique de plus en plus répandue en France. En 2018, 26 % des Français déclaraient s'être « déjà inscrit au moins une fois sur un site ou une application de rencontres », soit un Français sur quatre. En 2006, ce pourcentage était de 11 %. Cette nette augmentation indique que ce n'est plus une pratique marginale, au contraire. Pourtant, les personnes déficientes visuelles n'utilisent que très peu les sites et applications de rencontres. Cette faible utilisation peut s'expliquer par le fait que la plupart de ces services en ligne restent encore peu accessibles. Les sites et applications de rencontres comme Badoo et Tinder ne prennent pas en compte ce type de public. Ainsi, ils ne proposent pas de solutions adaptées à ces utilisateurs. Ce manque d'accessibilité participe à renforcer la position liminale des personnes déficientes visuelles. Malheureusement, elles sont encore exclues d'un grand nombre de sites web. Nous allons démontrer dans une deuxième sous partie que le manque d'accessibilité numérique est un problème qui persiste toujours en 2020.

B- Le manque d'accessibilité numérique, un problème persistant

1- Trouver des sites web accessibles, un jeu de hasard

Des sites publics pas toujours conformes

Malgré la mise en place des lois sur l'accessibilité numérique, de nombreux sites web ne sont toujours pas accessibles aux personnes déficientes visuelles. Parmi eux, on retrouve notamment des sites de services publics en ligne. Cette information peut surprendre car ils doivent être accessibles à tous. En effet, le décret du 14 mai 2009, relatif à la mise en application de la loi de 2005 sur le handicap, stipule clairement que les « usagers des services de communication au public en ligne ; les personnes morales de droit public ; les personnes morales de droit privé déléguées d'une mission de service public ; les personnes morales de droit privé » doivent se soumettre à ces nouvelles normes. Pour comprendre exactement qui sont les publics concernés, nous allons les définir.

Le droit français distingue deux types de personnalités morales qui sont soit de droit public ou soit de droit privé¹⁶³. Les personnes morales de droit public sont par exemple l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales. Il existe différents types d'établissements publics comme les établissements publics administratifs et les établissements publics à caractère industriel et commercial¹⁶⁴. Quelle que soit leur nature ils doivent répondre aux normes imposées. Les personnes morales de droit privé regroupent, quant à elles, les sociétés privées et les sociétés civiles. Elles peuvent dans certains cas gérer un service public.

Les sites publics doivent être accessibles, cependant certains ne sont toujours pas conformes aux normes d'accessibilité RGAA. C'est le cas du site web de l'Institut National de l'Audiovisuelle, un établissement public à caractère industriel et commercial¹⁶⁵. L'INA est un site destiné à conserver les archives audiovisuelles et radiophoniques. Il s'adresse à la fois aux professionnels et aux particuliers. Seulement, il n'est pas accessible aux personnes déficientes visuelles. Un des membres de l'association Valentin Haüy est passionné par les archives sonores, surtout par les anciennes émissions radio. L'INA est un site de référence dans ce domaine aussi il a déjà essayé de le consulter plusieurs fois. Toutefois, il a vite arrêté car il est très difficile pour lui de naviguer sur ce site avec sa synthèse vocale.

Le site est dense et les informations ne sont pas forcément hiérarchisées. De plus, il est composé d'éléments dynamiques qui ne sont pas reconnus par les logiciels lecteurs d'écran. Les sites web dynamiques sont des sites internet « dont les pages sont créées "dynamiquement" en fonction des requêtes des internautes [...] Ces requêtes sont générées par l'utilisation d'objets tels que les zones de saisie, des boutons, des cases à cocher ou encore les listes déroulantes¹⁶⁶ ». Selon l'action de l'utilisateur, le contenu du site va changer. Cet aspect interactif séduit de plus en plus mais la plupart reste encore inaccessible. Les personnes déficientes visuelles préfèrent les sites web statiques car elles mémorisent plus facilement leur

¹⁶³ Insee, « Personne morale », 2019. URL :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1251>

¹⁶⁴ Anonyme, « Que sont les établissements publics nationaux ? », *Infos.emploi public*, 2011.

URL :

<https://infos.emploi public.fr/article/que-sont-les-etablissements-publics-nationaux-eea-4790>

¹⁶⁵ Source : <https://institut.ina.fr>

¹⁶⁶ Anonyme, « Site dynamique - Définition », *Mosaïque Informatique*, sd. URL :

<http://www.mosaïque-info.fr/glossaire-web-referencement-infographie-multimedia-informatique/s-glossaire-informatique-et-multimedia/492-definition.html>

structure. Or, si la structure du site change régulièrement, l'utilisateur va avoir tendance à se perdre sur le site. Il lui faudra alors mettre un certain temps avant de retrouver son chemin avec son lecteur d'écran.

Les liens sans intitulés sont aussi un gros problème pour lui. En effet, lorsque l'on regarde le code source de certaines pages web de l'INA, on se rend compte que les attributs *Title* ne sont absolument pas descriptifs. Tout comme les attributs *Alt*, lorsqu'il y en a. Tous ces problèmes d'accessibilité numérique le freinent dans son utilisation quotidienne. Pour ces raisons, il a arrêté d'aller sur le site web de l'INA et préfère aller sur d'autres sites comme Radio France car ils sont beaucoup plus accessibles.

Le gouvernement français veut montrer l'exemple en termes d'accessibilité numérique. Cependant, beaucoup trop de sites publics restent encore inaccessibles aux personnes déficientes visuelles. Les différents **manquements à la loi de 2005** compromettent leur crédibilité. L'accessibilité numérique ne semble toujours pas être un réflexe comme le montre le référendum sur les aéroports de Paris

Le référendum ADP, un fiasco en termes d'accessibilité numérique

Le 11 avril 2019, le parlement français a adopté le projet de loi sur la privatisation de l'entreprise française Aéroports de Paris. Jusqu'à maintenant l'entreprise ADP était détenue par l'Etat. La décision de privatiser cette entreprise a créé des dissensions au sein de la classe politique. En réaction, un référendum d'initiative partagée a été proposé par plus de 200 parlementaires. Cette procédure législative rare s'organise en plusieurs étapes. D'abord, la « proposition de loi référendaire doit être déposée par au moins un cinquième des membres du Parlement, soit au moins 185 députés et sénateurs sur un total de 925¹⁶⁷. » Ensuite, si cette condition est remplie, la proposition de loi doit être signée par 10 % du corps électoral. Enfin, « si le Parlement n'examine pas la proposition de loi dans un délai de six mois, le président de la République convoque un référendum¹⁶⁸. »

¹⁶⁷ Source : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/contenu/comment-ca-marche>

¹⁶⁸ *Ibid.*

Le projet de loi en faveur du référendum a été déposé par plus d'un cinquième des membres du Parlement ainsi il a été soumis au vote des Français de juin 2019 à mars 2020. Durant cette période, les citoyens ont eu l'occasion de soutenir ce projet par le biais du site internet du Ministère de l'Intérieur, <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/>¹⁶⁹. Pour cela, ils devaient remplir un formulaire en ligne pour s'inscrire et prouver leur identité, en renseignant des informations personnelles. Normalement, ce site gouvernementale devait être accessible à tous or ce n'était pas le cas.

Une grande partie des enquêtés de l'Association Valentin Haüy ont eu énormément de mal à valider leur inscription. Ils ont eu des difficultés tout au long de leur inscription. Par exemple lorsqu'ils devaient sélectionner le nom de leur commune de naissance, ils étaient obligés d'écrire le nom dans un champs de texte dynamique puis de naviguer parmi les suggestions avec les flèches du clavier. Les noms des communes n'avaient pas d'alternative textuelle ni auditive. La difficulté de cette étape était donc de trouver le bon nom de sa commune dans les suggestions. Plusieurs enquêtés ont dû recourir à l'aide d'une tierce personne. La saisie des noms et prénoms a aussi été une étape assez ardue. Pour être validées, les informations renseignées dans le formulaire devaient être exactement les mêmes que sur leur carte d'identité. Sauf que le formulaire n'acceptait pas les accents ou les cédilles.

Sur Twitter, de nombreuses personnes clairvoyantes se sont plaintes du mauvais fonctionnement du site et de son manque d'accessibilité. C'est le cas du journaliste Daniel Schneidermann, directeur de publication du site Arrêt sur images, qui a fait une chronique sur les difficultés qu'il a rencontré lorsqu'il a voulu remplir ce formulaire¹⁷⁰. Si le site n'est pas accessible aux personnes clairvoyantes, il l'est encore moins pour les personnes déficientes visuelles. Pour Vincent, un adhérent de l'association Valentin Haüy, voter en faveur du référendum a été un véritable parcours du combattant,

« Je me suis arraché les cheveux avec ce formulaire. [...] C'était compliqué, j'ai dû le refaire au moins quatre fois. J'ai respecté chaque étape et renseigné rigoureusement chaque information demandée. Pourtant, le formulaire ne se

¹⁶⁹ Les citoyens ne peuvent plus remplir le formulaire car le délai est dépassé.

¹⁷⁰ SCHNEIDERMANN, Daniel, « Jour J : Referendus interruptus », *Arrêt sur images*, 13 juin 2019. URL : <https://www.arretsurimages.net/chroniques/le-matinaute/jour-j-referendus-interruptus>

validait pas. Je ne comprenais pas d'où venait l'erreur, il n'y avait aucun message d'erreur. Au bout de 15 minutes je me suis rendu compte que j'avais mis deux espaces entre mes deux prénoms et que c'était pour cette raison que ça ne marchait pas. Mais si j'avais pas tout refait cinq fois, j'aurais jamais vu d'où venait l'erreur. Ça m'a pris au moins une demie heure pour remplir ce formulaire. »

Vincent a aussi rencontré des difficultés lors de la dernière étape. En effet, il devait saisir le numéro de sa carte d'identité ainsi que sa date de délivrance. Comme il ne connaissait pas ces informations par coeur, il a dû scanner sa carte puis utiliser VoiceOver pour récupérer ces informations. S'il n'avait pas eu d'Iphone, il aurait dû se débrouiller autrement et aurait perdu beaucoup plus de temps. Vincent se décrit lui même comme un homme têtu mais ce n'est pas le cas de tous nos enquêtés. Plusieurs d'entre eux ont capitulé face à ces difficultés et n'ont pas pu se prononcer sur la question du référendum. À cause de ces différents problèmes d'accessibilité numérique, une grande majorité des personnes déficientes visuelles ont eu de grandes difficultés pour exercer leur droit de citoyen, celui de voter en faveur de la mise en place d'un référendum d'initiative partagée.

Depuis 2005, la loi française reconnaît les personnes handicapées comme des personnes citoyennes à part entière. Comme le stipule l'article deux de la loi sur le handicap, « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté¹⁷¹. » Ainsi, chaque personne déficiente à le droit d'exercer sa citoyenneté, notamment lors de référendum d'initiative partagée. Pourtant, le référendum sur la privatisation des Aéroports de Paris est un exemple flagrant d'inaccessibilité.

La majorité des personnes déficientes visuelles n'a pas pu s'exprimer alors que c'était leur droit le plus fondamental. **Le site mis en place par le ministère de l'Intérieur décrédibilise totalement le gouvernement en matière d'accessibilité numérique.** Le gouvernement français ne respecte pas ses propres lois. Cette situation a été largement critiquée par les médias,

¹⁷¹ Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLi en=id>

comme le site Edencast. Ce site est fait par des personnes déficientes visuelles pour des personnes déficientes visuelles. Un des rédacteurs a vivement critiqué ce manque d'accessibilité par le biais d'un article,

« Une fois encore, ce sont les promoteurs de ces fameuses lois [sur l'accessibilité numérique] qui sont les plus prompts à s'illustrer dans leur non-application, en confiant la gestion technique de ce type de plateforme à des incompetents notoires ! Dès lors, il ne faut pas s'offusquer si l'accessibilité continue de se dégrader à tous les niveaux dans ce pays¹⁷². »

Le site du référendum contre la privatisation d'ADP était totalement inaccessible aux personnes non voyantes car la finalisation de l'inscription était conditionnée par la validation d'un captcha. Sans l'aide d'une personne clairvoyante, les utilisateurs non-voyants ne pouvaient pas valider leur inscription. L'utilisation de captcha est très courante sur les sites publics, notamment lorsqu'il faut remplir des formulaires d'inscription.

2- Trop de sécurité, tue l'accessibilité

L'exemple des captchas

Le captcha est un système de sécurité qui empêche totalement les utilisateurs déficients visuels d'accéder à certains services en ligne. Le terme captcha est en réalité un acronyme anglais signifiant test public de Turing complètement automatique afin de différencier les humains des ordinateurs¹⁷³. Comme son nom l'indique, le captcha est utilisé pour vérifier que les utilisateurs ne sont pas des programmes informatiques malveillants. Sa fonction est de sécuriser les sites web de potentiels spammers ou de pirates informatiques. Depuis sa création en 2000, il a été largement utilisé pour sécuriser les services d'achats en ligne.

Le captcha se décline sous plusieurs formes. Le plus connu est le captcha visuel. L'utilisateur doit regarder un mot déformé ou flouté et doit le réécrire correctement dans un champs de

¹⁷² Kevin, « Référendum ADP : Un exemple flagrant d'inaccessibilité partagé », *Edencast*, 2019.
URL : <https://www.edencast.fr/referendum-adp-exemple-flagrant-inaccessibilite/>

¹⁷³ *Completely Automated Public Turing test to Tell Computers and Humans Apart*

texte en dessous de l'image. Les personnes aveugles ne peuvent absolument pas voir ce mot ainsi, ils sont dans l'incapacité de prouver qu'ils sont humains. Pour éviter ce problème, ils peuvent généralement demander une alternative auditive. C'est un extrait sonore d'une voix qui prononce des chiffres. L'utilisateur doit les taper dans la zone de saisie. Pour brouiller les pistes, cette voix est accélérée et recouverte par d'autres sons. Une grande partie des enquêtés a affirmé qu'il est très difficile voire impossible de reconnaître les chiffres à cause de la rapidité de la voix et de l'altération du son. Ils sont donc obligés de demander de l'aide à une personne clairvoyante. Cette dépendance agace plus d'un enquêté, surtout les plus jeunes.

Le captcha peut aussi se présenter sous la forme d'un test de logique. L'utilisateur doit regarder un tableau composé de plusieurs images et doit sélectionner les images qui correspondent à la demande du captcha. Par exemple, si le captcha demande de cliquer sur les photographies qui montrent des palmiers, l'utilisateur doit le faire. S'il se trompe, il doit recommencer. Ces tests de logique n'ont pas d'alternatives textuelles ainsi ils ne peuvent pas être résolus par des personnes déficientes visuelles. Même s'il existe des alternatives auditives, la majorité des systèmes de sécurité ne prend en compte les spécificités de leur déficience.

Services bancaires et claviers virtuels

Les services de banque en ligne ne sont pas toujours accessibles car ils utilisent souvent un système de claviers virtuels lors de l'étape d'identification. Un clavier virtuel est un logiciel qui génère un panneau contenant une dizaine de cases dans lesquelles sont placés des nombres¹⁷⁴. Dans le cas des banques en ligne, pour se connecter à son compte, l'utilisateur doit généralement entrer un code de sécurité pour s'authentifier. Pour cela, il doit sélectionner les nombres correspondants sur le clavier virtuel.

Cette étape a priori simple et rapide ne l'est pas forcément. En effet, la spécificité du clavier virtuel est de modifier à chaque connexion l'emplacement des nombres. Ce changement aléatoire permet de se protéger des *keyloggers*. Ce sont des programmes malveillants qui

¹⁷⁴ Anonyme, « Banques en ligne : claviers virtuels, risques réels », *Panoptinet*, 2013. URL : <https://www.panoptinet.com/cybersecurite-decryptee/banques-en-ligne-claviers-virtuels-risques-reels.html>

enregistrent les frappes au clavier et peuvent ainsi enregistrer les identifiants et les mots de passe¹⁷⁵. Ces logiciels sont parfois nécessaires pour protéger les données personnelles des utilisateurs. La majorité des banques en ligne utilisent ce système. Malheureusement, la plupart oublie de le rendre accessible aux personnes déficientes visuelles, ce qui les empêche d'accéder à ces services.

Pour avoir un site bancaire plus inclusif, les claviers virtuels devraient avoir une alternative auditive comme le propose la BNP Paribas. Les clients de cette banque peuvent bénéficier d'un accompagnement vocal¹⁷⁶. Par exemple, lorsqu'ils sélectionnent une case du clavier virtuel, une voix annonce le nombre correspondant à celle-ci. La taille des cases est aussi plus grande, ce qui permet aux personnes malvoyantes de mieux lire les nombres. Bien que cette banque en ligne semble être une référence en terme d'accessibilité, son application est inaccessible aux personnes malvoyantes. En effet sur l'application BNP Paribas, le clavier virtuel n'est pas vocalisé et n'a pas d'alternative auditive ni textuelle. Apparemment, sur cette application les enquêtés ont du mal à utiliser VoiceOver à cause du manque d'ergonomie. Pour les enquêtés, l'accessibilité numérique est le critère le plus important pour choisir une banque. Les services proposés passent au second plan car si le site web n'est pas accessible, les utilisateurs ne pourront même pas bénéficier de ces services.

Malgré les différentes lois promulguées en faveur de l'accessibilité numérique depuis 2005, le bilan reste décevant. Une grande majorité des sites web est encore inaccessible pour les personnes déficientes visuelles. Ce manque d'accessibilité les freine dans leur quotidien et les empêche de bénéficier de nombreux services comme ceux proposés par les banques en ligne ou les sites d'achat en ligne. Ces deux catégories de sites sont soumises à différents systèmes de sécurité informatiques afin de sécuriser les données personnelles des utilisateurs. Ces systèmes de sécurité sont tellement performants qu'ils bloquent l'accès à la fois aux pirates informatiques, aux spammers et aux personnes déficientes visuelles. En effet, face aux captchas et aux claviers virtuels, elles se trouvent dans l'incapacité de valider leur inscription ou leurs achats en ligne.

¹⁷⁵ Anonyme, « Que sont les keyloggers et comment s'en protège-t-on ? », *Ionos*, 2019. URL : <https://www.ionos.fr/digitalguide/serveur/securite/keylogger/>

¹⁷⁶Source : <https://mabanque.bnpparibas/fr/connexion/accessible>

On pourrait penser que ces différents problèmes d'accessibilité touchent seulement les sites d'entreprises privées or ce n'est pas le cas. Le secteur public a encore de nombreux efforts à réaliser pour se mettre au niveau. Le site créé par le ministère de l'Intérieur pour le référendum sur la privatisation du groupe ADP est un exemple flagrant d'inaccessibilité numérique. Le manque d'ergonomie et d'alternative textuelle et auditive a empêché certains enquêtés de l'Association Valentin Haüy de valider leur inscription. Ils ont dû demander de l'aide à une personne clairvoyante pour remplir le formulaire correctement et passer l'étape du captcha. En ne rendant pas son site accessible à tous, le gouvernement a nié involontairement le droit fondamental des personnes déficientes visuelles d'exercer librement leur citoyenneté lors de la consultation sur le référendum d'initiative partagé.

Les personnes déficientes visuelles sont malheureusement un public encore largement oublié par les entreprises publiques et privées. L'accessibilité numérique est un enjeu crucial, pourtant, lors de situations inédites voire exceptionnelles il est négligé, surtout lorsqu'il s'agit de crise économique ou sanitaire. La crise sanitaire mondiale du covid-19 a non seulement accentué les inégalités économiques et sociales mais a aussi renforcé la position liminale des personnes déficientes visuelles.

C- La crise sanitaire mondiale accentue les inégalités

1- Être en situation de handicap les premiers temps d'une crise

Des attestations de déplacement pas toujours accessibles

Les conditions de réalisation de ce mémoire sont un peu particulières. En effet, la majorité des entretiens a été effectuée pendant le confinement, consécutif à la pandémie de covid-19 survenue en France en 2020. Selon l'OMS cette pandémie est « la crise sanitaire mondiale majeure de notre époque. » On parle de pandémie et non d'épidémie car c'est une maladie infectieuse qui s'est propagée sur plusieurs continents. Elle est issue de la famille des Coronavirus et peut provoquer des infections respiratoires graves.

L'épidémie a débuté fin 2019 en Chine, à Wuhan la capitale de la province du Hubei¹⁷⁷. Elle s'est depuis répandue dans le monde entier, tuant des centaines de milliers de personnes. Les populations les plus à risque sont les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques et respiratoires. Ainsi pour protéger la population, le gouvernement français a instauré des mesures de confinement à partir du 17 mars. Tous les commerces « non essentiels à la vie de la nation¹⁷⁸ » sont fermés et les déplacements réduits au strict minimum. Pour sortir, il faut se justifier et fournir un motif valable. Ainsi, les seuls déplacements autorisés sont ceux pour des raisons de santé ou pour aller au travail et faire des courses de premières nécessité. Les déplacements brefs pour faire de l'exercice sont aussi permis, malgré le fait qu'ils soient soumis à des restrictions. Ils doivent ainsi se limiter à une heure par jour et se trouver dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile (Voir Annexe).

Une justification orale ne suffit pas, il faut fournir une attestation de déplacement dérogatoire qui se télécharge sur les sites de communication publics en ligne. Les personnes sortant sans cette attestation encourent une amende de 135 euros. Elle est ainsi nécessaire pour justifier ses sorties et ne pas se faire sanctionner. Pourtant, les premières semaines du confinement l'attestation n'était pas accessible à tous.

Parmi les enquêtés, 64 % ont eu du mal à obtenir les attestations de sorties durant la première semaine de confinement¹⁷⁹. Les principales causes sont le manque d'accessibilité numérique et l'absence de matériels adaptés. Les attestations ont d'abord été diffusées sous format PDF, un format parfois inaccessible pour les personnes déficientes visuelles. En effet, ce format est souvent utilisé pour préserver la mise en forme du document. Ainsi, il est possible que le document ne soit composé que d'images numérisées du texte et non de texte en lui-même. Les images numérisées de texte sont illisibles par les lecteurs d'écran¹⁸⁰. Les informations ne peuvent donc pas être transmises par la synthèse vocale ou la plage braille. De nombreuses personnes ont manifesté leur indignation sur les réseaux sociaux. C'est notamment le cas de

¹⁷⁷ Le manque de recul et d'informations ne nous permet pas de faire une chronologie exacte de la diffusion de cette maladie en Chine.

¹⁷⁸ Discours de Monsieur le Président Emmanuel Macron, prononcé le 16 mars à la télévision. Source : <https://www.elysee.fr>

¹⁷⁹ Questionnaires et entretiens confondus.

¹⁸⁰ PDF techniques for WCAG 2.0. Source : <https://www.w3.org>

la journaliste Sophie Massieu, elle-même déficiente visuelle, qui twittait le 17 mars : « L'attestation de déplacement dérogatoire est inutilisable par les aveugles utilisateurs de lecteur d'écran. Merci d'y changer quelque chose¹⁸¹. »

Il est nécessaire que les documents importants soient tout de suite mis en ligne sous différents formats car les personnes non voyantes ont tendance à préférer le format Word.

Le manque d'accessibilité numérique n'est pas le seul soucis rencontré par les personnes déficientes visuelles. Les problèmes d'impression et le manque de matériel adapté sont aussi à déplorer. En réalité, la plupart des personnes non voyantes ne possèdent pas d'imprimante qui fonctionne avec des cartouches d'encre. Ils utilisent une imprimante en braille qui est adaptée à leur déficience. Or, les attestations de déplacement ne peuvent pas être imprimées en braille car les policiers sont dans l'incapacité de lire cette écriture. Les personnes aveugles doivent alors demander de l'aide à leurs proches qui possèdent une imprimante en « noir¹⁸² ».

Pour les personnes non voyantes ou très malvoyantes possédant le matériel adapté, un autre problème se pose. Comment savoir si l'attestation est bien imprimée ? En effet, durant les enquêtes, cette difficulté est remontée plusieurs fois notamment par Alain qui a eu des soucis d'impression : « C'est troublant parce qu'en fait elle était accessible [l'attestation] mais en l'imprimant, il n'y avait rien qui s'affichait. C'était une page blanche. C'est à dire qu'une personne ne pouvait pas savoir elle même que ce n'était pas imprimé¹⁸³. »

De nombreuses associations prenant en charge les personnes déficientes visuelles ont grandement réagi face à ces différentes difficultés. L'association Valentin Haüy a rapidement mis en ligne sur son site plusieurs versions accessibles de l'attestation. Les formulaires sont accessibles et déjà pré-remplis. Il y en a pour chaque motif de sortie autorisée. (Voir Annexe) Les champs à remplir sont surlignés en jaune pour les distinguer des autres zones de texte. Ils sont aussi accessibles grâce à des raccourcis clavier. Les instructions de remplissage sont marquées dans l'entête du document. Pour trouver la zone où il faut inscrire son nom, la personne peut par exemple taper Ctrl + F + nom/zone. Encore une fois, les associations

¹⁸¹ Source : @SMassieu, 17 mars, Twitter

¹⁸² Terme utilisé par les enquêtés pour désigner une imprimante à jet d'encre.

¹⁸³ Se référer à l'annexe n°3

renforcent la prise en charge des pouvoirs publics, en proposant rapidement des solutions pour les personnes déficientes visuelles.

Une solution en demie teinte

Une réponse officielle concernant les problèmes d'accessibilité n'a été proposée qu'au bout de deux semaines de confinement. En effet aux alentours du 31 mars¹⁸⁴, le gouvernement a finalement annoncé que l'attestation de déplacement n'était plus nécessaire pour les personnes déficientes visuelles possédant une carte d'invalidité. Les réactions face à cette annonce sont mitigées. Cette dérogation exceptionnelle place les personnes non voyantes et malvoyantes dans une position ambiguë.

En réalité, cet arrangement ne bénéficie qu'à une seule partie de cette population, celle qui possède une carte d'invalidité. Cette carte permet d'obtenir le statut de personne "handicapée". Pour y prétendre, il faut « avoir un taux reconnu de handicap¹⁸⁵ au moins égal à 80 % » ou bénéficier d'une pension d'invalidité. Or d'après l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance, seulement une personne sur cinq obtient une reconnaissance officielle de son handicap. Ce manque de reconnaissance touche principalement les personnes âgées. Effectivement pour la plupart, leur vue baisse progressivement et elles ne déclarent pas toujours leur situation à la MDPH. Ainsi, cette décision place les personnes déficientes visuelles dans une position d'entre deux. Une partie bénéficie d'un traitement différent du reste de la population et une autre n'est pas reconnue.

Les personnes bénéficiant de cette dérogation ne sont pas forcément satisfaites. En effet, cette mesure exceptionnelle peut renforcer leur sentiment de marginalisation. C'est encore le cas d'Alain, un enquêté parisien :

¹⁸⁴ DAL'SECCO, Emmanuelle, « L'attestation dérogatoire pas obligatoire pour les aveugles », *Handicap.fr*, 1 avril 2020. URL : <https://informations.handicap.fr/a-attestation-derogatoire-aveugle-accessible-coronavirus-12714.php>

¹⁸⁵ Le taux de handicap est déterminé auprès de Maison Départementale des Personnes Handicapées. Source : <https://www.aide-sociale.fr/>

« Alors il y a eu une dispense qui a été décidée cette semaine comme quoi les personnes handicapées en France n'avaient pas besoin de remplir cette attestation. Qu'ils avaient le droit de sortir autant qu'ils voulaient et je trouve ça complètement ridicule et scandaleux. Voilà, c'est mon avis. Je suis complètement contre. Je suis vraiment pas pour les régimes particuliers parce que si vous obtenez un régime particulier, ça veut dire qu'un autre jour vous n'aurez pas droit à ce que vous devriez avoir droit. [...] C'est à dire qu'on est pas considéré comme tout le monde¹⁸⁶. »

La sensation de ne pas être perçu comme un citoyen ordinaire a été plusieurs fois évoquée durant les entretiens. Néanmoins, la majorité des enquêtés est indulgente voire résignée face au manque de réactivité du gouvernement. Pour Annie, le manque d'accessibilité n'était pas une question urgente à régler au tout début de cette crise sanitaire mondiale :

« Compte tenu de tout ce qu'ils ont eu à gérer, bon bah il a fallu qu'on patiente un petit peu. La question est réglée maintenant. Aller, il faut passer à autre chose. [...] Gérer une crise qui a commencé depuis un mois et demie, deux mois voilà quoi c'est pas facile. Donc, le maître mot c'est patience¹⁸⁷. »

Pour Annie, la question est réglée car depuis le 6 avril elle peut télécharger l'attestation sur son Iphone. En effet, le site du ministère de l'Intérieur permet de générer les attestations de déplacement. Il faut d'abord remplir un formulaire qui est accessible puis télécharger le document, qui sera sous format PDF. Il est muni d'un QR code, c'est à dire un code barre en deux dimensions¹⁸⁸. Ce code contient les données du formulaire ainsi que la date et l'horaire de saisie.

Pendant les premières semaines de confinement, les personnes déficientes visuelles avaient de grandes difficultés à se procurer les attestations de sorties. Néanmoins grâce à la réactivité des associations et des réseaux d'entraides, elles ont pu trouver des solutions alternatives. Face à ces différents problèmes d'accessibilité, le gouvernement a établi une dérogation exceptionnelle pour les non voyants et malvoyants possédant une carte d'invalidité. Parfois soulagées tantôt irritées, cette dispense a créé le débat parmi les personnes déficientes

¹⁸⁶ Se référer à l'annexe n°3

¹⁸⁷ Se référer à l'annexe n°1

¹⁸⁸ Source : <https://www.avh.asso.fr/>

visuelles. Elle place cette communauté dans une position liminale. C'est à dire dans une situation d'entre deux ambiguë. La volonté de les inclure et de faciliter leur déplacement en leur donnant un statut particulier a, au contraire, tendance à les marginaliser. Cette position délicate montre la difficile prise en charge des personnes en situation de handicap les premiers temps d'une crise sanitaire.

2- Le plan de continuité pédagogique révèle des inégalités sociales et économiques

Historiquement les périodes de crise, qu'elles soient économiques, politiques ou sanitaires, ont tendance à accentuer les inégalités sociales. La crise sanitaire de 2020 ne fait pas exception. Indubitablement, il existe des inégalités face au confinement et aux conditions de travail. Malgré toutes ces injustices, cette analyse se concentrera exclusivement sur les inégalités en lien avec le numérique et le plan de continuité pédagogique.

Un accès disparate au matériel informatique

Dès le 16 mars, toutes les universités, les lycées, les collèges et écoles de France ont fermé pour des raisons de sécurité. Le gouvernement a décidé durant les premiers jours du confinement d'instaurer un plan de continuité pédagogique afin que les élèves continuent à étudier. L'établissement de ce plan s'est fait à plusieurs échelles. Au niveau national, des émissions de télévision de nature pédagogiques ont été diffusées sur les chaînes publiques. Mais le travail de continuité s'est fait surtout au niveau local. Les établissements scolaires et les professeurs ont dû mettre en place différents moyens de communication pour continuer à échanger avec leurs élèves. Selon les cas, la continuité pédagogique s'est faite par téléphone, par mail ou par internet. Les espaces numériques de travail ont été grandement utilisés pour préserver le lien entre professeurs et élèves. Cependant leur usage reste encore limité.

Au bout de quatre semaines de confinement, les résultats du plan de continuité pédagogique se sont révélés insatisfaisants. Les élèves et les étudiants n'ont pas bénéficié des mêmes

conditions de travail pour étudier. Les failles de ce plan ont été reconnues par le Président Emmanuel Macron¹⁸⁹ qui annonçait le lundi 13 avril 2020 :

« C'est pour moi une priorité [de rouvrir les écoles] car la situation actuelle creuse des inégalités. Trop d'enfants, notamment dans les quartiers populaires et dans nos campagnes, sont privés d'école sans avoir accès au numérique et ne peuvent être aidés de la même manière par les parents. Dans cette période, les inégalités de logement, les inégalités entre familles sont encore plus marquées. »

En mentionnant la situation des enfants vivant dans les campagnes, il fait référence à l'absence de couverture numérique dans certaines zones rurales. Une connexion instable voire inexistante n'est pas le seul facteur qui empêche les élèves et les étudiants d'accéder aux ressources numériques. Le manque d'équipement adapté peut aussi restreindre leur accès au monde numérique. Selon l'Insee, 2,3 % des 15-29 ans n'ont pas d'équipement Internet à domicile en 2019. Ce pourcentage baisse d'année en année mais pourtant des inégalités persistent. Il reflète un accès disparate au matériel informatique. Ce phénomène touche une minorité d'élèves dont certains déficients visuels.

Les élèves de l'Institut national des jeunes aveugles ont dû s'adapter à de nouvelles conditions de travail durant la crise sanitaire. En effet, à l'instar de tous les établissements scolaires de France, l'Institut a fermé ses portes durant toute la durée du confinement. Les élèves internes ont été dans l'obligation de rejoindre leur famille ou leur contact de proximité, dont les coordonnées ont été transmises à l'école comme l'a annoncé le ministère de l'éducation nationale dans sa foire aux questions¹⁹⁰. Avant de rentrer chez eux, les élèves ont eu la possibilité de prendre le matériel informatique dont ils avaient besoin pour suivre leurs cours. Plus qu'une possibilité, c'était même une obligation d'après Samantha, élève en seconde à l'INJA, « on devait impérativement le faire, quitte à ce qu'on ne prenne pas toutes nos

¹⁸⁹ Monsieur le Président Emmanuel Macron, " Adresse aux Français", 13 avril 2020. URL : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/04/13/adresse-aux-francais-13-avril-2020>

¹⁹⁰ Coronavirus Covid 19 questions/réponses pour les familles, les élèves et les personnels d'éducation, mis à jour le 4 avril 2020. URL : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/coronavirus-covid-19-questions-r-ponses-pour-les-familles-les-l-ves-et-les-personnels-d-ducation-04-04-66300.pdf>

affaires. On devait au moins prendre le matériel informatique. Même en temps normal, on peut prendre nos ordinateurs chez nous en fait¹⁹¹. »

Cette décision a été prise pour éviter que les élèves ne se retrouvent sans matériel adapté chez eux. Néanmoins, certains élèves n'ont pas eu la possibilité de prendre leur ordinateur car ils n'étaient pas présent à l'INJA lors de l'annonce du confinement. C'est le cas d'une autre élève de seconde, Marie, « j'ai dû partir avant l'annonce [du confinement] pour des raisons médicales [...] Comme je ne savais pas avant mon départ qu'on ne pourrait pas retourner en cours, du coup j'ai tout laissé là-bas. »

Malgré les dispositions prises par l'administration, les conditions de travail n'ont pas été les mêmes pour tous les élèves. En effet, elles diffèrent selon de nombreux facteurs comme le matériel informatique disponible au domicile familial et le degré de déficience visuelle.

Certains élèves, comme Marie, ont adapté leurs façon de travailler durant les premiers jours. Elle est malvoyante et perd progressivement la vue. Ainsi les logiciels d'agrandissement ne lui suffisent plus. À l'INJA, pour travailler plus facilement, elle utilise à la fois Zoomtext et Jaws. Elle est habituée à alterner entre les deux logiciels. Or à son domicile familial, elle n'a à disposition que Zoomtext. Pour certains exercices comme envoyer des mails, elle devait « forcer sur sa vue ». En effet, les professeurs ont d'abord gardé contact via les mails. Marie devait ainsi en envoyer plusieurs la première semaine. Toutefois sans logiciel lecteur d'écran, elle a eu quelques difficultés à les envoyer. Elle a dû se familiariser avec la souris car avant elle ne l'utilisait pas. Apparemment, à l'INJA les professeurs essayent de limiter l'utilisation de la souris et favorisent plutôt les raccourcis clavier. Elle a dû compter sur l'aide de sa famille pour lui apprendre, « avant le confinement, les mails et moi ça ne marchait pas trop. Du coup avec le confinement, ça m'a aidé à apprendre à envoyer des mails. Avant j'arrivais pas trop, je comprenais pas le fonctionnement. Au début, ils [ses parents] m'ont montré une fois où il fallait appuyer, comment envoyer et depuis je le fais seule.»

Comme Marie, certains élèves notamment les plus jeunes ont besoin de leur famille pour les aider à travailler. Seulement, certains parents continuent à travailler et n'ont pas toujours le

¹⁹¹ Se référer à l'annexe n°2

temps d'aider leur enfants avec leurs devoirs. Les conditions de travail dépendant aussi de la disponibilité familiale.

Les premiers jours du confinement, les professeurs ont privilégié les mails pour garder le contact avec leurs élèves. Puis lorsqu'ils ont dû instaurer un plan de continuité pédagogique ils ont diversifié leurs moyens de communication.

La difficile mise en place du plan de continuité pédagogique

Les jeunes collégiens et lycéens déficients visuels de l'INJA ont dû eux aussi suivre le plan de continuité mis en place par leur établissement scolaire. Afin d'assurer cette continuité, le site du CNED¹⁹² a mis à disposition des enseignants et des élèves un dispositif intitulé « Ma classe à la maison ». Pour faciliter son usage, ce dispositif se divise en trois plateformes distinctes pour les niveaux de primaire, collège et lycée¹⁹³. Il propose gratuitement des parcours pédagogiques en ligne qui couvrent une durée de quatre semaines. On y retrouve des cours déjà préparés ainsi que des livres numériques et des activités interactives proposées en e-learning. Cette partie du dispositif permet à l'élève de travailler en autonomie. Toutefois, les élèves doivent solliciter leur entourage pour certains devoirs comme les dictées ou les exercices oraux.

En complément de ces activités, les enseignants ont aussi la possibilité de donner des cours en ligne grâce à l'outil « Ma classe virtuelle ». Il permet aux enseignants de parler et d'échanger avec leurs élèves ainsi que de leur diffuser différents types de contenus comme des vidéos ou des diapositives. L'objectif des classes virtuelles est de recréer les conditions d'une classe "réelle". Les élèves peuvent demander la parole pour participer au cours et peuvent interagir directement sur le tableau blanc ou annoter les documents. Cet outil semble a priori très complet, néanmoins, il a été difficile d'accès au cours des premières semaines pour les enseignants de l'Institut National des Jeunes Aveugles.

¹⁹²Le Centre national d'enseignement à distance est "un établissement public à caractère administratif du ministère de l'éducation nationale".

¹⁹³ Les trois sites sont : Ecole.cned.fr | College.cned.fr | Lycée.cned.fr

Pour rappel, l'INJA est un établissement public d'enseignement national placé sous la tutelle du Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Il n'est donc pas directement affilié à l'Education nationale. Loin d'être anodine, cette nuance a une influence majeure sur la prise en charge des élèves de l'Institut. Afin de bénéficier des dispositifs proposés par le CNED, les enseignants sont dans l'obligation de remplir un formulaire d'inscription. Ils doivent renseigner leur adresse mail académique fournie au préalable par le ministère de l'Education nationale. Il permet d'accéder au dispositif de « Ma classe virtuelle ». Or, les enseignants de l'INJA n'ont reçu les mails académiques qu'au bout d'une ou deux semaines de confinement.

Les premiers jours, certains enseignants de l'Institut comme Henri, professeur de bureautique, ont dû se créer un compte élève pour pouvoir accéder à la plateforme :

« Il faut savoir que dans un premier temps, seules les adresses académiques qui commencent en ac-ville.fr (par exemple ac-lyon.fr) pour les profs de l'éducation nationale étaient disponibles. Donc aucun prof de chez nous ne pouvait s'y inscrire. [...] Moi je me suis placé du côté élève. Je m'y suis inscrit avec un compte d'élève et je regardé un peu¹⁹⁴. »

Dans son entretien Henry distingue deux notions importantes relatives au numérique, celle d'accessibilité et celle d'utilisabilité. L'utilisabilité « est le degré selon lequel un système, un produit ou un service peut être utilisé, par des utilisateurs spécifiés, pour atteindre des buts définis avec efficacité, efficience et satisfaction¹⁹⁵ ». Cette notion repose sur différents critères comme la facilité d'appropriation ou d'apprentissage. Pour Henri, La plateforme du CNED est, certe accessible, néanmoins son utilisabilité est insuffisante. Ses élèves ont de grandes difficultés pour utiliser efficacement les livres numériques :

« Les manuels scolaires qui sont mis à disposition sont des manuels qui ont un format propre [PDF], donc j'ai trouvé comment avancer séquentiellement de page en page mais j'ai pas trouvé comment aller à une page donnée ou reculer. [...] Pour la plupart, en simultanément, les élèves sont incapables sur une plateforme de déposer des fichiers. Il font ce qu'il peuvent mais déjà pour joindre un fichier dans un email, les 5e et 4e savent pas faire donc ils vont vous recopier le devoir

¹⁹⁴ Se référer à l'annexe n°4

¹⁹⁵ Source : Organisation internationale de normalisation, Ergonomie de l'interaction homme-système — Partie 11: Utilisabilité — Définitions et concepts

dans le mail. La mise en forme n'est pas toujours préservée donc on ne peut pas toujours corriger¹⁹⁶. »

À travers son témoignage, l'enquêté soulève un autre problème, celui du manque de compétence informatique qui diffère drastiquement selon ses classes.

Habituellement, les cours de bureautique dispensés à l'INJA commencent à partir de la cinquième. La bureautique est « l'ensemble des logiciels informatiques destinés aux tâches de bureau¹⁹⁷ ». Les élèves sont formés aux matériels et logiciels adaptés à la déficience visuelle. Ils apprennent aussi à maîtriser des suites bureautiques comme Microsoft Office, qui contient un logiciel de traitement de texte, un logiciel de présentation et un tableur. Les cours se tiennent dans des salles informatiques à raison d'une heure par semaine. La bureautique est un enseignement spécifique délivré dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation.

Le projet individuel est un aspect essentiel de la scolarité d'un élève de l'INJA. Il est défini dans un premier temps selon les besoins de l'élève et ses projets, qu'il suive sa scolarité au sein de l'INJA ou qu'il soit en inclusion scolaire. La majorité du temps, les enseignants font cours à l'ensemble de la classe. Toutefois, ils peuvent prendre à part certains élèves pour rattraper un retard de compétence. Les classes sont composées à la fois d'élèves non voyants et malvoyants. Les enseignants divisent parfois la classe en deux car les logiciels à maîtriser sont différents. Les élèves malvoyants apprennent par exemple à maîtriser les logiciels de grossissement comme Zoomtext. Selon les besoins des élèves, les enseignants adaptent leur cours. Toutefois, il est difficile de les ajuster quand ils sont donnés à distance. Le format des classes virtuelles est peu adapté et ne permet pas à l'enseignant de faire du cas par cas. Il doit ainsi s'adapter.

Henri donne principalement ses cours via WhatsApp ou Zoom. Malgré le fait que les appels vidéo et vocaux soient limités à quatre personnes, l'enquêté préfère WhatsApp car avec cette application il peut répondre plus facilement à chaque élève et adapter ses exercices. Les autres enseignants privilégient aussi WhatsApp pour faire des cours en format réduit. Ils font ces

¹⁹⁶ Se référer à l'annexe n°4

¹⁹⁷Source : <https://www.linternaute.fr>

groupes en fonctions du niveau des élèves. Pour Samantha, ce mode de communication est plus simple que les plateformes mises à dispositions par le CNED,

« En général les cours virtuels pour toute la classe c'est compliqué du fait des problèmes de connexions. C'est un peu un bazar du coup la plupart du temps on a des devoir à faire et à rendre. Et pour certains professeurs, comme avec le prof d'histoire, on fait des corrections par petits groupes de trois par téléphone sur WhatsApp. Il y a des profs je sais pas trop, on a pas trop de nouvelles. Donc là ça va faire quatre semaines qu'on a pas cours dans certaines matières. Donc moi ça va, je suis en seconde mais pour les terminales ça doit être plus chaud à gérer
¹⁹⁸,»

Indirectement, Henri et Samantha partagent les mêmes inquiétudes concernant l'absence de communication avec certaines personnes durant le confinement. Cette perte de contact ne concerne pas exclusivement les membres de l'Institut National des Jeunes Aveugles mais l'ensemble des établissements scolaires de France. En effet, selon le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, « entre 5 et 8% des élèves ont été perdus » durant le confinement. C'est à dire que leurs professeurs n'arrivent plus à les joindre malgré les différents moyens de communication disponibles. Afin d'endiguer ce problème, le ministre a annoncé qu'il avait passé un accord avec La Poste. En théorie cet accord doit permettre aux professeurs de déposer des documents sur une plateforme dédiée¹⁹⁹ afin que La Poste puisse les imprimer et les envoyer aux élèves. En pratique, cet accord est long à mettre en place car il faut recenser les élèves qui sont en situation de « déconnexion numérique ». De plus, il ne concerne pas les élèves qui ont une déficience visuelle. En effet, les documents imprimés par La Poste ne sont pas en braille.

Les situations de crises, comme celle du covid-19, renforcent la position liminale des personnes déficientes visuelles. Les premières semaines du confinement, de nombreuses personnes non voyantes ont été dans l'incapacité de se procurer les fiches d'attestations de sortie. Leur format était illisible pour les logiciels lecteurs d'écran. Les personnes vivants seules se sont retrouvées isolées du jour au lendemain. Elles ne pouvaient même pas faire

¹⁹⁸ Se référer à l'annexe n°2

¹⁹⁹ Question/réponses-coronavirus covid 19, continuité pédagogique : l'Éducation nationale et la poste mobilisées pour maintenir le lien avec les élèves et leurs familles. Source : <https://www.education.gouv.fr>

appel à des aides extérieures pour se déplacer car il fallait respecter le confinement et les gestes barrières. Pour régler cette situation délicate, le gouvernement a mis en place une dérogation exceptionnelle pour les personnes déficientes visuelles bénéficiant d'une carte d'invalidité. Elles pouvaient sortir sans attestation, seule leur carte d'invalidité suffisait. Cette mesure reflète parfaitement la position liminale des personnes déficientes. En effet, pour qu'elles puissent bénéficier des mêmes droits que le reste des citoyens, le gouvernement a instauré de nouvelles règles spécialement pour elles. En leur conférant un statut particulier pour les intégrer, le gouvernement les a d'une certaine manière marginalisées. De plus, toutes les personnes déficientes visuelles n'ont pas forcément une carte d'invalidité. Donc malgré cette dérogation, une grande partie était toujours dans l'incapacité de sortir en toute légalité.

Enfin, le gouvernement français a été dépassé par les événements comme le montre la mise en place difficile du plan de continuité pédagogique. Le système de classe virtuelle proposé par le CNED a mis en lumière des inégalités sociales et économiques entre les élèves. Ils n'avaient pas les mêmes conditions de travail, ni les mêmes outils. Les élèves de l'INJA ont eu énormément de difficultés pour suivre leur cours à distance. À cause du manque d'accessibilité numérique, ils n'ont pas pu bénéficier des services proposés par le CNED. Pour pallier les classes virtuelles, les professeurs ont organisé des sessions Zoom ou WhatsApp. Néanmoins, pour les professeurs, il est très difficile de faire cours à distance car le niveau de compétence des élèves en informatique est disparate.

La crise sanitaire du début d'année 2020 a été tellement exceptionnelle et catastrophique que l'accessibilité numérique n'a pas fait partie des priorités du gouvernement français. Il devait d'abord gérer les urgences sanitaires et économiques. Le bilan humain s'élevant à plus de 29 000 mort en France d'après les derniers relevés²⁰⁰.

²⁰⁰ Anonyme, « Coronavirus statistiques | Cas, décès et guérisons pour la France et plus de 50 pays », *Coronavirus Statistiques*, 18 juin 2020. Source : <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-globale/toutes-les-statistiques-coronavirus-covid-19/>

Conclusion

« Tu ne peux pas faire ci, tu ne peux pas faire ça », voilà ce qu'entendent au quotidien certaines personnes déficientes visuelles. Elles sont souvent réduites à l'image négative qu'on se fait de leur déficience. Parce qu'elle ne voit pas, on imagine difficilement une personne non voyante faire du ski ou du tir à l'arc. Pourtant, avec des outils adaptés à sa déficience, elle peut faire pratiquement tous les sports comme le démontre Thomas Clarion champion de ski nordique handisport.

À force d'entendre qu'elles sont incapables de faire certaines choses, beaucoup de personnes déficientes visuelles intériorisent elles aussi ces préjugés. Elles ne sentent pas légitimes de donner leur avis sur certains sujets, comme le numérique. Lors des entretiens téléphoniques, certains enquêtés s'excusaient de ne pas pouvoir donner de bonnes réponses aux questions. Ils étaient convaincus de ne pas être utile pour cette enquête. Il a fallu tout au long des entretiens les rassurer sur leur légitimité et les inciter à parler davantage de leur expérience. Au début, ils avaient tendance à dire « ah non, moi je ne sais pas faire je peux pas vous répondre » ou encore « ça ne m'intéresse pas du tout, demandez à quelqu'un d'autre ». Puis au fur et à mesure les réponses changeaient. Ce n'était plus par manque d'intérêt qu'ils n'utilisaient pas Internet mais par manque de connaissance. Ils ne savaient tout simplement pas comment utiliser des outils numériques comme l'Iphone, l'ordinateur ou encore la tablette. Parfois, lorsqu'ils étaient confrontés à des problèmes d'accessibilité numérique sur un site web, ils pensaient que le problème venait d'eux et non du site. Cette erreur d'analyse participe à renforcer leur manque d'estime de soi.

Pour éviter de reproduire ce genre de situation, il est nécessaire de former correctement les personnes déficientes aux nombreux outils numériques. Ces formations devraient leur permettre de reconnaître des problèmes d'accessibilité numérique et de faire remonter l'information.

Dans un second temps, il faut aussi **sensibiliser davantage les développeurs web à la question de l'accessibilité numérique**. En effet, il faut que ceux qui conçoivent les applications et les sites web connaissent les enjeux liés à l'accessibilité numérique. Ils appliqueront ainsi plus facilement les normes RGAA. La sensibilisation et la communication autour de l'accessibilité est primordiale. En 2020, de nombreux sites web ne sont pas accessibles car les liens et les boutons ne sont pas labellisés. Cette erreur pourrait être évitée dès la conception d'un site web. Cet effort ne demande pas plus de moyens simplement plus d'attention.

Le numérique renforce la position liminale des personnes déficientes visuelles. Elles peuvent communiquer et s'informer plus facilement grâce à internet, toutefois, à cause du manque d'accessibilité numérique de nombreux sites web, elles se retrouvent exclues de nombreux services en ligne. Par conséquent, elles se trouvent en marge du reste de la société, ni volontairement exclues ni complètement **inclus**. Cette exclusion a des conséquences non seulement sociales et économiques mais aussi politiques.

On pourrait dire que les déficients visuels sont des **citoyens à temps partiels**. Ces propos peuvent paraître extrêmes voire complètement erronés si on se réfère à l'article 2 de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans cet article, il est garanti aux personnes déficientes « l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de leur citoyenneté. » Juridiquement, il est impossible de remettre en cause leur statut de citoyen. En théorie, ils ont les mêmes droits et devoirs que tous les autres citoyens. Pourtant en pratique, ce n'est pas le cas. En 2020, le manque d'accessibilité numérique les a empêché d'exercer certains droits fondamentaux. Par exemple de nombreuses personnes déficientes visuelles n'ont pas pu signer le projet de loi en faveur du référendum à propos de la privatisation du groupe ADP. En effet, le site web où les citoyens pouvaient s'exprimer était inaccessible.

Sans l'aide de personnes clairvoyantes, ils ne pouvaient pas finaliser leur inscription car ils n'arrivaient pas à valider le captcha. Ils ne pouvaient donc pas s'exprimer en faveur du référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'ADP. Ce qui était pourtant dans la loi un droit fondamental.

La crise du Covid-19 illustre aussi parfaitement la situation ambiguë dans laquelle se trouvent les personnes déficientes visuelles. Pendant le confinement, les citoyens devaient se procurer une attestation pour pouvoir sortir de chez eux. Ils avaient le devoir de le faire en tant que citoyen pour avoir le droit de sortir en toute légalité. Or les premières semaines du confinement, beaucoup de personnes déficientes visuelles ont eu du mal à se procurer les attestations de sortie car elles n'étaient pas accessibles. Pour cette raison, la plupart des personnes non voyantes interrogées en mars sortaient sans attestation de sortie au risque d'être sanctionnés. Le caractère exceptionnel de ces deux situations ne peut pas justifier ces problèmes d'accessibilité numérique. Selon la loi, les personnes déficientes visuelles doivent pouvoir exercer leur droit de citoyen en toute circonstance. Respecter les normes d'accessibilité numérique n'est pas seulement un enjeu social mais aussi un enjeu politique. C'est reconnaître les personnes déficientes comme des citoyens à part entière.

Pour ne plus reproduire ce genre d'erreur, différentes mesures peuvent être mises en place. On peut prendre l'exemple de la SNCF qui a créé un site entièrement dédié à l'accessibilité numérique : <https://www.accessibilite.sncf.com>. Sur ce site sont détaillées toutes les actions menées en faveur de l'accessibilité numérique. La direction de l'accessibilité de la SNCF a ainsi instauré un dialogue approfondi avec huit associations nationales relatives à la prise en charge du Handicap dont l'association Valentin Haüy. Un Conseil consultatif pour l'Accessibilité a été créé pour « informer les associations et les concerter sur la politique d'accessibilité menée par la Direction²⁰¹.» Enfin, une commission de travail a été élaborée pour mener à bien des projets spécifiques en lien avec l'accessibilité numérique. Ces nombreuses actions ont pour objectif donner aux personnes déficientes pleinement accès aux services en ligne de la SNCF.

Cet exemple démontre qu'il est possible d'intégrer par le numérique les personnes déficientes visuelles. Leur position liminale n'est pas définitive.

²⁰¹Anonyme, « Dialogue avec les associations », *Accessibilité SNCF*, sd. URL : <https://www.accessibilite.sncf.com/la-demarche-d-accessibilite/dialogue-avec-les-associations/>

Bibliographie

Ouvrages

BLANC, Alain, *Le handicap ou le désordre des apparences*, Armand Colin, 2006.

BLATGÉ, Marion, *Apprendre la déficience visuelle*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Handicap Vieillesse Société », 2012.

Articles scientifiques

BRASSEUR, Pierre. « Handicap », Juliette Rennes éd., *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*. La Découverte, 2016, pp. 293-305 (consulté le 04/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www.cairn.info/encyclopedie-critique-du-genre--9782707190482-page-293.htm>

CAMILLERI, Carmel. « Chapitre III. Identité et gestion de la disparité culturelle : essai d'une typologie », Carmel Camilleri éd., *Stratégies identitaires*. Presses Universitaires de France, 1998, pp. 85-110 (consulté le 14/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www.cairn.info/strategies-identitaires--9782130428589-page-85.htm>

CARDON, Dominique, « RÉSEAUX SOCIAUX, *Internet* », *Encyclopædia Universalis* (consulté le 08/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www-universalis--edu-com.fennec.u-pem.fr/encyclopedie/reseaux-sociaux-internet/>

CARDON, Dominique, « L'identité comme stratégie relationnelle », *Hermès, La Revue*, vol. 53, no. 1, 2009, pp. 61-66 (consulté le 01/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2009-1-page-61.htm>

CASPER, Marie-Claude. « Nommer... pour quelle(s) réalité(s) ? », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 87, no. 1, 2012, pp. 15-22 (consulté le 10/05/2020).

Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2012-1-page-15.htm>

CHABROL, Brigitte. « 1. C'est quoi le handicap ? », Patrick Ben Soussan éd., *L'annonce du handicap autour de la naissance en douze questions*. ERES, 2006, pp. 15-27 (consulté le 12/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/l-annonce-du-handicap-autour-de-la-naissance--9782749205854-page-15.htm>

DANG NGUYEN, Godefroy, et LETHIAIS, Virginie. « Impact des réseaux sociaux sur la sociabilité. Le cas de Facebook », *Réseaux*, vol. 195, no. 1, 2016, pp. 165-195 (consulté le 20/04/2020) Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-reseaux-2016-1-page-165.htm>

FORSÉ, Michel. « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, vol. 147, no. 3, 2008, pp. 10-19 (consulté le 22/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-informations-sociales-2008-3-page-10.htm>

HÉLY, Matthieu, *Les métamorphoses du monde associatif*, Presses Universitaires de France, 2009, pp. 97-137 (consulté le 18/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/les-metamorphoses-du-monde-associatif--9782130563891-page-97.htm>

JOIN-LAMBERT, Marie Thérèse (dir.), *Politiques sociales*, Paris, Presses de Sciences Po-Dalloz, 1997, p. 74 (consulté le 11/04/2020). Disponible en ligne :

www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1994_num_49_4_4279

MAUSS, Marcel. « Chapitre premier. Notion de technique du corps », , *Sociologie et anthropologie*. sous la direction de Mauss Marcel. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 363-372 (consulté le 11/04/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn.info/sociologie-et-anthropologie--9782130608806-page-363.htm>

MORMICHE, Pierre. « L'enquête « Handicaps, incapacités, dépendance » : apports et limites », *Revue française des affaires sociales*, no. 1, 2003, pp. 11-29 (consulté le 19/04/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-francaise-des-affaires-sociales-2003-1-page-11.htm>

NUSS, Marcel. « Sexualité virtuelle (nouvelles technologies, Internet, téléphonie...) », Marcel Nuss éd., *Handicaps et sexualités*. Dunod, 2014, pp. 175-182 (consulté le 03/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www-cairn.info/handicaps-et-sexualites--9782100517008-page-175.htm>

ROMIEN, Pierre. « À l'origine de la réinsertion professionnelle des personnes handicapées : la prise en charge des invalides de guerre », *Revue française des affaires sociales*, no. 2, 2005, pp. 229-247 (consulté le 10/05/2020). Disponible en ligne : <https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-francaise-des-affaires-sociales-2005-2-page-229.htm>

SAURUGGER, Sabine. « Groupe d'intérêt », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. Presses de Sciences Po, 2010, pp. 309-316 (consulté le 10/05/2020). Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724611755-page-309.htm>

TISSERON, Serge. « Intimité et extimité », *Communications*, vol. 88, no. 1, 2011, pp. 83-91 (consulté le 13/05/2020). Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-communications-2011-1-page-83.htm>

WEYGAND, Zina, « Les aveugles dans la société française. Représentations et institutions du Moyen-Âge au xixe siècle », *Revue d'éthique et de théologie morale*, vol. 256, no. HS, 2009, pp. 65-85 (consulté le 10/05/2020). Disponible en ligne : <https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2009-HS-page-65.htm>

WEYGAND, Zina, « L'amour aveugle. Un amour sous empêchement ? », *Ethnologie française*, vol. vol. 39, no. 3, 2009, pp. 393-401. (consulté le 10/05/2020). Disponible en ligne : <https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/revue-ethnologie-francaise-2009-3-page-393.htm>

WEYGAND, Zina, « 19. Dans la culture française, les représentations de la cécité prisonnières du passé », Charles Gardou éd., *Le handicap au risque des cultures. Variations anthropologiques*. ERES, 2010, pp. 375-389 (consulté le 07/05/2020). Disponible en ligne : <https://www-cairn-info-s.fennec.u-pem.fr/le-handicap-au-risque-des-cultures--9782749213101-page-375.htm>

Webographie

BOUBEKEUR, Nacer, « Le Minitel rose : un objet oublié du numérique », *France Inter*, 2016 (consulté le 14/05/2020). Disponible en ligne : <https://www.franceinter.fr/societe/minitel-rose>

COËFFÉ, Thomas « Snapchat : l'illusion de l'éphémère », BDM Media, 2014 (consulté le 04/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www.blogdumoderateur.com/snapchat-illusion-ephemere/>

FORTIN, Luc « LA canne blanche, un stigmate lourd à porter pour un non-voyant ? », *Urbania*, 2018 (consulté le 07/05/2020). Disponible en ligne :

<https://urbania.ca/article/la-canne-blanche-un-stigmate-lourd-a-porter-pour-un-non-voyant/>

MUNIER Jacques, « Les techniques du corps de Marcel Mauss, revue Le diable probablement » *L'essai et la revue du jour*, France Culture, Paris, 2012 (consulté le 07/05/2020). Disponible en ligne :

<https://www.franceculture.fr/emissions/lessai-et-la-revue-du-jour-14-15/les-techniques-du-corps-de-marcel-mauss-revue-le-diable>

Sources :

DIDEROT, *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, publication anonyme en juin 1749, GF-Flammarion, 2000. [1749].

Annexes

Annexe n°1

Annie Versaire 63 ans | 08/04/2020 17h46 durée 42 min

Début de l'enregistrement

Question : Comment allez-vous Annie ?

Nous on attend, pour l'instant ça va encore mais c'est dur d'être empêché de sortir avec le mot quoi. Bon moi j'ai envie de dire il y a des jours où je ne sors pas de chez moi, du fait qu'il y est la maladie je ne peux pas sortir. Mentalement c'est difficile. Mais bon écoutez c'est pas moi la plus mal lotie pour l'instant. Bon je vais peut être perdre un petit peu patience dans les jours qui viennent hein mais bon ça va en fait, ça va. Moi je ne me plains pas. voilà tout va bien

Question : Vous venez de parler de mot, vous parlez de l'attestation de sortie ? Vous avez eu des difficultés pour vous la procurer ?

oui c'est vrai j'ai eu du mal à les remplir mais je ne leur en veux pas parce qu'ils ont tellement à penser en ce moment. Mais oui c'est vrai, c'est questionnant, pour nous c'est pas facile. C'est vrai, c'est vrai. Mais bon écoutez, compte tenu de tout ce qu'ils ont eu à gérer, bon bah il a fallu qu'on patiente un petit peu. La question est réglée maintenant. Aller, il faut passer à autre chose. Vous savez, quelle que soit notre situation, on téléphone en disant « moi j'ai un pied tordu, on a pas pensé à moi », « moi j'ai le nez long , on a pas pensé à moi » , « moi je suis jaune, on a pas pensé à moi. » Gérer une crise qui a commencée depuis un mois et demie, deux mois voilà quoi c'est pas facile. Donc, le maître mot c'est patience.

D'accord, je voulais aussi avant de commencer vous dire que si mes questions vous mettent mal à l'aise vous n'êtes pas obligée de répondre hein. Vous pouvez me demander de passer à la question suivante. Plus qu'une interview, c'est vraiment une discussion sur votre rapport au numérique, donc n'hésitez pas à m'interrompre ou à parler de choses qui vous semblent importantes.

D'accord, d'accord. Ce qu'il y a surtout c'est que j'espère que j'apporterai des petites pierres plutôt que simplement une parlote. Je vais vous dire pour vous mettre peut être à l'aise, parce que moi ça me met à l'aise : j'ai eu l'occasion de travailler avec des adolescents et des adolescentes comme vous qui préparaient des mémoires ou des examens dans différents secteurs professionnels et bon je dois vous avouer que ça m'a beaucoup plu; voilà. Hein, donc ça c'est toujours bien passé, bon j'ai pris des années, mais j'ai toujours eu de l'intérêt dans la recherche, pour que vous puissiez avancer dans ce que vous faites. Vous voyez ce que je veux dire ? Voilà, maintenant vous me posez toutes les questions que vous voulez. Je dis oui, je dis non, 50 % de 1 à 8, je dis 4. Voilà vous pouvez y aller.

D'accord, merci beaucoup. Je vais commencer cet entretien par vous demander de vous présenter, pour savoir un peu qui vous êtes, votre parcours professionnel.

Alors, ce qu'il y a écoutez, je suis une dame âgée, bon je n'aime pas trop dire mon âge, mais je suis âgée, j'ai 63 ans. Bon voilà. J'ai travaillé, enfin chronologiquement ça sera plus facile, j'ai commencé à travailler en province, ce qu'on appelle maintenant la grande banlieue. donc quand j'ai commencé à travailler, j'étais malvoyante parce que je suis malvoyante de naissance. Donc hein en province j'ai réussi à travailler dans un bureau, parce que mon frère travaillait dans un bureau, un petit atelier usine. Je travaillais seule, on appelait pas ça secrétaire à l'époque, on disait employée de bureau et on faisait un petit peu de tout. Donc j'ai travaillé auprès de personnes et je faisais un petit peu de tout et déjà en gérant ce problème visuel. C'est à dire que pour aller de la machine à écrire, de la machine à calculer et au texte écrit pour le taper... Si vous voulez, j'étais toujours en balancement, toujours penchée à droite, sur le côté voyez. J'ai fait ça très longtemps. Donc après j'ai refait quelques études pour améliorer, parce que c'était très difficile, j'ai fait des formations professionnelles pour adultes avec toujours ce problème de handicap visuel que j'ai réussi à gérer. Mais quand je

suis retournée dans le milieu professionnel, il y a toujours eu ça qui m'a gêné, freiné pour accéder à certains postes. Bon si j'étais dans une équipe, c'était très difficile donc il fallait quand même que j'ai une certaine autonomie dans mon travail hein. Par exemple quand j'avais des chefs de services qui me disaient - je travaillais en comptabilité, donc principalement secrétariat et compatibilité - donc elle me montrait, me montrait sur des papiers et il fallait que je mémorise vous voyez le plus possible ce qu'elle me disait pour faire le plus possible mon travail correctement. Donc ce que ça veut dire, en étant malvoyante j'ai toujours intégré des petites ou moyennes entreprises, où vraiment quand j'étais au bureau j'étais seule. À partir de ce moment là vous voyez je faisais le secrétariat, la comptabilité, je faisais un petit peu de tout. Donc ça , ça a toujours été mon milieu professionnel on va dire. Donc je n'ai pas fait tellement, tellement d'études parce que c'était quand même très compliqué et j'avais pas non plus tous les avantages qu'on a maintenant au niveau matériel, informatique, tout ce qu'il y a maintenant. ça commençait hein mais je n'avais pas tout ça moi. ça c'est une partie si vous voulez - je ne parle que du côté professionnel - vous voyez le milieu de la malvoyance c'est pour moi c'était de cacher le plus possible le fait que j'étais malvoyante pour être embauchée et après être assez autonome pour pouvoir le gérer comme je le voulais pour pouvoir donner satisfaction à mon employeur.

Du coup vos employeurs n'étaient pas forcément au courant que vous aviez une déficience visuelle ?

Bah c'est à dire que je pense qu'ils le voyaient mais ils ne voulaient pas en tenir compte. Moi je ne voulais pas trop le dire et puis du fait que mon travail était quand même fait, pour eux ça avait aucune importance. ça leur suffisait et dans le fond c'était bien quoi. Je pense que chacun avait atteint plus ou moins son but. Bon il est certain que, bon quand je travaillais j'avais des lunettes vous savez teintées vous savez on disait à l'époque qu'on avait des verres de lunettes comme des culs de bouteilles. hein vous voyez c'était des verres qui avait un gros creux et qui étaient épais sur les bords. Et quand j'ai commencé à travailler bah moi j'ai caché en mettant des lunettes fumées. J'ai aussi essayé de porter des lentilles ce qui était très dur car mes yeux ne le supportaient pas. Je le dis parce que je crois que c'est très important pour l'explication. Moi malheureusement j'avais un strabisme quand j'étais adolescente et après grande adolescente et il fallait que je gère ce strabisme qu'on a opéré que très tardivement et

parce que c'était très difficile à l'époque. Il fallait que je planque sous des lunettes foncées le strabisme, que je gère le port des lentilles qui me faisaient horriblement mal. Bon évidemment j'ai eu des employeurs qui me disaient « pourquoi vous portez des lunettes fumées ? », c'est vrai que ça faisait très incorrect à l'époque quand on conservait des lunettes fumées devant quelqu'un. On faisait pas ça nous hein. alors bon ça il fallait gérer mais je vous dis du fait que j'étais dans des petites entreprises, ce n'était pas la secrétaire qui ne faisait que ça auprès d'un patron. Moi comme je faisais tout bon je retournais dans mon bureau avec mon tas de travail et c'était tout. J'avais pas contact avec personne en fait, à part mon employeur c'était tout quoi. Puis c'était comme ça quoi. Il y a un moment au dernier poste que j'ai occupé, j'ai dû baisser la garde car je ne pouvais plus y arriver et puis mes collègues le savaient donc bon. J'ai demandé à travailler moins mais on m'a laissé le même travail vous voyez. Il a fallu que je prenne une décision pour m'arrêter et puis ensuite j'ai fait d'autres choses. donc là maintenant si vous je sais pas ce que je peux vous dire.

J'aimerais savoir pourquoi vous cachez votre déficience visuelle aux autres?

J'avais peur qu'on me trouve incompétente et j'étais une jeune femme comme vous, et c'est vrai que c'était, c'était euh moche. Si j'enlevais mes lunettes c'était la personnes dont l'oeil disait merde à l'autre. C'était ce genre, c'est vrai que ça c'était très difficile hein. J'avais peur qu'on ne m'embauche pas de ce fait. Et je pense qu'il y aurait des endroits où vraiment on ne m'aurait pas embauché. C'est sûr, je n'aurais pas pu aller tout partout. Alors je dois être humble, est ce que j'aurais pu accéder à des postes plus importants si j'avais été - même ne serait ce que cette histoire de port de de lunette - est ce que j'aurais pu accéder à des postes supérieurs ? J n'en sais rien. Mais bon moi j'ai essayé de rester le plus possible cachée.

Je ne sais pas quand est ce que vous avez arrêté de travailler mais est ce que vous avez déjà utilisé des ordinateurs pour votre travail ?

Alors euh quand j'ai terminé de travailler on a commencé à faire vous savez, on mettait notre travail en mécanographie donc euh après on mettait ça dans une société bon qui passait toutes les opérations qui étaient faites sur des journaux à la main, tous nos journaux étaient manuscrits et après par la suite on envoyait tout ce travail la tapé, c'est ce qu'on appelait la

mécanographie et là ça commençait à être tout le travail sur ordinateur. Dans les petites entreprises, c'était donné à l'extérieur. Après on a commencé à avoir des ordinateurs et puis là je me suis arrêtée de travailler hein.

Du coup la première fois que vous avez utilisé un ordinateur, c'était dans quel contexte ?

Alors j'ai fait des choses au niveau associatif, j'ai fait pas mal d'interventions auprès notamment d'étudiants et puis on a commencé entre mal et non voyants à parler d'ordinateurs, à parler des premiers appareils euh téléphoniques. Donc moi j'ai acquis un petit portable donc ça a commencé à être vocalisé et puis après j'ai essayé d'acquérir le petit ordinateur de table vous savez avec la lisette. À l'époque j'en avais pas tellement l'utilisation vous savez moi je travaillais en comptabilité, c'était un travail que je pouvais faire en regardant de près hein. ça paraît bizarre hein de dire qu'on est malvoyant et qu'on travaillait en comptabilité. C'était un métier qui ne me plaisait pas hein en fait. Donc c'était pas mon choix. Pour résumer, il fallait que je remette à jour cette petite valisette ordinateur et que je change mon premier portable et puis là je me suis dis je plonge. Je prend l'Iphone et là je me suis retrouvée parachutée dans tout le fonctionnement quand même nouveau des ordinateurs, des smartphone vocalisés. Maintenant j'essaye de m'en servir mais c'est quand même assez récent hein. Mais malgré tout, où je suis assez contente, c'est que je ne pensais jamais y arriver et du fait que j'en avais pas besoin je n'ai pas tout mis sur le côté, je m'y suis quand même mise.

Vous avez été formée pour utiliser l'Iphone ou l'ordinateur ?

Alors moi j'ai tout fait ! Alors je vais vous dire j'ai fait un petit peu par moi même, bon j'ai fait des formations chez Apple parce que moi j'ai un Iphone. Je suis allée dans des associations mais j'ai aussi appris avec mes amis. Vous savez j'ai des amis non voyants qui sont très pointus en informatique. Ils nous aident. Moi je suis rien du tout à côté d'eux hein. Ils savent par coeur l'ordinateur, ils savent par coeur les smartphones. Mais je suis quand même rentrée dans ce milieu des nouveaux matériels et je suis contente d'être restée on va dire dans le coup.

Vous venez de dire que les premiers temps vous aviez peur de ne pas y arriver, c'était une réelle appréhension ?

Oui vraiment hein mais je me suis dit je remets pas en route l'ordinateur, je prend l'Iphone donc je n'aurai plus que ça donc il faut que j'arrive à le faire fonctionner pour ce dont j'ai besoin. Je me suis dit que je n'ai plus que ça entre guillemets et bah je me suis dit qu'il faut que j'y arrive.

Vous n'avez plus d'ordinateur ? Vous utilisez seulement votre Iphone donc ?

Oui, l'ordinateur il reste branché parce que j'ai un scanner vous savez. il est branché à l'ordinateur mais sinon je fais tout sur l'Iphone moi.

Et pour communiquer avec vos proches vous utilisez des applications sur votre Iphone ?

Oui, oui. Il y a des choses que je sais bien faire et d'autres que je sais pas faire hein. vous voyez répondre, appeler, les SMS je sais pas si c'est bien ou mal fait mais je le fais. J'arrive à les recevoir à y répondre. Bon les mails j'arrive à y répondre, à les lire. Bon ce qui est un peu questionnant avec les mails c'est l'histoire des pièces jointes. Je trouve ça un petit peu difficile. Cet après-midi vous voyez j'ai travaillé pour ouvrir des pièces jointes, pour ouvrir des spectacles qui ont été mis entre guillemets en pièce jointe après les mails ou dans les mails. Bah j'y arrive, j'y arrive hein. Je pense que ça va parce qu'apparemment quand j'envoie une réponse à un mail, bah la personne le reçoit. Je trouve que c'est bien hahaha. Je me fais des compliments.

Est que vous utilisez des applications comme WhatsApp ou Messenger ?

Alors là écoutez par contre j'ai un petit peu de mal avec les applications comme ça parce que je ne sais pas trop.. J'ai pas appris l'anglais et quand vous me dites ce que vous venez de dire, je sais pas ce que ça veut dire. Justement j'ai dit à Nadia [une autre adhérente de l'AVH] il faut absolument que tu me fasses des cours en me disant la signification des applications parce que je vais pas quand même dans des applications données vous voyez. Par contre j'ai

les applications SNCF, Localisateur vous voyez hein mais bon après celles que je connais pas je les ouvre hein. Je veux dire AppStore je l'ouvre et puis je vois. Mais je suis pas trop trop à l'aise avec les applications.

Est-ce que vous trouvez que les applications que vous utilisez sont accessibles ?

Ah bah ça justement quand sur mon application on me dit d'aller sur un site, bah là c'est compliqué parce que je ne sais pas s'il faut repasser par une adresse ou quand il y a un lien je revalide ça marche ou ça ne marche pas, là je... C'est vrai que je bricole là. là ça pêche quand même je dois dire mais peu à peu je vais y arriver.

Est-ce que vous allez sur les réseaux sociaux ?

oh non moi je ne vais pas du tout sur ce genre de sites. Je sais pas faire. On avait essayé de m'expliquer mais je trouve ça trop compliqué. Il y a trop d'informations. C'est très fatigant. Je préfère téléphoner ou voir mes amis, c'est plus rapide.

Est-ce qu'avec votre téléphone vous allez sur votre compte bancaire par exemple ?

Non, alors je vais vous dire pourquoi. Pour l'instant je n'ai pas rentré de coordonnées bancaires. Pour l'instant c'est un choix mais là je me rends compte avec ce soucis qu'il y a maintenant [la crise sanitaire liée au covid-19], il faut absolument pouvoir consulter son compte et regarder son relevé sans se déplacer. Bon puisqu'il faut faire comme ça mais là c'était un choix hein. Maintenant il faut passer outre ça parce que c'est plus possible de vivre sans avoir ses coordonnées bancaires disponibles et tout ça quoi hein. Alors ça je n'ai pas pour l'instant. Je suis comme je vous l'ai dit sur l'application RATP, la localisation, SNCF euh là j'ai une application où j'ai une caméra vous voyez qui me permet de scanner pour lire mes documents. Bon après on a des serveurs où on va et il y a quelqu'un qui est à notre disposition pour lire les documents où les flacons, ce sont des applications qui sont activées sur mon Iphone. En fait je mets une application c'est pareil quand j'en ai besoin.

Est-ce que vous allez sur Internet ? À quelle fréquence ?

Internet pour moi c'est d'aller... Bah pour moi internet il me semble que j'y vais quand je vais sur google, c'est internet pour moi hein.

Est ce que vous allez sur des sites internet ? pour par exemple chercher des informations.

J'ai Google, bah c'est pareil je me pose ma question enfin je la dicte parce qu'on peut le faire en audio. Ca je croyais ne pas pouvoir le faire. J'ai essayé et puis je manipule pas très très bien donc je vais pas plus loin que les premières réponses vous voyez. ça je pense que c'est des histoires de valider sur des liens je pense mais je suis très malhabile encore. Mais j'interroge Google qui me donne un début de réponse et c'est à moi de poursuivre les recherches voilà c'est comme ça. Des fois c'est pas trop trop bien fait encore hein.

Vous trouvez que les sites sont pas accessibles ?

Bah moi j'appelle pas ça comme ça, c'est certainement moi qui sais pas encore trop les interroger, les questionner pour continuer une information. Je crois que c'est surtout moi qui ne sais pas prolonger l'information, je pense que c'est surtout ça hein. Je pense que c'est un soucis de fonctionnement de ma part hein je ne sais pas faire hein.

Si l'Association Valentin Haüy vous proposait des cours d'informatiques, vous seriez d'accord pour y participer ?

Oui de toute façon je vous dis je me suis inscrite plusieurs fois à la fédération des aveugles. Et j'ai fait à l'AVH aussi quand c'était avec Jackie.

Quand il y a un cours d'informatique, bah j'essaye d'y aller parce que je trouve qu'on a chacun notre compréhension des informations, des explications. Hein. Donc il y a une personne très pointue et puis je ne sais pas pourquoi bah vous n'allez pas trop la comprendre la manière dont elle vous explique et puis une autre ça va bien passer. Puis je vois moi avec des personnes j'y suis allée et puis j'ai vu que ça bloquait un peu. Je ne comprenais pas très très bien et puis avec une autre personne ça passait mieux. Donc bon pourquoi pas ça, pourquoi pas ça je sais pas hein.

Comment se déroulaient les cours à l'Association Valentin Haüy ?

À l'AVH comme j'ai acheté un Apple à l'époque ils faisaient ordinateur donc moi j'ai pas trop fait sauf un tout petit peu, alors comment j'avais fait ? Ah oui j'avais commencé, ah si j'avais commencé sur un ordinateur avec un monsieur qui donnait des cours au départ comme ça. Vous savez comme il voulait pas faire son service militaire il a fait euh comment ça s'appelle déjà ? Il y a le mot libre dedans.

Un peu comme un service civique ?

Oui comme ça un peu voilà donc j'ai commencé sur ordinateur, il m'a donné des cours et après je me suis arrêtée et je suis allée à l'AVH. C'était tout de suite des cours sur le Iphone. Et il y a que moi qui, enfin il donnait surtout des cours sur le samsung hein. Bon ce monsieur m'a bien démarré mais j'avais du mal avec lui donc je me suis arrêtée.

Est ce que le formateur était lui aussi déficient visuel ?

Oui, il était malvoyant.

Est-ce que les cours à l'AVH étaient payants ?

Oui mais bon c'était très très peu hein. Le niveau pécuniaire pour moi ça a une valeur qui je trouve est nécessaire à certaines démarches que l'on veut faire pour nous motiver. ça n'a pas la même valeur quand on demande une petite participation vis à vis de la personne qui nous donne le cours. je trouve que c'est un respect, une motivation. Quand les cours sont trop gratuits bah oh c'est gratuit bah ça n'a pas d'importance.

Et vous étiez beaucoup dans ce cours ?

Non, non. Toujours quand on va dans une association de mal et non voyants, le cours est individuel, personnel. On est un peu en tête à tête si je puis dire. Il y a juste quand je suis allée chez Apple - bon c'était très bien quand même Apple hein- mais ils faisaient des cours collectifs et on avait qu'une heure mais bon c'était le début hein. Mais là c'était impossible de

travailler, chacun arrivait avec ces questions et on avait qu'une heure donc c'était pas possible. Ils pouvaient pas répondre à tout le monde. Non mais là pour nous, les cours ne sont jamais, jamais collectifs hein. Sinon c'est pas possible hein. Par exemple j'ai des amis qui sont auto entrepreneurs et qui ont créé des petites plateformes pour donner cours, ils font des cours ouverts de quatre à cinq personnes pour s'améliorer. Mais faire des cours collectifs quand on débute à mon avis c'est pas possible hein.

Comment vous obtenez les attestations de déplacement ?

Alors normalement nous ou alors on demande euh aux voisins voisines mais là c'est qu'on les a eu en pièce jointe par mail mais ce qu'il ya c'est que ceux qui ont une imprimante bah c'est très bien ils l'ont sorti mais moi le soucis c'est que je n'ai pas d'imprimante. Alors là c'était folklorique pour trouver une ou un ami qui a une imprimante et là ce qui a eu une amie qui m'a donné le nom d'un petit magasin dans l'avenue de Paris qui a tout le matériel pour photocopier. Soit là Nadia elle m'a dit je vais chez mon père qui a une imprimante et je vous amènerait l'attestation papier photocopiee. Là c'était la débrouillardise hein sans imprimante.

Qui est-ce qui vous envoyait les mails ?

Alors il y avait les associations, il y avait après les copains copines qui transféraient les mails donc on avait à nouveau en pièce jointe les attestations. C'était un petit peu tout le monde je crois qu'il y a aussi plusieurs administrations qui nous envoyés en pièce jointe l'attestation. Oui il me semble bien. Vous savez genre Gouvernement.fr ou peut être Orange je m'en rappelle plus exactement. et puis je vous dis après il y a l'AVH, les copains copines euh.

Et pendant le confinement vous faisiez vos courses en ligne ?

Alors moi j'essaie pour l'instant de faire mes courses physiquement hein. Bon là j'ai essayé de faire une livraison par téléphone - parce qu'on peut encore le faire - mais là j'en reviens justement à mes amis qui vont faire leurs courses sur Amazone et ça c'est pareil il faudrait maintenant que je m'y mette quoi. Ca pour l'instant je l'ai pas fait parce que je voulais garder une certaine autonomie et continuer à aller un peu dans les magasins j'avoue hein. Mais je

reconnais que tout ce système de plateforme c'est magnifique quand même. Moi je peux pas trop commenter, vous verrez ça avec d'autres personnes qui les utilisent depuis longtemps. Moi je ne fais pas encore hein.

Peut-être bientôt.

Oui, oui. De toute façon je vais m'inscrire chez Houra. J'ai pleins d'amis qui sont contents de cette plateforme au niveau de la qualité des produits et du sérieux des livraisons. Donc je pense que je vais me faire inscrire certainement cette année voilà.

Et en ce moment vous vous tenez informée par quels moyens ?

Bah là je vais vous dire on ne fait que recevoir des mails de tout le monde qu'on épluche, auxquels on répond en demandant s'ils peuvent pas nous envoyer autres choses. Bon je vais vous dire vraiment Marina, j'ai je ne sais combien de mails que je ne fais qu'ouvrir et après il faut y répondre, savoir si ça a fonctionné ou pas. ça fait faire beaucoup d'exercice. Les mails, les SMS bah envoie réponse. Bon et puis après par messagerie vocale ça continue, vraiment moi c'est ça actuellement.

Est-ce que vous êtes inscrites à des listes de discussions comme Cecitroc ?

Non, alors vous voyez je m'y intéresse pas vraiment. Je suis pas inscrite mais je prends des informations. Mais discuter sur des plateformes ouvertes ça je ne le fais pas encore moi. Pour l'instant j'ai pas trop envie d'être noyée sous l'information

Merci d'avoir répondu à mes questions, si vous voulez aborder d'autres sujets sur le numérique n'hésitez pas. J'ai pu oublier certains aspect importants.

Oui moi j'avoue je suis pas très concrète dans certaines questions mais bon écoutez il faut que vous tombiez sur des pointus pointus. Moi je suis là pour témoigner du démarrage pour moi mais si vous voulez aller plus loin dans euh mes copains seront plus aptes à vous répondre. Et puis par rapports à nos générations, je crois qu'on a plus envie les années passant du fait de notre handicap d'être relié par tous les moyens modernes aussi. Vous voyez on a à coeur de

faire des efforts pour ne pas être mis de côté - parce que déjà on est handicapé- et si on réagit pas c'est pas drôle pour les autres non plus. Vous voyez ce que je veux expliquer hein. Alors ça c'est peut être moteur par rapport à une concrétisation de ce que vous voulez évoquer vous dans le début de votre mémoire vous voyez. M'enfin je veux pas trop vous mobiliser Marina parce qu'après c'est du blabla.

Fin de l'enregistrement.

Annexe n°2

Samantha Lo 16 ans | 25/04/2020 16h47 durée 28 min

Début de l'enregistrement

Est-ce que tu pourrais te présenter ?

Je m'appelle Samantha, j'ai 16 ans. Je suis en seconde à l'Institut National des Jeunes Aveugles. Je suis malvoyante de naissance. Je suis née avec une cataracte congénitale donc dès petite je voyais rien du tout. Suite à une opération j'ai retrouvé une vue partielle enfin disons que je vois mais à partir d'une certaine distance ça devient un peu plus compliqué. Je fatigue très vite aussi.

Avant de rentrer à l'INJA tu as fait ton collège en intégration scolaire ?

Oui, si, si. En fait, c'est que ma deuxième année à l'INJA. Avant ça j'ai passé toute ma scolarité en intégration scolaire. Là j'ai fait ma troisième et ma seconde à l'INJA.

Est qu'au collège tu utilisais des outils adaptés à ta déficience en classe ?

Oui, j'avais mon ordinateur et quand je suis arrivée au collège j'ai commencé à utiliser une plage braille.

C'est ta famille qui a financé ta plage braille ?

Non, en fait j'étais dans un service en SIAM euh je sais pas si vous connaissez. En gros c'est un service euh de soin qui s'occupe d'accueillir les jeunes déficients visuels et de les aider que ce soit euh bah avec des rééducations, des ateliers sur la vie journalière ou sur la locomotion.

On nous accompagne aussi pour notre cursus scolaire notamment en s'occupant de faire le dossier MDPH pour financer le matériel et faire le lien avec les professeurs pour faire les adaptations et tout ça.

Et tu utilisais quoi comme logiciels ?

Bah j'utilisais la synthèse vocale pour lire mes cours, NVDA. JAWS j'utilisais pas parce que c'est très cher. J'utilisais ZoomText aussi et pour les maths j'utilisais un autre logiciel je me souviens plus du nom.

Tu te souviens de la première fois que tu as utilisé un ordinateur ?

Oui, bah c'était quand j'étais très petite, j'étais en maternel primaire je crois. J'utilisais un ordinateur en cours. J'ai commencé en CE1. Et après en grandissant comme tout jeune j'ai commencé à utiliser Internet voilà quoi ?

Les premières fois, est-ce que tu étais stressée quand tu utilisais un ordinateur ?

Non pas vraiment. Mais c'est quand j'ai vraiment commencé à l'utiliser que j'ai compris que c'était un peu plus compliqué que ce que je pensais. En tout cas, plus pour moi que pour les autres. C'est à dire que ça me demandait beaucoup d'efforts, surtout qu'à l'époque je savais pas qu'il existait des systèmes de zoom, ça je savais pas trop. Du coup ça me demandait vraiment beaucoup beaucoup d'efforts, ça m'en demande toujours d'ailleurs.

Est ce que quand tu étais en intégration scolaire tu as reçu une formation pour utiliser les outils d'aide visuelle ?

Oui, en primaire j'ai eu une formation justement au SIAM. On a de l'ergothérapie et dans l'ergothérapie on apprend à utiliser notre outils et j'ai eu aussi une formation en dactylo aussi. Donc quand je suis arrivée à l'INJA j'avais déjà certaines bases comparé à d'autres élèves.

Tu utilises plus ton ordinateur ou ton téléphone ?

Euh bah j'utilise plus mon téléphone. Ca me demande moins d'efforts en fait.

À l'INJA tu travailles avec quels outils ?

Bah depuis que je suis à l'INJA je travaille beaucoup plus en Braille. c'est à dire qu'avant j'étais plus en noir mais là je suis en braille. Je suis toujours avec l'ordinateur et la plage braille et JAWS aussi. J'utilise pas trop de logiciel d'agrandissement à part la loupe de mon ordinateur mais sinon non. En classe ils préfèrent la plage braille.

Est-ce que tu as des cours de bureautique à l'INJA ?

Oui, depuis que je suis arrivée jusqu'à maintenant et jusqu'à la fin de mon lycée j'aurai des cours de bureautique. En fait, on est sur des ordinateurs fixes dans une classe avec plusieurs selon notre niveau et dans ce cours ils nous enlèvent la souris pour qu'on apprenne à utiliser les raccourcis clavier et on utilise aussi JAWS. C'est à dire qu'à la fois on apprend des raccourcis clavier classiques et nous apprend la méthode avec JAWS. Moi je suis dans le groupe qui est le plus à l'aise avec l'informatique, vu que j'avais déjà les bases en arrivant. Là avant le confinement on avait des cours sur euh la messagerie, sur les mails en fait. Comment utiliser les mails et tout.

Est-ce que ce cours t'a servit pendant le confinement ?

Bah en fait on a commencé le chapitre avant le confinement et on a pas eu le temps d'avancer sur les méthodes. Du coup je fais toujours comme d'habitude, du coup avec mes yeux. C'est pas très pratique mais je peux pas faire autrement.

Comment fais-tu pour garder contact avec tes professeurs ?

Bah justement on a leur mail et leur numéro de téléphone en fait. On leur envoie par mail les devoirs ou par WhatsApp. Ca me prend énormément de temps pour envoyer des mails, ça me demande beaucoup d'efforts au niveau visuel mais sinon je m'en sors bien ça va. Après je sais que c'est pas le cas pour tout le monde en vrai. Moi ma déficience visuelle elle est euh assez

faible par rapport à mes camarades. Pour eux c'est plus compliqué d'envoyer des mails et tout ça. Si il y a pas une personne voyante à côté, ils peuvent pas faire leur devoirs. Moi ça va mais je dois beaucoup utiliser mes yeux. J'ai appris que comme ça en fait, avec mes yeux. Après pour les cours, ils sont en agrandi mais pour les mails je fais comme tout le monde en fait.

Comment as-tu appris qu'il y aurait un confinement ?

Bah en fait j'étais à l'INJA. On était en classe durant le discours de Macron et on l'écoutait. En fait ce que je veux dire c'est que chacun écoutait dans nos classes parce qu'elles étaient ouvertes en fait. En fait chacun partait dans nos classes et d'un coup il y avait des camarades de première qui viennent nous voir et nous disent « oui on est confiné, on a plus cours ». ça c'est passé un peu comme ça en fait. et Bah du coup on s'est tous appelé pour parler de ça.

Et comment ça s'est passé par la suite ? Vous avez dû rentrer chez vous ? Vous pouviez prendre le matériel informatique avec vous ?

On devait impérativement le faire, quitte à ce qu'on ne prenne pas toutes nos affaires. On devait au moins prendre le matériel informatique. Même en temps normal on peut prendre nos ordinateurs chez nous en fait.

C'était quoi comme matériel informatique ?

C'était des ordinateurs portables. Mais j'ai l'habitude de le ramener chez moi les week end.

Comment se déroulent tes cours durant le confinement ?

En général les cours virtuels pour toute la classe c'est compliqué du fait des problèmes de connexions. C'est un peu un bazar du coup la plupart du temps on a des devoirs à faire et à rendre. Et pour certains profs, comme avec le prof d'histoire, on fait des corrections par petits groupes de trois par téléphone sur WhatsApp. Il y a des profs je sais pas trop, on a pas trop de

nouvelles. Donc là ça va faire quatre semaines qu'on a pas cours dans certaines matières. Donc moi ça va, je suis en seconde mais pour les premières ça doit être plus chaud à gérer.

Est ce que tu as utilisé les plateformes du CNED ?

Non pas du tout. Là on a essayé de l'utiliser mais c'est clair que c'est pas accessible comme plateforme. Moi comme j'ai une petite soeur qui utilise cette plateforme bah j'ai essayé de regarder et d'utiliser aussi. Mais en fait il y a beaucoup beaucoup d'informations en fait, on s'y retrouve pas. Et puis au début ça bug et c'est compliqué.

Est-ce que tu parles à tes camarades pendant le confinement ?

Oui tout le temps. Je garde tout le temps contact avec eux. Je fais surtout ça via WhatsApp. Il y en a qui vivent vraiment mal le confinement. Mais justement on crée un groupe, comme je suis déléguée j'ai créé un groupe avec toute ma classe pour justement pour aider mes camarades s'ils ont un soucis avec les cours. Des fois on a des schémas en SVT et c'est un peu compliqué. Des fois quand ils lisent sur leur téléphone avec VoiceOver ils ont du mal à comprendre et tout. On est là pour s'aider mutuellement en fait.

Je vais aussi te poser des questions par rapport à ton utilisation des réseaux sociaux. Est ce que tu utilises des réseaux sociaux ?

Oui, j'utilise Instagram, Twitter, Facebook un peu, Pinterest et Snapchat et c'est tout. Mais je préfère Instagram, il y a plus de contenu. Je suis des stars, je consulte des stories enfin voilà j'aime bien. En fait, je peux plus suivre les gens que sur Facebook. Sur Instagram j'aime bien publier du contenu différent. Je publie des photos et des covers parce que j'aime bien chanter du coup je fais des covers. Mais je les publie que sur Instagram parce que je viens seulement de commencer.

Est ce que tu as plus d'amis depuis que tu utilises Facebook ?

Euh nan je peux pas dire ça. J'utilise plus Facebook pour parler à des membres de ma famille qui sont loin que pour parler à des amis. Pour ça je vais plus utiliser Instagram en fait. Il y a plus de monde et tu peux mieux suivre les autres.

Est ce que tu communique davantage avec tes amis depuis que tu utilises Facebook ?

Pas vraiment, c'est pareil je pense. Enfin après ça dépend en ce moment oui à cause du confinement. J'ai des amis qui n'ont pas Instagram alors je leur parle sur Messenger.

Est ce que tu as déjà repris contact avec d'anciennes connaissances depuis que vous utilisez Facebook ?

Pareil, je vais plus le faire sur Instagram que sur Facebook.

Est ce que tu vois davantage vos amis depuis que tu utilises Facebook ?

Non, ça change pas du tout.

Est-ce que tu pense que votre cercle social s'est élargi depuis que tu utilises Facebook ?

Ça veut dire quoi ?

Est ce que tu penses que tu connais plus de monde depuis que tu as Facebook ?

Je crois.

Est ce que tu as déjà fait connaissance avec des inconnus sur Facebook ?

Ah non pas du tout. Ça je fais pas. Je parle qu'à des gens que je connais ou alors des amis d'amis.

Est-ce que ces amis d'amis tu les as déjà rencontré ?

Euh ça dépend, mais la plupart oui. Mais si je connais pas la personne je vais pas lui parler, en tout cas en premier. Après si c'est une ami de ma soeur oui, alors là je vais parler mais je vais pas la rencontrer si ma soeur est pas là. J'aime pas trop l'idée de parler avec quelqu'un que je connais pas.

Est ce que tu marques sur ton profil facebook que tu es déficiente visuel?

Non. Ah non, non, non. Je vois pas pourquoi je le marquerais. Non ça sert à rien en plus tous mes amis savent que je suis malvoyante alors c'est pas la peine.

Est ce qu'on peut savoir grâce à ton mur Facebook que tu es déficiente visuel ?

Euh j'en ai aucune idée. Je pense pas. Enfin si parfois je vais liker des trucs sur DV_Conseil alors peut être que ça peut se voir sur mon mur je sais pas du tout. Je demanderais à ma soeur.

Est ce que tu fais partie de groupes Facebook qui n'ont aucun lien avec la déficience visuelle ?

Oui, biensur. Je fais partie de pleins de groupe de music. J'ai pas de nom là mais j'aime bien les groupes qui parlent de kPop et tout. Tu connais ? c'est de la musique coréenne. Je fais des covers un peu comme ça mais je fais de tout aussi.

Est ce que tu as déjà pris une photo au cours de l'année et que tu as publié sur Facebook ?

oui, plusieurs même.

Tu prends quoi comme type de photos ?

Je prends de tout, des photos de moi, de mes amis et de ma famille en fait.

Est ce que tu prends beaucoup de selfies ?

Oui je prends des selfies mais pas trop souvent non plus. Avant je n'y arrivais pas, le rendu n'était pas beau du tout. Je demandais à ma soeur de me prendre en photo mais ça m'énervait de ne pas pouvoir le faire seule, alors elle m'a appris.

Et du coup tu fais comment pour prendre des selfies ?

Pour prendre des selfies, c'est toujours le même geste. Je tends le bras, je le place un peu de côté et je prends plusieurs photos. Au début, je demandais à ma soeur si c'était bien pris. Mais maintenant je n'ai plus besoin parce que je refais toujours la même chose [le même geste]. Si je veux faire un selfie un peu différent je demande toujours à ma soeur et après je le fais seule. En fait ce qui est le plus dur, c'est de savoir si la photo est floue ou pas. ça j'avoue c'est compliqué.

Est ce que tu as des critères de sélection pour les selfies que tu publies sur les réseaux sociaux?

Euh bah en général les photos que je prend je les retouche et je les publie.

Tu retouches tes photos ?

Oui ça m'arrive. J'aime bien retravaillé mes photos. Sur téléphone c'est assez facile, je mets souvent des filtres, c'est plus jolie. Parfois je mets aussi des filtres anti yeux rouges. C'est ma soeur qui m'a conseillé parce que comme ça, ça se voit moins que j'ai un problème aux yeux. Après je ne le fais pas tout le temps je préfère mettre des filtres normaux. Euh surtout sur snap en vrai.

Est ce que tu appréhendes qu'on remarque ta déficience visuelle sur les réseaux sociaux ?

Bah au début enfin moi je... Au début je sais que mon handicap il se voit. Au début quand j'ai commencé à publier des photos, enfin quand j'allais à l'école, mes amis me disaient que mes yeux étaient bizarres sur les photos. Alors au début c'est vrai c'est dur et difficile à supporter.

Mais après j'ai grandi et j'ai commencé à prendre du recul sur tout ça. Et du coup j'ai commencé à retoucher mes photos aussi. En fait début collège je me sentais vraiment mal par rapport à ça.

Les personnes sur Instagram te parlent de ta déficience visuelle?

Non pas vraiment, c'est surtout mes amis qui avaient fait la remarque.

Pour Instagram et Facebook, est-ce que ça ne te gêne pas qu'il y est beaucoup de photographies ?

Euh non, ça va j'utilise le zoom en fait.

Et comment communique-tu avec les autres ? Par téléphone ? Via des applications ?

J'utilise beaucoup WhatsApp surtout depuis le confinement.

Est-ce que tu trouves ces applications accessibles ?

Hmm oui surtout depuis que j'ai installé un zoom sur mon téléphone. Twitter est vraiment bien, on peut lire les messages avec la synthèse vocale et tout.

Est-ce qu'au quotidien tu rencontres des problèmes d'accessibilité numérique qui freinent ton utilisation ?

Euh le fait qu'il y a trop d'informations mais sinon ça va.

Est-ce que tu utilises Youtube ? Est-ce que tu trouves cette plateforme accessible ?

Euh oui j'utilise, c'est très accessible j'ai pas de problème même avec VoiceOver.

Est-ce que tu joues en ligne ou à des jeux vidéo ?

Euh non, j'ai déjà essayé mais c'est assez compliqué pour moi parce que déjà quand je regarde la TV je suis obligée de me rapprocher très près de l'écran pour pas trop me fatiguer les yeux. Donc du coup les jeux vidéos je peux pas faire ça et c'est très compliqué.

Est-ce que tu joues à des jeux sur ton téléphone?

euh oui juste à Candycrush.

Fin de l'enregistrement.

Annexe n°3

Alain Provist | 12/04/2020 16h42 durée 40 min

Début de l'enregistrement :

Est ce que vous pouvez vous présenter ?

Euh ouai. Hahaha. Alors qui je suis. Qui suis-je ? Etre ou ne pas être. Alors bon j'habite à Paris depuis 25 ans. Je suis né à Lille aussi. Je viens d'avoir 50 ans, je suis musicien enfin j'enseigne la musique, le piano et le chant. J'ai perdu la vue progressivement disons vers l'âge de 10 ans on va dire. Enfin je ne voyais plus du tout. Donc j'ai fait un petit peu d'école spécialisée à Lille puis j'ai fait un an à l'INJA en classe de seconde et après j'ai continué en milieu ordinaire.

Est ce que pendant votre année à l'INJA vous utilisiez l'informatique ou c'était trop tôt ?

Alors c'était un peu trop tôt, l'informatique n'était pas tellement développée. On utilisait des outils qui permettaient, en fait on avait une espèce de caméra qu'on passait sur une feuille écrite qui permettait de transformer en relief ce qu'on disait. Voilà c'est de l'informatique si l'on veut, c'est de la technologie quoi. donc euh j'ai eu un petit peu d'initiation en informatique mais pas tellement à l'INJA. C'était trop tôt. À deux trois ans près j'en aurais eu.

Est ce que vous vous souvenez des premières fois où vous avez utilisé un ordinateur ? C'était dans quel contexte ?

Euh bon, hormis cette première confrontation que j'avais eu adolescent sinon après c'est vers euh - en quelle année ? 1994 ? Nan, j'avais quoi 25 ans ? - euh en tout cas c'était à titre personnel et non professionnel. C'était je crois pour pouvoir communiquer avec les autres, c'est comme ça que c'est apparu dans ma vie.

Vous avez suivi une formation ou c'était plutôt en autodidacte ?

Autodidacte. Autodidacte. J'ai juste une formation sur le matériel adapté mais c'est pas grand chose hein en vrai c'est vraiment en autodidacte que j'ai appris. J'ai commencé en 1994 on va dire et l'arrivée d'internet en France c'est 4 ou 5 ans plus tard on va dire à peu près. Et voilà après avec internet j'ai regardé sur les forums et je posais mes questions aussi. ça me permettait d'échanger avec les autres aussi. Voilà mais j'ai jamais eu de formation réelle aussi.

Les forums que vous mentionnez, c'étaient des forums pour personnes déficientes visuelles ?

Pour l'informatique c'est plutôt des forums spécifiques quand même. Enfin c'est des questions très particulières. Alors personnellement j'ai cherché sur des forums spécialisés. Je continue d'ailleurs de le faire. Dès que j'ai une question je la pose sur les forums et si je peux répondre à une question je le fais. En fait, j'ai créé des forums, enfin ça fait 20 ans c'était dans les années 2000. Ils existent toujours et ils sont là pour partager des informations pas forcément sur l'informatique mais lié au handicap visuel que ce soit technologique, médical, des astuces de la vie quotidienne pour les non et mals voyants.

Je voulais vous demander, comment préférez que l'on vous nomme par rapport à votre déficience visuelle? Non voyant ? Aveugle ? Déficiant visuel ?

(Long soupir) Alors je vais pas vous faire une réponse facile mais c'est à dire qu'importe le mot du moment qu'il ne limite pas à un état en fait. Mais après peu importe, le mot c'est pas très important. Ce qui importe c'est de ne pas limiter une personne à son handicap après qu'on dise aveugle, non voyant, déficient ça ne me... Avant j'aurais préféré non voyant maintenant je m'en fous parce que c'est vraiment ce qu'il y a derrière qui compte en fait. Parce que si on me dit « vous les aveugles » ou « vous les non voyants » en fait ça va pas. Peu importe le mot qu'il y a derrière, c'est le mot qui va devant qui ne va pas. Avant d'être aveugle je suis plein d'autres choses. Il y a autant de différences entre les personnes qui voient qu'entre les personnes qui ne voient pas. Les termes génériques c'est un peu voilà quoi.

Et en ce moment vous utilisez quoi comme type de matériel adapté ?

En informatique ? le type de matériel adapté? Euh bah déjà j'utilise un Iphone, ça c'est très pratique il faut le reconnaître puisqu'il y a VoiceOver. très pratique pour la vie quotidienne, pour la lecture, pour chercher des horaires et des infos et tout ça c'est très très pratique, vous connaissez ?

Pas vraiment.

Alors déjà VoiceOver, ce qu'il y a de très important c'est inclu déjà dans l'Iphone. C'est pas quelque chose qu'il faut acquérir, rajouter. qui que ce soit qui achète un Iphone a VoiceOver, c'est pas un service payant en plus. C'est Apple qui développe donc il peuvent pas se renvoyer la balle. Donc en fait ça donne accès à pas mal de choses en fait. ça va lire ce qu'il y a à l'écran et avec une combinaison de gestes ça va simuler des commandes qui vont permettre d'utiliser presque tout l'Iphone. Disons à 80 % utilisable.

Est ce qu'on peut personnaliser ces gestes ou ce sont des gestes standards ?

Alors oui on peut les personnaliser, bon je l'ai pas fait mais on peut le faire. En fait c'est des gestes simples, ça va être de taper avec un doigt ou deux doigts ou trois doigts ou alors abaisser le doigt de gauche à droite ou l'inverse. C'est des gestes de ce types là. Pour quelqu'un qui n'a pas trop de mobilité au niveau des mains, ça marche aussi comme c'est des gestes simples. Après la difficulté, enfin l'appréhension que peuvent avoir les gens qui ne voient pas c'est qu'il y a pas de clavier, il y a rien de tactile. Enfin, il y a rien de tactile... On appelle ça un écran tactile alors qu'en fait il y a rien à toucher je veux dire quoi. En fait au toucher il y a rien (rire). Vous voyez ce que je veux dire, il y a pas de touche, pas de relief c'est tout lisse quoi. Donc c'est ça qui fait que les gens n'y touchent pas. Moi au début j'hésitais à y passer de ce fait là parce qu'il y a pas un clavier physique en fait.

Et sur votre ordinateur vous utilisez une synthèse vocale ou une plage braille ?

Les deux. Voilà, les deux en combinaison. Euh c'est un système NVDA euh un système qui est gratuit. Bon là par contre qui n'est pas développé, c'est différent de VoiceOver. C'est pas développé par windows ni rien. C'est quelque chose d'indépendant qui doit toujours s'adapter aux autres versions. C'est moins performant mais ça permet de faire pas mal de choses aussi.

Pourquoi avez-vous préféré utiliser NVDA à JAWS par exemple ?

Parce que JAWS coûte 2000 euros voilà (rire). C'est la seule et unique raison parce qu'en réalité c'est équivalent.

Au quotidien vous utilisez plus votre ordinateur ou votre Iphone ?

C'est à peu près équivalent maintenant. c'est à dire en fait si vous voulez que je précise, pour consulter des choses, les lire et tout ça sera plus sur le téléphone et si c'est plutôt écrire ou communiquer ça sera plutôt par le PC. Parce que je retrouve comme ça le clavier justement et je suis plus à l'aise. Si je suis lecteur passif enfin voilà si je consulte mon téléphone.

Au travail vous utilisez aussi un ordinateur ? vous avez quoi comme matériel ?

Alors mon travail, comme je vous l'ai dit, je donne des cours de musique donc en fait je suis indépendant, je travaille pas dans une école, je suis indépendant. Donc mon outil personnel et professionnel ce sont les mêmes en fait. Et puis voilà donc euh. et puis donc en ce moment avec le confinement je donne justement des cours par internet. J'avais pas fait trop jusqu'à présent.

Vous utilisez quelle plateforme pour donner vos cours ?

C'est selon, parfois c'est Skype et Facetime, d'autres fois c'est euh WhatsApp, c'est selon. Bon après c'est assez accessible on va dire, si on veut pas des fonctions trop compliquées, c'est quelque chose d'accessible.

Vous utilisez souvent WhatsApp ?

Euh oui maintenant oui puisque euh avant je m'en servais pas trop mais avec le confinement maintenant oui. Avant j'utilisais plutôt Skype et Facetime euh bon voilà WhatsApp c'est vrai que c'est très récent.

Est ce que vous rencontrez des problèmes d'accessibilité quand vous utilisez ces plateformes?

Non j'ai pas de problèmes particuliers. En fait, c'est plus fatiguant d'utiliser ces plateformes parce que ça demande beaucoup de concentration mais c'est pas par rapport au handicap visuel mais c'est plus par rapport à mon activité. Je dois me concentrer sur le rythme, sur le son tout ça à distance donc c'est assez fatiguant.

En quoi le numérique peut améliorer votre quotidien ?

Peu ou a déjà améliorer ? Parce que ça l'a déjà amélioré énormément.

Les deux.

Bon alors déjà bon euh si on en parle au passé bah pour pouvoir communiquer, lire, consulter des informations, surtout pour lire ce qui est du jour même, ce qui était impossible auparavant. Maintenant c'est devenu possible de lire des livres dont j'entends parler entre amis ou à la radio. Voilà enfin c'est la culture qui est accessible en fait. En même temps et au même prix en plus. Avant les livres en braille pour qu'ils sortent ils mettaient trois ou quatre ans, s'ils sortaient et c'était très cher. Donc voilà par rapport à ça le numérique c'est évident que ça amélioré beaucoup de choses. Moi j'avais fini enfin j'étais sur le point de finir mes études donc ça a pas tellement joué mais enfin c'est vrai que le numérique après c'est très utile pour étudier. On a un meilleur accès aux documents. On peut lire plus de livres que ce soit audio ou numérique.

Comment vous faites pour lire des livres numériques ?

Euh bah soit par plage braille ou soit lu par la synthèse vocale éventuellement mais ça je le fais pas mais ça peut se faire. Si par exemple pour la presse quotidienne je le fais plutôt par synthèse vocale. Parce que déjà j'aime beaucoup lire les médias et tout ça voilà. Par exemple pour ça, ça a été révolutionnaire le numérique. Jusqu'à vingt, vingt cinq ans mon principal média c'était la radio. La télé dans une moindre mesure donc à partir du moment où les livres et les journaux étaient en ligne, ça m'a donné accès à ce que j'avais envie de lire en fait.

Vous lisez beaucoup au quotidien ?

Oui beaucoup de journaux, de littérature enfin plein de choses quoi.

Et en quoi le numérique peut améliorer votre quotidien ?

Alors maintenant ce qui pourrait faire c'est ça ? Euhh.

Ou alors je vais reformuler, qu'est ce qui vous freine dans votre utilisation du numérique ?

Alors bon, ça commence à se développer mais c'est au niveau de la mobilité. C'est à dire que les outils type GPS qui permettent de se déplacer et de s'orienter à l'extérieur bon sont pour l'instant à mon avis un petit peu trop complexes d'utilisation. Donc il faudrait simplifier à ce niveau là et d'être un petit peu plus performant. Une révolution numérique pour un handicapé visuel serait ça de pouvoir davantage se déplacer dans les lieux inconnus en toute sécurité. Pour l'instant c'est encore un peu trop complexe mais bon je sais qu'il y a des gens qui euh y parviennent, là je parle vraiment de mon cas hein. Pour l'instant j'ai un peu du mal à utiliser cet outil. C'est pas assez précis, pas assez sécurisant en fait donc je trouve que le côté sécurité à ce jour n'est pas assez développé.

Qu'est ce qui vous donne ce sentiment de ne pas être en sécurité ?

Bah c'est le fait d'être seul dans une rue, en fait il y a pleins de circonstances. Si vous rentrez dans un lieu, la connexion ne passe plus non plus. Bon maintenant ça commence à changer mais bon dans les transports en commun c'est dur. Mais bon voilà, ça commence à

s'améliorer. Mais c'est ça que j'aimerais, un outil qui soit plus simple d'utilisation et qui soit plus fiable et que la connexion soit assurée. Parce que si la connexion coupe je suis perdu. Certaines lignes ne sont pas vocalisées alors je ne peux pas savoir quand est ce que je dois faire mon changement ou non. Enfin si mais il faut que je compte les stations et c'est compliqué.

Et quand vous consultez des sites internet, vous rencontrez des problèmes d'accessibilité numérique ?

Oui, bah voilà ça c'est toujours un petit peu une épreuve quoi (rire). C'était plus facile au début d'ailleurs, quand j'ai commencé en 1999/2000. C'était beaucoup plus accessible qu'aujourd'hui. Il y a quelques sites qui sont quasiment parfaits on va dire mais d'autres où ce sera impossible de s'y retrouver. Ils ont beaucoup trop de texte, rien n'est référencé pour vous dire le lecteur d'écran ne verra même pas les cases à cocher. Enfin voilà, selon les sites c'est vraiment très très différents.

Pourquoi vous dites qu'avant c'était plus accessible ?

Bah parce qu'en fait au début c'était vraiment des pages HTML, c'était vraiment intégralement consultable quoi. Avec un peu de pratique, tout était accessible quoi. Après les images sont arrivées, les fenêtres actives et tout ça. Là ça a compliqué énormément les choses là. Mais je veux dire, il y a des sites très importants qui sont accessibles. Je peux prendre par exemple Amazon qui est un site très important quand même. Il y a énormément d'informations mais c'est accessible, donc un site aussi commercial peut être accessible.

Vous achetez souvent en ligne sur Amazon ?

Euh oui assez oui, c'est sûr que ça va faire partie des critères qui vont me faire choisir tel ou tel site. C'est sûr que ça joue énormément bien sûr. Par exemple quelqu'un qui va voir un magasin qui est sympa et où l'on peut se garer facilement bah là ça va être l'accessibilité qui va être un facteur de choix.

Est ce que vous avez l'impression qu'en tant que consommateur vous n'êtes pas pris en compte?

Bah oui clairement. C'est sûr. Bah la plupart du temps les codes pour... Par exemple les codes pour s'identifier ou créer un compte bah la plupart du temps il faut recopier un cryptogramme qui n'est pas accessible. Alors il y a des sites qui proposent des solutions alternatives, c'est à dire que ce soit un dessin ou une image ou un audio avec chiffre enfin bon. Bah voilà y a pleins de petits trucs inaccessibles. Enfin, à ce niveau là hein, ça va être accessible tout au long de la consultation et dans la phase finale, au moment de faire une commande, on peut pas s'inscrire.

Est ce que vous trouvez que les mises à jour créent des problèmes d'accessibilité numérique sur certains sites web ?

Euh je sais pas trop. Bah disons que l'avantage de... Enfin oui c'est vrai pour un usage du PC mais pour le téléphone c'est le contraire. Les pages qui sont développées pour le format smartphone sont en général plus accessibles. Donc euh c'est pour ça que je dis oui et non. Oui la consultation sur téléphone est de plus en plus fluide et la consultation sur un ordinateur va être plus compliquée. Donc euh ce que je fais parfois carrément aller sur la page mobile d'un site même si je suis sur ordinateur pour avoir plus facilement accès aux infos. Comme sur téléphone les pages sont moins grandes, il y a moins d'informations donc c'est plus facile de s'y retrouver que sur un écran classique. Je sais pas si je suis clair (rire).

Oui je comprend, et du coup est-ce que vous avez des problèmes d'accessibilité quand vous allez sur certaines sites publiques ? Par exemple pour remplir vos impôts etc.

Pas récemment mais en décembre j'ai voulu remplir le formulaire pour le référendum sur la privatisation d'adp c'était l'enfer (rire). Vous en avez entendu parler de ce projet de loi?

Oui, mais pourquoi vous dites que c'était l'enfer ?

Parce que pour remplir le formulaire d'inscription c'était le parcours du combattant ! Je me suis arraché les cheveux avec ce formulaire. Déjà qu'il m'en reste plus beaucoup. C'était compliqué, j'ai dû le refaire au moins quatre fois. J'ai respecté chaque étape et renseigné rigoureusement chaque information demandée. Pourtant, le formulaire ne se validait pas. Je comprenais pas d'où venait l'erreur, il y avait aucun message d'erreur. Au bout de 15 minutes je me suis rendu compte que j'avais mis deux espaces entre mes deux prénoms et que c'était pour cette raison que ça ne marchait pas. Mais si j'avais pas tout refait 5 fois, j'aurais jamais vu d'où venait l'erreur. ça m'a pris au moins une demie heure pour remplir ce formulaire. Et puis en plus non, je me trompe! c'est pas moi qui ai remarqué ce double espace, c'est la personne avec qui je vis qui me l'a fait remarquer. Enfin, bon ça m'a énervé ! Tout ça pour remplir un formulaire. D'habitude j'ai pas trop de problèmes sur les sites publics, en tout cas de moins en moins mais là c'est l'horreur. Enfin bon normalement j'utilise des logiciels donc j'ai pas trop de problèmes avec la majorité des sites publics. Enfin, je dis bien normalement (rire).

J'ai entendu récemment parlé du Localisateur, je ne connais pas du tout. Est ce que vous connaissez ?

Ouai, alors il y a plusieurs outils, le localisateur est l'un d'entre eux. C'est un programme complètement gratuit. C'est comme euh un portail qui euh reformate les pages écran classiques et va les organiser autrement de sorte qu'elles soient beaucoup plus accessibles pour les personnes déficientes visuelles. Donc il enlève tout ce qui est pub, tout ce qui est image pour se centrer sur l'essentiel de la page. Donc ça peut être des journaux, des sites de commerces et tout ça. En fait le développement, ce qu'ils font, c'est qu'ils partent de sites qui existent déjà et ils les re paramètrent. C'est comme une sorte de filtre qui va faire garder l'essentiel d'un site. C'est un peu complexe à expliquer mais à montrer c'est simple. En fait, ça cible directement l'information, c'est à dire que par exemple si on prend mettons le Parisien, au lieu d'avoir plein d'informations sur la page d'accueil, il n'y aura que sept ou huit liens. Et sur chaque lien, vous avez des articles. Il n'y aura pas tout ce qui est abonnement, publicité euh je sais pas mais euh pleins de choses de ce type. Ils ont fait ça pour pas mal de bibliothèques, pour pouvoir choisir un livre. Ils hiérarchisent toutes les informations et les

classent. Il y aura le champ auteur puis le titre etc. C'est le Localisateur.org le site. Il est gratuit. Après il y en a d'autres qui le font mais j'ai pas les noms en tête.

Est ce que vous jouez en ligne ?

Non pas du tout, je sais il y a pleins gens qui le font mais pas moi. Même pas sur mon téléphone. J'ai jamais trop fait non.

Est ce que vous avez des applications relatives à la musique ?

Euh oui j'ai euh Spotify qui est une application relativement accessible. En fait faut juste s'habituer à utiliser l'application et à mémoriser où sont les choses pour pouvoir s'y retrouver plus facilement mais oui sinon c'est accessible. Sinon après la toute suite j'ai pas d'autres applications en tête.

Est ce que vous avez des réseaux sociaux ?

Oui, oui. J'utilise Facebook principalement. Pareil, sur téléphone c'est plus accessible que sur ordinateur. Hmm euh voilà après j'avais le forum que j'avais crée type mailing liste. Après c'est vrai que Facebook est un outil qui est intéressant mais c'est toujours pareil c'est ce que qu'on fait de l'outil qui compte. Ca peut être intéressant ou pas. ça dépend ce qu'on en fait. Mais euh oui c'est aussi un outil qui peut être utile pour la communication, pour s'informer aussi.

Est ce que vous avez plus d'amis depuis que vous utilisez Facebook ?

Euh, oui surement. Je les ai pas compté mais je pense que oui.

Est ce que vous communiquez davantage avec vos amis depuis que vous utilisez Facebook ?

Oui, j'utilise beaucoup Messenger pour communiquer, même avec mes élèves. Je préfère le faire de cette manière.

Est ce que vous avez repris contact avec d'anciennes connaissances depuis que vous utilisez Facebook ?

Oui, avec d'anciens copains de classe et d'autres amis.

Est ce que vous voyez davantage vos amis depuis que vous utilisez Facebook ?

Non, non pas vraiment.

Est-ce que vous pensez que votre cercle social s'est élargi depuis que vous utilisez Facebook?

Oui, je pense.

Est ce que vous avez fait connaissance avec des inconnus sur Facebook ?

Non ça m'arrive pas souvent de faire connaissance avec de nouvelles personnes. Enfin je sais pas. Je suis sur des groupes de musique. Quand je parle à de nouvelles personnes c'est pour leur montrer mon travail, pour me créer du réseau tu vois. J'ai déjà travaillé avec certaines personnes que j'ai rencontré sur facebook. Mais à part ça je parle pas à des personnes que je connais pas. C'est pas par timidité mais voilà je préfère ne pas trop étaler ma vie sur Facebook.

Est ce que vous marquez sur votre profil facebook que vous êtes déficient visuel?

Non pas du tout. Je vois pas l'intérêt de le dire en fait. Ça va juste me mettre une grosse étiquette sur le front. Je trouve ça inutile de l'écrire juste comme ça, gratuitement.

Est ce qu'on peut savoir grâce à votre mur Facebook que vous êtes déficient visuel ?

Euh je pense pas. Après je fais pas attention donc peut être, je crois pas. Bon c'est pas non plus comme si je le cachais hein, donc si on le voit sur mon mur Facebook ça fait rien hein. Du moment qu'il y a pas écrit en gros en lettre de feu : AVEUGLE je m'en fiche.

Est ce que vous faites partie de groupes Facebook qui n'ont aucun lien avec la déficience visuelle ?

Oui, je fais partie de pleins de groupe.

Est ce que vous avez déjà pris une photo au cours de l'année et que vous avez publié sur Facebook ?

Je ne prend pas de photo, je suis pas trop à l'aise avec l'objectif.

Est ce que votre déficience visuelle vous donne des complexes ?

Oui, avant mes yeux me complexaient beaucoup parce qu'ils sont différents des autres. Ils me regardaient différemment. c'est difficile de répondre car on n'en parle pas beaucoup entre nous. Ce n'est pas tabou mais je pense que nous ne souhaitons pas l'évoquer ensemble. Comme les pathologies sont différentes, les complexes sont différents à mon avis.

Sans parler de votre déficience visuelle, est ce que vous êtes à l'aise avec votre corps ?

oui ça va j'ai pas trop à me plaindre.

Je vais vous poser des questions sur le confinement comme c'est une situation inédite j'aimerais avoir votre retour dessus. vous devez le savoir, pour sortir il est nécessaire de se procurer une attestation de sortie. Est ce que vous avez des difficultés pour vous la procurer?

Bah comme je vous l'ai dit tout à l'heure je m'occupe d'un forum donc j'ai suivi ça depuis le début. c'est vrai que quand la première attestation est sortie, elle était pas accessible. Après c'était d'ailleurs assez troublant. C'est troublant parce qu'en fait elle était accessible

[l'attestation] mais en l'imprimant, il n'y avait rien qui s'affichait. C'était une page blanche. C'est à dire qu'une personne ne pouvait pas savoir elle même que ce n'était pas imprimé. Donc c'est pas mal comme idée (rire). Donc si vous voulez pour quelqu'un qui utilise une aide vocale ou du braille, il se dit bah non j'ai tout rempli, j'imprime. Mais le problème c'est que ça imprimait que des pages vides. Après euh il y a eu des adaptations qui ont été faites soit par des particuliers soit par des associations comme Valentin Haüy. Euh voilà maintenant je le fais sur un site qui est euh assez accessible je pense. Je les télécharge sur le site du ministère de l'intérieur. Mais depuis cette semaine je le fais plus.

Pourquoi ?

Alors, il y a eu une dispense qui a été décidée cette semaine comme quoi les personnes handicapées en France n'avaient pas besoin de remplir cette attestation. Qu'ils avaient le droit de sortir autant qu'ils voulaient et je trouve ça complètement ridicule et scandaleux. Voilà, c'est mon avis. Je suis complètement contre. Je suis vraiment pas pour les régimes particuliers parce que si vous obtenez un régime particulier, ça veut dire qu'un autre jour vous n'aurez pas droit à ce que vous devriez avoir droit. C'est le revers en fait. Donc les cadeaux de ce type là euh non je vois pas pourquoi une personne handicapée aurait davantage de dérogations que les autres. Une dérogation qui leur permet de sortir sans se justifier et aussi longtemps qu'ils le veulent. Je comprends pas la logique en fait. C'est juste parce que l'attestation n'est pas accessible qu'ils sortent un truc comme ça. Je trouve ça ridicule. En fait au lieu de tout de suite régler le problème, ils vont le contourner. C'est comme dans beaucoup de villes, les places handicapés sont utilisées par des gens qui sont pas handicapés, et donc pour régler le problème les handicapés ont droit maintenant de se garer n'importe où sans payer. Comme on arrive pas avoir une solution, on sort une solution un peu bidon. C'est à dire qu'on n'est pas considéré comme tout le monde. Par rapport au confinement, je vois pas pourquoi une personne handicapée aurait davantage le droit de sortir sans respecter les normes sanitaires. Je vois pas le rapport en fait. Bien Sûr je comprends qu'il y ai des choses qui sont pas adaptables mais ça vraiment je comprends pas cette mesure.

Est ce que vous avez d'autres problèmes de ce genre pendant le confinement ?

Alors euh oui et non, en fait j'ai la chance de vivre avec quelqu'un qui voit alors j'ai pas les mêmes difficultés qu'une personne non voyante seule. C'est sur que si j'étais avec une autre personne non voyante, ça serait plus dur. Ca pourrait être compliqué en ce moment effectivement. Mais il y a pleins de choses qui se font comme les livraisons par la Croix rouge ou pleins d'autres choses. Certains magasins livrent aussi gratuitement mais c'est vrai que si, par exemple, je veux commander en ligne, les sites ne sont pas tous accessibles. C'est à dire que peut être quelqu'un qui est habitué à utiliser l'informatique va savoir le faire mais il y a toute une partie de la population qui n'as pas une expérience euh comment dire assez euh numérique pour euh se débrouiller du jour au lendemain sur un site de Carrefour. Je change de sujet mais par contre le mauvais côté du numérique, puisqu'on parlait du bon, c'est la disparition du rapport téléphonique quasiment qui est devenu presque inaccessible. C'est à dire que si vous appelez un magasin, c'est très difficile d'avoir quelqu'un au téléphone. Que se soit pour du service après vente ou pour demander une information aussi. On a un peu retirer cet outil qui était pratique pour quelqu'un qui ne voit pas en fait. Enfin, voilà je dis ça mais je suis pas dans ce genre de situation car je suis avec quelqu'un qui voit justement.

Est ce que vous seriez intéressé par les cours informatiques proposés à l'AVH ?

Oui, pourquoi pas.

Fin de l'enregistrement

Annexe n°4

Henri cochet | 03/04/2020 durée 12 min

/ À cause d'un problème technique une partie de l'enregistrement est inutilisable. La partie retranscrite est en réalité la fin de l'entretien.

Est-ce que vous arrivez à mettre en place un plan de continuité pédagogique pendant le confinement ?

Vous savez je suis professeur de bureautique donc la bureautique c'est un peu comme l'EPS. Les cours à distance bah vous pouvez pas. À part donner des devoirs, mais apprendre de nouvelles choses c'est compliqué. Déjà il y a une discontinuité en terme d'équipement. Les élèves sont pas équipés chez eux , déjà ils sont pas tous équipés. Quand ils le sont, ils sont pas équipés tous du même matériel. Et ça rentre en résonance enfin je sais pas si vous avez eu vent de, enfin, si vous avez écouté le sondage qui a été publié par l'Education nationale dont les chiffres sont inférieurs à la réalité d'ailleurs.

Quel sondage ?

Un sondage qui a été publié et commandé par l'Éducation nationale qui dit qu'il y a entre 8 et 10 % des élèves qui sont oubliés par manque de compétence informatique. C'est à dire qu'on a voulu rendre le numérique facile en le banalisant et aujourd'hui il y a pas vraiment de cours de bureautique et d'utilisation du PC donc euh effectivement dès qu'il s'agit de prendre une photo sur un smartphone et de la balancer, après ça génère un pdf image tout seul mais euh dès qu'il s'agit de transformer un fichier en .docx en pdf, les élèves sont d'une incompétence redoutable et c'est pas de leur faute. On banalise tout, on facilite tout et euh le smartphone c'est pas un PC quoi.

Et vous travaillez avec quels outils dans vos cours ?

PC.

Et du coup la plupart de vos élèves n'ont pas de PC chez eux ?

Oui, ils ont pas de PC ou ils ont pas les mêmes logiciels ou pour un non voyants les compétences informatiques à raison d'une heure par semaine sont beaucoup plus compliquées et longues à acquérir. Donc il va falloir ,au terme de cette expérience, changer de paradigme si on veut pouvoir leur faire acquérir des compétences dignes de ce nom en troisième, seconde. Il y a des tas de choses qu'il va falloir modifier donc bon ça fait des années que je le dis mais là il va y avoir des gens qui vont peut être se rendre compte de la situation, je ne sais pas. Enfin, j'espère.

Vous êtes professeur en quelle classe ?

La bureautique à l'INJA commence à la cinquième et on est de plus en plus à cause la politique inclusive qui est en train d'être menée par le gouvernement dans ce qu'on appelle le projet individuel donc on est dans le projet individuel. On a des classes de différents niveaux, ce qui nous amènent parfois quand la classe est homogène à les prendre ensemble mais parfois on doit recourir à l'individualité. On est au cas par cas. Alors on est deux collègues donc on essaie de se diviser le travail quand on a des malvoyants qui travaillent avec des outils de grossissement spécifiques je les donne à mon collègue. C'est quand même plus facile pour lui. Et quand on a des malvoyants qui travaillent avec des outils standards je les prends aussi. Mais j'ai les deux. Mais d'ailleurs je pense que ce serait bien pour votre travail de recherche que vous veniez à l'Institut regarder par vous même comment se déroulent les cours de bureautique. Vous connaissez un peu le principe des plages braille et des synthèses vocales?

Oui, je connais à peu près.

Bah c'est avec ce type de matériel qu'on travaille. Je suis privilégié, j'ai ma classe avec les PC et c'est les élèves qui se déplacent. Justement dans de telles conditions on est obligé d'avoir sa classe.

Est ce que vous avez des nouvelles de vos collègues ? Comment font-ils cours durant le confinement ? Est ce qu'ils font cours ?

Alors oui, chacun se débrouille comme il peut euh déjà il faut savoir que j'ai testé une multitude de "Chacun se débrouille comme il peut". Déjà il faut savoir que j'ai testé une multitude de plateformes parmi les plus courantes dont tout le monde a entendu parlé, comme la plateforme mise à disposition par le CNED, "ma classe à la maison". Il faut savoir que dans un premier temps seules les adresses académiques qui commencent en ac-ville.fr -par exemple ac-lyon.fr pour les profs de l'Education nationale étaient disponibles. Donc aucun prof de chez nous ne pouvait s'y inscrire. Parce que je sais pas si vous êtes au courant mais on est pas affilié à l'Éducation nationale. On suit le programme de l'Education nationale mais nous ne sommes pas affiliés à l'Education nationale. Nous sommes affiliés au ministère de la santé. En fait on a les pieds dans deux structures à la fois. On veut suivre l'Education nationale mais l'Education nationale n'a jamais voulu de nous. Donc on suit leur programme, on fait comme eux mais nous ne sommes pas rattachés à eux. Donc nous ne sommes pas vus comme une école de l'Education nationale à part entière même si les partenariats se font de plus en plus. Donc on n'a pas obtenu en même temps que tous les autres professeurs les adresses mails.

Moi je me suis placé du côté élèves. Je m'y suis inscrit avec un compte d'élève et je regardé un peu. Vous savez, il faut savoir qu'on nous vante aujourd'hui les mérites du numérique et nous même sommes en pleine politique inclusive et la mode va être de vider l'INJA bientôt et d'inclure les élèves dès le plus jeune âge comme le veulent les politiques institutionnelles. Or même si les plateformes, ça c'est pas une surprise pour moi ça va être l'occasion de le confirmer dès la fin de ce confinement, même si les plateformes en l'état sont accessibles. il y a deux concepts dans l'accessibilité : l'accessibilité et l'utilisabilité. Alors effectivement, vous allez pouvoir rentrer quelque part, c'est accessible, c'est labellisé vous savez où vous êtes. Maintenant les bouquins, les manuels sont en PDF. et le PDF c'est une saleté comme format pour nous. Donc tant que les éditeurs n'auront pas basculé d'un format EPUB : format qui si on l'exploite bien véhicule l'accessibilité en standard, par exemple possibilité d'aller séquentiellement de page en page.

Les manuels scolaires qui sont mis à disposition sont des manuels qui ont un format propre, donc j'ai trouvé comment avancer séquentiellement de page en page mais j'ai pas trouvé comment aller à une page donnée ou reculer. Donc on a beau les confronter au numérique dès

le berceau, tant que ces problèmes de fond seront pas corrigés, on n'avancera pas. On demande à des élèves de faire cours-déjà les voyants sont pénalisés à cause de la saturation des plateformes et l'incapacité du réseau à supporter une telle charge mais c'est un autre problème- Je vous ai dit tout à l'heure que les voyants étaient pointés du doigt par l'Éducation nationale pour leur incompetence mais encore une fois c'est pas de leur faute, attention hein, mais c'est encore plus flagrant chez nos élèves. Donc euh comment ils font ? Bah euh ils se débrouillent. Déjà il y a quelqu'un qui habite à l'INJA et qui euh peut envoyer du document papier mais sinon pour la plupart en simultané, les élèves sont incapables sur une plateforme de déposer des fichiers. Déjà ils font ce qu'ils peuvent mais dans l'email par exemple pour joindre un fichier déjà les quatrième ils savent pas faire donc ils vont vous recopier le devoir dans le mail. La mise en forme est pas toujours préservée donc on peut pas toujours corriger. Ces incompétences on les retrouve partout donc déjà les profs ils font des groupes WhatsApp. Mais les groupes WhatsApp c'est le prof plus trois, c'est pas plus hein. Vous avez Zoom, vous avez TEAMS mais ils savent pas les exploiter parce qu'il faut des comptes et puis il y en a qui font avec Skype ou par téléphone. C'est la débrouille. Moi personnellement, donner mon numéro de téléphone, euh il y a aussi la protection de la vie professionnelle et privée et puis même je vous dis les cours de bureautique à distance c'est comme l'EPS. Montrer comment faire un mouvement... Enfin moi je peux pas leur faire cours à distance, je peux pas savoir s'ils prennent de bonnes habitudes ou si au contraire ils font n'importe quoi. J'ai pas les moyens de les surveiller. Alors que si vous faites un cours d'histoire vous pouvez parler, vous dites ce que vous connaissez, il suffit d'apprendre ce qu'il y a sur le support et vous l'avez. La bureautique c'est des exercices pratiques, donc les exercices pratiques à un moment donné faut les contrôler.

Vous avez surtout les quatrième, cinquièmes en cours ?

Ah non, non, non. J'ai aussi les troisième, les secondes, première et certains terminales qui ont pas encore fini le cursus parce que, euh je vous dis, s'il y avait quelqu'un qui arrivait à l'INJA en cours de scolarité, qui arrive en cours de seconde par exemple, il y a peu de chance qu'il ait fait son programme de bureautique. Donc on reprend tout pour qu'ils aient les bases quoi.

Les programmes de bureautique sont assez poussés ou ça reste basique ?

Ah non, non ça reste basique. À raison d'une heure par semaine vous ne pouvez pas vous permettre de faire n'importe quoi. Il faut, chose qui se fait de moins en moins, mais ça y est ils commencent à se réveiller il est pas trop tôt, quand vous entrez en cours de bureautique il faut taper au clavier. Il faut donc avoir des bases de dactylo. Aujourd'hui vous ne trouvez plus de prof de dactylo en tant que tel. Mais chez les voyants, il y en a beaucoup qui tapent à deux doigts. Trouvez moi un voyant aujourd'hui qui tape avec tous les doigts au clavier, je vous défie de le trouver hein. C'est une erreur hein on devrait donner des cours aux élèves déficients visuels et voyants pour qu'ils maîtrisent le clavier. C'est le B A BA.

Annexe n°5

Marie Vière | 25/04/20 18h31 durée 30 min

Est ce que tu peux te présenter ? C'est pour que je puisse savoir un peu qui tu es et qu'elle est ton parcours scolaire.

Bah déjà j'ai 15 ans, je suis malvoyante et là je suis rentrée en seconde à l'INJA parce qu'avant j'étais dans ce qu'on appelle l'intégration. C'est à dire dans des écoles banales, avec des élèves normaux. Là je suis en internat parce que je suis trop loin de la région parisienne.

Quand tu étais en intégration tu avais quoi comme matériel adapté ?

Alors euh j'ai été dans un collège à Saint Germain en Laye et j'avais des logiciels d'agrandissement. Après en troisième j'ai dû déménager et j'avais plus ces logiciels donc j'ai dû me débrouiller par moi même avec ma loupe de téléphone par exemple.

Est ce que tes professeurs t'apportaient une aide adaptée ?

Euh non pas vraiment.

Comment se passe ta première année à l'INJA ? Est ce que tu arrives à t'intégrer ?

Bah l'intégration ça va parce que c'est une amie qui m'a fait connaître l'INJA et du coup c'est vrai que ça change pas mal du collège où j'étais. On a une aide qui nous suit tout au long de notre scolarité donc c'est bien.

Vous avez un projet individuel c'est ça ?

Euh oui.

Comment se déroule le projet individuel ?

Bah déjà on a des rééducations pendant nos heures de perm. Après chaque personne, ah bah par exemple il y en a qui font un projet personnel pour être autonome. Moi, encore sur ce sujet là ça va. Alors moi, enfin je sais pas trop comment expliquer en fait.

Est ce que dans le cadre de ton projet, tu as des cours de bureautique ?

Euh oui pour apprendre à mieux manier tout ce qui est ordinateur et tout ça.

Comment se déroule les cours ?

Bah déjà la classe est séparée en deux entre les gens entre guillemets amateurs et ceux qui sont plus avancés. Nous pour l'instant on apprend tout ce qui est Word. Donc on apprend tout ce qui est raccourcis clavier, comment créer un fichier Word, comment agrandir la police sans chercher dans les onglets. Donc on fait tout ça.

Et toi, tu es dans quel groupe ?

Moi, pour l'instant on m'a mis plus dans le groupe amateur parce que comme je venais d'arriver on savait pas trop ce que je savais faire. Donc ils ont préféré me mettre dans le groupe amateur.

Dans ce groupe là, les mal et non voyants sont mélangés ?

Euh oui, parce qu'en fait on est équipé de JAWS et il y a une voix qui nous lit ce qu'on veut donc au final ça peut être mélangé.

Est ce que tu travailles aussi avec des logiciels d'agrandissement ?

Alors euh moins. Chez moi j'ai pas JAWS donc je travaille plus avec des logiciels d'agrandissement comme zoomText.

Et à l'INJA, tu travailles aussi sur ordinateur ?

Alors un peu mais pas tout le monde. Par exemple, les non voyants travaillent avec un easy time. C'est comme euh un ordinateur sauf qu'il y a pas d'écran. Enfin, l'écran il est en plus mais ils l'utilisent pas. C'est comme un ordinateur mais en braille.

Ton matériel, c'est l'école qui l'a fournit ?

Au début de l'année j'avais mon ordinateur personnel sauf qu'après j'ai préféré prendre l'ordinateur fourni par l'INJA.

Avant l'INJA, est ce que tu savais utiliser les logiciels lecteur d'écran comme JAWS ou NVDA ?

Ah non ça j'avais déjà appris à le faire avant. Sauf qu'avant je préférais pas utiliser mon ordinateur en cours.

Comment as-tu appris à te servir de ces logiciels ?

Euh j'ai un peu appris moi même avec les autres, enfin ils m'ont un peu formé sur le tas et après avec les cours de bureautique ça m'a beaucoup aidé aussi.

Tu penses que les cours de bureautique c'est essentiel pour être autonome ?

Bah oui c'est sûr parce qu'après pour la vie future ça sera plus rapide et tout.

Est ce que tu te souviens des premières fois où tu as utilisé un ordinateur ? Tu te sentais comment ? C'était dans quel contexte ?

Les premières fois j'utilisais beaucoup mes yeux, ça me fatiguait assez rapidement. Je me souviens que j'étais un peu stressée parce que je trouvais ça compliqué mais ça allait. Après je devais être en primaire mais je me souviens pas trop.

Je voulais aussi te parler du confinement. Comment s'est passé l'annonce du confinement ? Comment tu l'as appris ?

Au final ça a pas changé grand chose parce que moi, j'ai dû partir avant l'annonce pour des raisons médicales. Au final, on l'a su à la télé par rapport au discours qu'il y a eu. Après on a reçu un mail du directeur nous disant qu'il y aurait pas de retour en cours donc euh voilà.

Est ce que tu as pu emporter le matériel de l'INJA chez toi ?

Euh non. Comme je ne savais pas avant mon départ qu'on ne pourrait pas retourner en cours, du coup j'ai tout laissé là bas.

Tes camarades ont eu le droit de prendre le matériel ?

Oui, si, si. On a eu le droit de prendre le matériel qui nous aurait été nécessaire pour le confinement.

Et comment se déroulent les cours à distance pendant le confinement ?

Bah ça va, il y a certains professeurs qui nous font cours pendant 1 heure par semaine en appel vocal sur WhatsApp. Mais la plupart du temps c'est court et des devoirs qu'on reçoit par mail et qu'on doit rendre dans un temps donné.

Est ce que tu as des problèmes pour faire les devoirs ou pour envoyer des mails ?

Non c'est vrai qu'avant le confinement les mails et moi ça marchait pas. Mais du coup avec le confinement j'ai dû me forcer à envoyer des mails donc ça va je suis habituée maintenant. Avant j'arrivais pas trop, je comprenais pas.

Tu t'es formée toute seule ou ta famille t'a aidé ?

Bah au début on m'a juste montré une fois où est ce qu'il fallait appuyer, comment envoyer et tout ça. Après, j'ai pris l'habitude de refaire toute seule.

Est ce que tu arrives à faire les exercices de bureautique même si les cours sont à distance ?

Ça, ça va. Je me débrouille assez bien.

Est ce que certains professeurs ont du mal à mettre des cours en ligne ?

Bah il y a certains professeurs qui n'essaient pas vraiment, mais après ils essaient toujours de trouver une solution donc au final on y arrive toujours.

Ils font tous cours sur WhatsApp ?

Euh oui, tous ceux avec qui on a WhatsApps, ils font cours sur WhatsApp.

Si ils ont pas WhatsApp, ils font cours de quelle manière ?

Bah ils nous envoient les documents par mail et on se débrouille seul.

Est ce que tu sais comment vont se dérouler tes examens de fin d'année ?

Non je sais pas mais nous on a de la chance de pas avoir d'examen à la fin de l'année vu qu'on est qu'en seconde.

Est ce que tu as du mal à suivre les cours à distance ? Est ce que tu décroches ?

Euh non, ça va.

Est ce que tu arrives à mener à bien ton projet individuel malgré le confinement ?

Bah c'est vrai que c'est plus compliqué parce que les rééducations on peut pas du tout les faire. Au final, on n'a plus vraiment de suivi personnel.

Quels sont les cours que tu n'arrives pas à suivre durant le confinement ?

Ce serait les cours de sport je pense. Après avec les autres profs, on a quand même un suivi.

Est ce que certains de tes professeurs font cours sur les plateformes du CNED ? Par exemple sur "ma classe à la maison".

Bah là, il y a notre prof de français qui a vu une plateforme comme ça donc mercredi normalement on aura un appel avec toute la classe.

Comment ils vous envoient des documents, c'est sous quel format ?

Ils envoient sous word, c'est plus accessible.

Est ce que tu as des réseaux sociaux ? Lesquelles ?

Moi, oui. J'ai euh Snap, Facebook et Instagram.

Est ce que tu vas souvent sur Facebook ?

Euh j'y vais assez rarement parce que je comprends pas trop comment ça fonctionne.

Qu'est ce qui t'as donné envie de créer un compte Facebook ?

J'ai fait un compte facebook avec l'aide de ma grand mère. J'ai décidé de l'avoir pour suivre ma famille, pour retrouver certains amis aussi.

Est ce que tu trouves que Facebook a élargi ton cercle de connaissance ? C'est à dire que depuis que tu as créé ton compte tu connais plus de personnes, tu as plus d'amis.

Euh non pas vraiment. Enfin si. J'ai réussi à retrouver des amis d'avant que j'avais perdu de vue parce que j'ai déménagé. Maintenant je suis à l'INJA alors qu'avant j'étais en intégration scolaire donc voilà j'ai fait ça aussi pour suivre mes amis. Ceux avec qui j'étais au collège et tout. Mais j'utilise plus Snap que Facebook.

Est ce que tu as plus d'amis depuis que tu utilises Facebook ?

Non, j'en ai pas plus. Enfin, je parle à plus de monde mais c'est déjà des amis ou des connaissances quoi.

Est ce que tu communique davantage avec tes amis depuis que tu utilises Facebook ?

Oui, ça c'est sûr. J'envoie des messages plus souvent mais je le fais encore plus sur Snap.

Est ce que tu t'ai fait de nouveaux amis sur Facebook ou alors ce ne sont que des personnes que tu connais déjà un peu ?

Non je parle pas à des gens que je connais pas du tout. Mes parents m'ont dit de faire gaffe. Il y a des gens qui ont harcelé mon frère sur Facebook alors je fais très attention. En plus je suis pas trop à l'aise quand je parle sur Facebook. Je mets beaucoup de temps à répondre et parfois quand j'ai un problème je suis obligée de demander de l'aide, ça me saoule.

Est ce que tu vois davantage vos amis depuis que tu utilises Facebook ?

Euh non pas vraiment.

Est ce que tu es sur des groupes Facebook ?

Euh non, je préfère pas trop me mettre dans des groupes, après je vais devoir gérer toutes les notifications je crois.

Est ce que tu marques sur ton profil Facebook que tu es déficiente visuel?

Euh non, c'est chaud quand même de faire ça.

Pourquoi ?

Bah je sais pas je trouve ça euh comment dire, moi je le ferais pas en tout cas. Je trouve que ça se fait pas trop.

Est ce qu'on peut savoir grâce à ton mur Facebook que tu es déficiente visuel ?

Je crois pas, ah si parce que j'ai mis que j'étais à l'INJA donc un peu quand même.

Est ce que tu trouves Facebook accessible ?

Non je trouve ça assez compliqué.

Est que tu as des problèmes d'accessibilité sur Snap ?

Bah c'est vrai que des fois quand je cherche un contact et que je zoom, l'écran devient noir. Donc au final c'est assez compliqué.

Et lorsque tu vas sur Instagram, tu as aussi des problèmes d'accessibilité ? Est ce que tu trouves que c'est plus facile d'utilisation que Facebook ?

Euh oui, largement.

Qu'est ce que tu fais sur Instagram ? Tu publies des photographies ?

Bah ça dépend, si je trouve des photos belles bah je les publie. Sur Instagram je mets beaucoup plus de photos que sur Facebook. Je mets des stories aussi. C'est beaucoup plus facile d'accès.

Qu'est ce qui te bloque sur Facebook ?

Bah déjà j'ai du mal à comprendre comment on peut gérer les commentaires sous une photo qu'on a publiée. Je sais pas trop comment ça fonctionne.

Est ce que tes amis de l'INJA ont aussi des réseaux sociaux ?

La plupart oui. Ils utilisent de tout comme moi, Facebook, Instagram, Snap.

Tu communique avec par quels moyens en général ?

Bah ça dépend. Avec des personnes je vais plus utiliser WhatsApp, comme eux ils sont complètement non voyants c'est plus facile d'accès. Mais après il y en a avec qui je parle sur Instagram ou sur Snapchat ça dépend.

Est ce que tu prends des photos ?

Oui, un peu avec mon téléphone.

Est ce que c'est difficile pour toi de prendre des photographies ?

Euh ça va encore, moi, comme j'ai des restes visuels ça va. Après je saurai pas si la photo est nette ou non. C'est ça le problème.

Qu'est ce que tu préfères prendre comme type de photos ?

Moi, la plupart du temps je prends des photos de paysages euh en fait ça dépend. Après je prends un peu de selfies, ça m'arrive.

Est ce que tu as des critères de sélection pour les selfies que tu publies sur les réseaux sociaux?

Faut qu'elle soit jolie, c'est tout.

Qu'est-ce que tu entends par jolie ?

Faut qu'elle me plaise. Si je vois que je suis moche bah je vais pas la publier, pareil si elle est floue.

Est ce que ça te dérange que les autres puissent voir tes photos ?

Ah non, ça va.

Est ce que tu penses qu'avec le confinement tu utilises plus les réseaux sociaux ?

Ah, oui quand même. J'y suis beaucoup plus souvent. Je dirais trois ou quatre heures par jour. En tout cas plus qu'à l'INJA. Là bas on a pas vraiment le temps, sauf le soir mais on est fatigué en principe.

Pendant le confinement, tu te tiens au courant de quelle manière ? Par les réseaux sociaux ?

Un peu de tout, à la télé surtout.

Est ce que tu as eu du mal à te procurer les attestations de sortie ?

Bah c'est pas moi qui le faisais donc au final, ça va.

Est ce tu rencontres des problèmes d'accessibilité numérique quand tu vas sur des applications ou des sites web ?

Bah je sais par exemple qu'il y a des jeux qui sont pas du tout accessibles sur téléphone donc au final j'ai pas trop de jeux. Mais sinon en principe les applications c'est assez accessible quand même.

Tu aimes bien jouer en ligne ?

Les jeux vidéos je peux plus trop y jouer. J'utilise plus les jeux sur téléphones enfin j'utilisais. Là, ma vue, elle baisse du coup j'en utilise plus.

Est ce que tu connais un site web qui s'appelle le Salon ? C'est un site où tu peux jouer en ligne et c'est accessible aux personnes déficientes visuelles. Est-ce que tu connais ?

Euh non du tout.

Je t'enverrais le lien par mail si tu veux.

Est ce que tu as déjà réalisé des procédures administratives sur internet ?

Non, c'est ma famille qui gère tout ça.

Est ce que tu vas sur des forums ou sur des sites de conseil ?

Euh j'allais souvent sur Marmiton assez souvent quand je voulais faire des gâteaux.

Est ce que tu trouves que c'est un site accessible ?

Au début, c'était compliqué mais au final comme je me suis habituée c'est devenu accessible. Il a fallu un peu de temps pour que je m'habitue.

Est ce que tu as souvent besoin d'un peu de temps pour t'habituer à la structure d'un site ?

Sur les sites c'est écrit petit alors je suis toujours obligée de chercher où sont les choses et de zoomer. Donc au final oui, il me faut toujours un petit temps d'adaptation.

Quand tu es chez toi, tu utilises plus ton ordinateur ou ton téléphone ?

Euh très souvent mon téléphone. C'est plus rapide donc au final bah voilà.

Pourquoi c'est plus rapide ?

Pour chercher les choses. Je demande à mon Google et il m'ouvre directement les applications, il me cherche directement les informations.

À l'INJA, tu utilises plus ton téléphone ou ton ordinateur ?

Mon téléphone. L'ordinateur, je l'utilise juste pour les cours.

Euh je suis vraiment désolée je vais devoir partir je dois aller manger

Fin de l'enregistrement

Annexe n°6

Article 47 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Article 47 En savoir plus sur cet article...

Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.

L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles relatives à l'accessibilité et précise, par référence aux recommandations établies par l'Agence pour le développement de l'administration électronique, la nature des adaptations à mettre en oeuvre ainsi que les délais de mise en conformité des sites existants, qui ne peuvent excéder trois ans, et les sanctions imposées en cas de non-respect de cette mise en accessibilité. Le décret énonce en outre les modalités de formation des personnels intervenant sur les services de communication publique en ligne.

Source :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&idArticle=L
EGIARTI000006682279&dateTexte=20050212&categorieLien=cid](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&idArticle=L
EGIARTI000006682279&dateTexte=20050212&categorieLien=cid)

Annexe n°7

Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne

Publics concernés : usagers des services de communication au public en ligne ; personnes morales de droit public ; personnes morales de droit privé délégataires d'une mission de service public ; personnes morales de droit privé et entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au moins 250 millions d'euros.

Objet : modalités d'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret détermine les obligations relatives à l'accessibilité des services de communication au public en ligne aux personnes handicapées, comprenant les applications mobiles et le mobilier urbain numérique, à mettre en œuvre selon un référentiel d'accessibilité. Il précise le contenu de la déclaration d'accessibilité, les procédures et les montants des sanctions applicables à défaut, notamment, de déclaration d'accessibilité et de mention du niveau d'accessibilité sur la page d'accueil. Il fixe les contenus exemptés de l'obligation d'accessibilité, les critères d'évaluation de la charge disproportionnée, le seuil du chiffre d'affaires au-delà duquel les entreprises doivent rendre leurs services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, les délais de mise en conformité des services de communication au public en ligne, les conditions dans lesquelles les contrôles sont effectués, ainsi que les modalités obligatoires de formation des personnels intervenant sur les services de communication au public en ligne.

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038811937&categorieLien=id>

Annexe n°8

Exploitation de l'enquête HID (Handicaps-Incapacités-Dépendance) réalisé par l'INSEE en deux vagues successives : 1998 et 1999-2000.

Tableau 1 - Prévalence de la déficience visuelle « au sens large » en France métropolitaine selon le type de déficience et le lieu de vie (effectif prévalent et taux pour 1 000)

	<i>Domicile ordinaire</i>	<i>Institution</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Aveugle complet</i>			
Effectif prévalent	50 900	11 000	61 900
Taux pour 1 000	0,9	16,6	1,1
<i>Malvoyant</i>			
Effectif prévalent	1 494 800	147 100	1 641 900
Taux pour 1 000	26,0	222,9	28,3
<i>Autre trouble de la vision</i>			
Effectif prévalent	868 100	1 400	869 500
Taux pour 1 000	15,1	2,2	15,0
<i>Déficience visuelle non précisée</i>			
Effectif prévalent	760 300	12 600	772 900
Taux pour 1 000	13,2	19,1	13,3
<i>Ensemble</i>			
Effectif prévalent	3 174 100	172 100	3 346 200
Taux pour 1 000	55,2	260,7	57,6

Source : Enquête HID 98-99 - Exploitation ORS Pays de la Loire

Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/handicapvisuel.pdf>

Le Louis Braille, Association Valentin HAÛY, février 1948, Paris.

N° 1. FÉVRIER 1948

LE LOUIS BRAILLE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY POUR LE BIEN DES AVEUGLES
Fondée en 1889. Reconnue d'utilité publique en 1891

Abonnement annuel : France. 75 francs - Etranger. 100 francs	7 & 9, rue Duroc, PARIS (VII ^e)	Chèque postal : Association Valentin Haüy, Paris 283-14
---	---	--

ÉDITORIAL

En 1883, avant même de fonder l'Association Valentin Haüy, Maurice de la Sizeranne entreprit la publication d'un journal imprimé en relief et destiné à servir de lien entre les aveugles. Pour rendre hommage à Louis Braille dont l'invention relativement récente avait révolutionné les méthodes d'écriture et de lecture, le nouveau journal s'intitula Le Louis Braille.

Devenu le bulletin de l'Association Valentin Haüy, il poursuit depuis 65 ans sa mission de liaison. Son tirage, qui dépasse 2.000 exemplaires, prouve l'intérêt que les aveugles portent à cette publication.

Pourquoi donc, en 1948, faire paraître une édition de ce journal en caractères normaux ? Les raisons sont multiples.

Tout d'abord, l'Association Valentin Haüy a dû envisager la suspension de la publication régulière du Valentin Haüy, revue technique de typhlophilie, dont seuls des numéros spéciaux publiés à intervalles irréguliers...

L'AVENIR DU « LIVRE PARLÉ POUR LES AVEUGLES »

Bien que cette question ne soit pas absolument d'actualité en raison des difficultés de toute sorte avec lesquelles nous sommes encore aux prises, elle ne peut laisser indifférents les lecteurs du « Louis Braille » pour le jour où il sera de nouveau possible d'envisager des réalisations dans ce domaine.

La vulgarisation du « Livre parlé pour les Aveugles » s'est heurtée et se heurte à de nombreux obstacles. Le principal est d'ordre financier : Qu'il s'agisse de l'enregistrement, de la multiplication des disques, de la construction des appareils d'audition, les dépenses à engager sont d'un ordre de grandeur qui dépasse, et souvent de beaucoup, les possibilités actuelles des œuvres et des usagers français. Pour que la discothèque s'enrichisse, pour que le nombre des auditeurs s'accroisse, il faudrait que la philanthropie et les Pouvoirs publics consacrent...

(Voir suite page 2, col. 1 et 2.)

pourtant possible de cette initiative. Il est donc indispensable pour que le Livre parlé vive, que les Pouvoirs publics et les philanthropes acceptent de le subventionner largement. Les uns et les autres n'y consentiront que si les subsides demandés le sont au profit d'un nombre relativement important d'auditeurs. Et nous voudrions dire maintenant comment il paraît possible d'atteindre un tel résultat.

UN BEL EXEMPLE

A l'occasion de l'entrée de notre jeune camarade René Gouarné au « Centre national de la Recherche scientifique », qu'il nous soit permis de rappeler brièvement les étapes de sa carrière d'étudiant.

C'est en 1936, à l'âge de 12 ans, que René...

Source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32809419q/date>

Annexe n°10

Tableau synthétique

	inja	AVH
Nombre	9	33
questionnaire	2	5
interview	7	28
Non Voyant	3	11
Malvoyant	6	22
20-40 ans		4
40-60 ans		21
+ 60 ans		8
A Facebook	6	25

Annexe n°11

Tableau : Facebook et la sociabilité des enquêtés (âge confondu)

	oui	non	neutre
Vous avez plus d'amis qu'avant	5 (16 %)	26 (83 %)	
Vous communiquez davantage avec vos amis	22 (70 %)	9 (29 %)	
Vous avez repris contact avec d'anciennes connaissances	26 (83 %)	5 (16 %)	
Vous voyez davantage vos amis qu'avant	4 (12%)	27 (87%)	
Votre cercle social est plus élargi	23 (74 %)	6 (19 %)	2 (6 %)
vous avez fait connaissance avec des inconnus	8 (25 %)	23 (74 %)	

Tableau : Facebook et la sociabilité des enquêtés (par tranche d'âge)

	15-20 ans 6 personnes	20-40 ans 4 personnes	40-60 ans 19 personnes	+ 60 ans 2 personnes
Vous avez plus d'amis qu'avant	oui : 2/6 (33%)	oui : 3/4 (75%)	oui : 0/19 (0 %)	oui : 0/2 (0 %)
Vous communiquez davantage avec vos amis (22 oui)	oui : 5/6 (83%)	oui : 4/4 (100 %)	oui : 12/19 (63 %)	oui : 1/2 (50 %)
Vous avez repris contact avec d'anciennes connaissances (26 oui)	oui : 6/6 (100 %)	oui : 4/4 (100 %)	oui : 15/19 (78%)	oui : 1/2 (50 %)
Vous voyez davantage vos amis qu'avant (4 oui)	oui : 1/6 (16 %)	oui : 3/4 (75 %)	oui : 0/19 (0 %)	oui : 0/2 (0 %)
Votre cercle social est plus élargi (23 oui)	oui : 6/6 (100 %)	oui : 4/4 (100%)	oui : 12/19 (63 %)	oui : 1/2 (50 %)
vous avez fait connaissance avec des inconnus	oui : 1/6 (16 %)	oui : 2/4 (50 %)	oui : 5/19 (26 %)	oui : 0/2 (0%)

Annexe n°12

Tableau : Déficience visuelle et pratiques d'exposition de soi (par tranche d'âge)

	15-20 ans 6 personnes	20-39 ans 4 personnes	40-60 ans 19 personnes	+ 60 ans 2 personnes
Vous marquez dans votre profil que vous êtes déficient visuel	oui : 0/6	oui : 0/4	oui : 2/19 (10 %)	oui : 0/2
Grâce à votre mur facebook on peut savoir que vous êtes déficient visuel	oui : 5/6 (83 %)	oui: 3/4 (75 %)	oui : 16/19 (84 %)	oui :1/2 (50 %)
Vous informez vos amis que vous avez une déficience visuelle	oui : 1/6 (16 %)	oui : 0/4 (0 %)	oui : 5/19 (26 %)	oui : 0/2 (0%)
Vous faites partie de groupes qui n'ont pas de lien avec la déficience visuelle	oui : 6/6 (100 %)	oui : 3/4 (75 %)	oui : 16/19 (84 %)	oui : 1/2 (50 %)
Vous avez déjà pris une photo au cours de l'année et publié sur Facebook	oui : 5/6	oui : 2/4	oui : 7/19	oui : 2/2
Vous avez déjà pris un selfie au cours de l'année	oui : 4/6 (66 %)	oui : 2/4 (50 %)	oui : 3/19 (15 %)	oui : 0/2 (0%)
Vous avez publié un selfie sur Facebook au cours de l'année	oui : 3/6 (50 %)	oui : 1/4 (25%)	oui : 3/19 (15 %)	oui : 0/2 (0%)

Annexe n°13

Tableau : Complexes et déficience visuelle

	15-20 ans 6 personnes	20-39 ans 4 personnes	40-60 ans 19 personnes	+ 60 ans 2 personnes
Votre déficience visuelle ne vous donne pas de complexe	oui : 2/6 (33 %) Faux: 67 %	Vrai : 3/4 (75 %)	Vrai : 12/19 (63 %) Faux : 37%	1/2 (50 %)
Sans parler de votre DV, Vous êtes à l'aise avec votre corps	4/6 (66 %)	4/4 (100%)	16/19 (84 %)	0/2 (0 %)

Tableau : Complexes et déficience visuelle (membres de l'AVH | par sexe)

	20-39 ans 3 hommes	20-39 ans 1 femme	40-60 ans 12 femmes	40-60 ans 7 hommes	+ 60 ans 2 femmes
Votre déficience visuelle ne vous donne pas de complexe	oui : 2/3	oui : 1/1	oui : 7/12 (58 %) non 42 %	oui : 5/7 (71 %) non 29 %	oui : 1/2 (50%)
Sans parler de votre DV, Vous êtes à l'aise avec votre corps	oui : 3 (100 %)	oui : 1 (100 %)	oui : 10/12 (83 %)	oui : 6/7 (85 %)	oui : 0 (0%)

Vous avez déjà pris une photo au cours de l'année et publié sur Facebook	oui : 5/6	oui : 2/4	oui : 7/19	oui : 2/2
Vous avez déjà pris un selfie au cours de l'année	oui : 4/6 (66 %)	oui : 2/4 (50 %)	oui : 3/19 (15 %)	oui : 0/2 (0%)
Vous avez publié un selfie sur Facebook au cours de l'année	oui : 3/6 (50 %)	oui : 1/4 (25%)	oui : 3/19 (15 %)	oui : 0/2 (0%)

